



DOCUMENT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1 ^{ère} PARTIE : PREMIER BILAN DE L'ANNEE 2015.....	7
I - LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE EN 2015.....	7
II - LA SITUATION DES FINANCES LOCALES A L'ECHELLE NATIONALE EN 2015	7
III - LES ELEMENTS DU BILAN POUR LA VILLE DE BIARRITZ EN 2015	8
2 ^{ème} PARTIE : LES PERSPECTIVES 2016	9
I - LES PREVISIONS MACRO ECONOMIQUES EN 2016	9
II - LES CONSEQUENCES DE LA LOI DE FINANCES 2016 SUR LES FINANCES LOCALES	9
3 ^{ème} PARTIE : LE CADRAGE BUDGETAIRE PLURIANNUEL	12
4 ^{ème} PARTIE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016.....	20
I – LE BUDGET PRINCIPAL.....	20
a) les dépenses de fonctionnement	20
b) Les recettes de fonctionnement courant	21
c) L'épargne et l'annuité de la dette	22
d) L'investissement en recettes et dépenses	22
e) Les besoins de financement et d'emprunt en 2016	22
f) Les principaux projets réalisés ou engagés en 2016	23
II – LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES COMMERCIALES ASSUJETTIES A LA TVA.....	23
III – LE BUDGET DE LA ZAC KLEBER.....	24
5 ^{ème} PARTIE : LES ACTIONS 2016.....	25
<i>ACTION ECONOMIQUE</i>	25
I - LA POLITIQUE TOURISTIQUE.....	25
II - L'HOTEL DU PALAIS : 2016 L'ANNEE DU CHOIX D'UN NOUVEAU MODE DE GESTION	34
III - LA SEM BIARRITZ OCEAN : LA POURSUITE DU PLAN DE RELANCE	34
IV - LA SEM DES GOLFS DU PHARE ET D'ILBARITZ : DE NOUVEAUX MARCHES A CONQUERIR. 35	
V - L'ECONOMIE COMMERCE : GARANTIR UNE OFFRE DE QUALITE DIVERSIFIEE, EQUILIBREE ET OUVERTE À TOUS LES SEGMENTS DE CLIENTELE	37
<i>ACTION SOCIALE ET HABITAT</i>	41
I - HABITAT ET LOGEMENT : BILAN ET ORIENTATIONS 2016.....	41
II - LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : HUMANISME ET SOLIDARITE	44
III - LES ACTIONS ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORTS.....	49
IV - L'ACTION CULTURELLE : UNE PROGRAMMATION CULTURELLE ENRICHIE DE NOUVEAUX EVENEMENTS	55
<i>LES SERVICES MUNICIPAUX</i>	59
I - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	59
II - LE SERVICE A LA POPULATION : OPTIMISER LA QUALITE DES SERVICES	60
III - LES SYSTEMES D'INFORMATION.....	64
IV - LE POLE AMENAGEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE	68
1 - LITTORAL – ENVIRONNEMENT – PROJETS URBAINS	68
2 - REGLEMENTATION CADRE DE VIE.....	73
3 - POLICE MUNICIPALE.....	75

4 - URBANISME.....	78
V - LE POLE DE GESTION TECHNIQUE DU PATRIMOINE	79
VI - LE POLE DE REGIE TECHNIQUE MUNICIPALE	84
1- LES JARDINS.....	84
2 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.....	89
VII - LA POLITIQUE DE COMMUNICATION.....	98
CONCLUSION GENERALE.....	104

INTRODUCTION

Les Orientations Budgétaires et le débat qu'elles instaurent sont un temps fort de la procédure budgétaire des collectivités. Elles posent les bases du Budget de la Ville, qui sera soumis en Mars au vote du Conseil Municipal. Elles représentent le cadre financier d'exécution du projet municipal et de ses priorités.

Nous le disions l'an dernier, la présente mandature se déroulera, à Biarritz comme ailleurs, dans le cadre d'une économie à ressources limitées. La conjoncture économique qui s'annonce en 2016 le confirme.

Pour l'année qui vient, beaucoup d'observateurs, dont un grand nombre de dirigeants d'entreprise, se montrent plutôt pessimistes sur l'état de santé de l'économie mondiale. La crainte d'un ralentissement de la croissance, voire d'un scénario de récession, est évoquée par de nombreux économistes. C'est en tout cas la prudence qui domine, avec la déprime des bourses, la chute des matières premières ou l'instabilité des monnaies.

En France, si la croissance est revenue depuis l'an dernier, après une longue période de stagnation, de nombreuses incertitudes pèsent encore sur la reprise économique. La relance amorcée n'a pas suffi à déclencher une baisse du chômage. Et les autres grands pays européens ont enregistré des expansions plus soutenues que la nôtre.

Néanmoins, des indicateurs comme la hausse de la consommation des ménages ou la phase ascendante que connaît l'investissement sont des signes qui invitent à un optimisme relatif.

Conjoncture économique incertaine donc.

2016 sera aussi pour les collectivités l'année de grandes évolutions dans l'organisation territoriale de notre pays, voulues par la loi. Ainsi, les régions voient leur rôle renforcé, notamment en matière de développement économique et de développement durable. Leurs compétences sont élargies, au tourisme notamment. Pour notre nouvelle grande Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, l'enjeu sera de doter d'une organisation politique et technique efficace ce vaste territoire de près de 6 millions d'habitants. Les défis à relever sont considérables : construire une administration nouvelle et déconcentrée, porter les politiques publiques régionales à l'échelle de l'ensemble du territoire, inventer une démocratie territoriale nouvelle et de nouvelles formes d'action publique.

La nouvelle organisation territoriale, c'est aussi la réforme de la carte intercommunale. La proposition préfectorale de créer une Communauté d'Agglomération regroupant les 158 communes du Pays basque donne lieu, depuis

plusieurs mois à un débat dont l'issue est fixée au printemps. Le Conseil municipal de Biarritz, qui a émis un premier avis défavorable à la proposition préfectorale, sera invité dans un second temps à formuler une décision définitive. Quelle que soit la forme institutionnelle retenue en définitive, elle impactera directement ou indirectement le fonctionnement des intercommunalités actuelles, ainsi que des communes qui les constituent. Un impact aux conséquences difficiles à évaluer aujourd'hui, notamment au plan économique et financier.

Ces recompositions territoriales, menées trop précipitamment, produisent elles aussi leur lot d'incertitudes et d'inconnues sur l'avenir.

Engagée depuis 2014, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités se poursuivra jusqu'en 2017. On le sait, c'est une diminution cumulée de 28 milliards d'euros qui frapperont les territoires, donc leurs habitants et leurs entreprises. Touchées par une contraction brutale et drastique de leurs ressources, les collectivités sont confrontées à de graves difficultés financières et à l'exigence d'arbitrages souvent douloureux. Elles doivent à la fois : maintenir leur capacité d'investissement, afin de réaliser leurs projets de développement et pour ne pas assécher une économie locale très dépendante de la commande publique ; maintenir et améliorer des services publics de qualité qu'attendent nos concitoyens ; en même temps, maîtriser leurs dépenses de fonctionnement, demeurer à un niveau raisonnable d'endettement et maintenir la fiscalité à un niveau acceptable.

En 2016, Biarritz sera touchée à hauteur de 1,4 millions d'euros de perte de recettes, du fait de la diminution des dotations de l'Etat et du prélèvement du fonds de péréquation intercommunal et communal. Elle devra faire face à cette baisse massive de ses ressources, sans trop affaiblir son investissement, en améliorant les services que sa population attend (en particulier en matière de sécurité, de propreté et de mobilité), et avec un recours limité à l'emprunt.

On le voit, l'équation budgétaire de 2016 est tendue, sauf à affecter les services publics ou à réduire l'investissement, déjà ramené à l'essentiel.

Comme en 2015, où les dépenses de fonctionnement ont diminué de 2,48 % (contre une augmentation de 1,8 % en moyenne nationale) et celles du personnel n'ont augmenté que de 0,25 % (contre 2,7 % en moyenne nationale), il faudra encore cette année contenir ces dépenses.

Mais l'effort remarquable consenti en 2015 sur les frais de fonctionnement atteint ses limites et ne peut se reproduire indéfiniment, notamment sur les charges de personnel dont les effectifs ont été réduits depuis deux ans.

C'est la raison pour laquelle la préparation budgétaire 2016 étudie l'hypothèse d'une légère augmentation de la fiscalité communale.

Face aux graves difficultés financières qu'elles rencontrent, beaucoup de collectivités ont augmenté leurs taux d'imposition dès l'an dernier, souvent à des niveaux importants. Beaucoup les augmenteront ou les majoreront à nouveau cette année. A Biarritz, nous avons évité cette hausse l'année passée, au prix d'une diminution

drastique des dépenses de fonctionnement. Si une hausse des taux était retenue, elle ne serait que très modérée, restant en deçà du taux des taxes appliqué dans les communes voisines. Cette augmentation, si elle a lieu, sera la seule jusqu'au terme du présent mandat.

L'Association des Maires de France demande sans relâche aux pouvoirs publics que soit révisé l'insupportable programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier. Nous soutenons cette démarche. Il y va de la sauvegarde de l'investissement public, qui soutient la croissance économique et l'emploi, et de celle des services publics locaux, chers à nos concitoyens.

Formons le vœu que cette légitime requête soit enfin entendue.

Michel VEUNAC
Maire de Biarritz

I - LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE EN 2015

L'année 2015 s'est traduite par un début de reprise économique en Europe et à un moindre niveau en France. La croissance constatée devrait atteindre selon l'Insee autour de 1,1 %.

Elle a été alimentée par un niveau de taux extrêmement bas qui a contribué à une reprise du marché immobilier. En outre la baisse très significative du pétrole a favorisé une amélioration du pouvoir d'achat tandis que la baisse de l'euro a contribué à améliorer de la compétitivité de notre tissu économique.

Malgré les tensions géopolitiques et les douloureux événements qui nous ont affectés, une légère reprise de l'activité économique a donc pu être constatée même si elle est restée fragile et est insuffisante pour faire baisser le niveau du chômage.

II - LA SITUATION DES FINANCES LOCALES A L'ECHELLE NATIONALE EN 2015

Les premières estimations disponibles pour l'année 2015 montrent une lente dégradation de la situation des collectivités locales.

La croissance de leurs recettes continue à ralentir : après 0,9% en 2014, elle n'est plus que de 0,6% en 2015. La baisse des dotations de l'Etat n'a été que très partiellement compensée par une progression sensible des recettes fiscales (+3,8%).

La recherche d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement a été la règle dans la continuité des 2 années précédentes, en particulier pour les communes : +2,9% en 2013, +1,6% en 2014 et + 1,4% pour 2015. La croissance des dépenses reste tirée vers le haut par la croissance des dépenses de personnel même si après + 4% en 2014, elle n'est plus que de 2,7% en 2015.

Le résultat de ces constats est triple :

- une baisse continue de l'épargne brute depuis 3 ans. Pour les communes elle baisse de -7% en 2013, - 9% en 2014 et - 5% en 2015.
- un fort recul de l'investissement : en 2 ans il aura baissé de plus de 20%.
- une poursuite de l'augmentation de l'endettement : + 8,5Milliards d'euros en 2 ans, l'encours total des collectivités devant atteindre près de 175 Mds d'euros fin 2015.

Cette situation est préoccupante et rien n'indique qu'elle puisse s'améliorer en 2016.

III - LES ELEMENTS DU BILAN POUR LA VILLE DE BIARRITZ EN 2015

L'année 2015 s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les dépenses ont été bien tenues : elles sont inférieures de 800 000 € par rapport aux prévisions budgétaires et en recul du même montant par rapport à 2014.

Il faut noter l'effort remarquable réalisé en matière de frais de fonctionnement des services, en légère baisse par rapport à 2014. Phénomène encore plus notable, les frais de personnel n'ont augmenté que de 0,25%, bien en dessous des 2,7% constatés sur l'ensemble des collectivités en France.

Il faut saluer sur ces deux points l'action des services et des personnels qui ont su s'adapter de manière remarquable aux contraintes qui pèsent sur nous.

Par ailleurs nos négociations avec l'Etat ont permis d'aboutir à une remise de la pénalité SRU soit un gain de 540000€. Notons que la reconnaissance par l'Etat d'une perte de 5M€ sur les cessions foncières de l'opération Kléber nous assure 3 années complémentaires sans avoir à payer cette pénalité.

En matière de recettes, l'exercice s'est déroulé conformément aux prévisions grâce à la bonne tenue des recettes fiscales. La reprise du marché immobilier aboutit à des droits de mutation en hausse de 10% à 3M€. La taxe sur les jeux a également légèrement progressé et la taxe de séjour atteint dorénavant 1,2M€ en hausse de plus de 30%.

La surtaxe sur les résidences secondaires enfin a permis une progression de la fiscalité.

Au total l'année 2015 se traduit par une augmentation de l'épargne de gestion qui atteint près de 8M€ contre seulement 5,5M€ en 2014. L'épargne brute est quant à elle en progression de plus de 80% à 7M€. Même corrigées du reversement exceptionnel de la pénalité SRU 2014, ces niveaux d'épargne sont en net progrès et rejoignent les moyennes nationales.

Ces éléments, à contresens de ce qui est constaté en France, nous mettent en bonne position pour faire face à la constante dégradation des dotations de l'Etat.



I - LES PREVISIONS MACRO ECONOMIQUES EN 2016

Les facteurs qui ont agi positivement en 2015 devraient perdurer. Les taux d'intérêt devraient rester faibles car l'action continue de la Banque centrale Européenne devrait contrecarrer le début de remontée progressive des taux américains. Celle-ci devrait également favoriser un maintien de l'euro à un niveau assez bas, facteur favorable à notre compétitivité, confortée par les aides visant à réduire le coût du travail qui continueront à porter leur plein effet en 2016 après leur montée en puissance progressive au cours de l'année 2015. Enfin les prix du pétrole devraient également rester bas avec un effet positif sur le pouvoir d'achat.

La croissance devrait donc légèrement accélérer du fait de la consommation des ménages, du redressement du marché immobilier et d'un début de reprise de l'investissement des entreprises.

Un consensus semble s'établir entre la plupart des organismes de prévision autour d'un taux de croissance de 1,4 ou 1,5%.

En ce qui concerne la Ville de Biarritz, les éléments ci-dessus permettent de penser que le niveau des droits de mutation devrait se maintenir au moins au niveau 2015. De même tant le contexte international que l'amélioration du pouvoir d'achat devraient favoriser un bon niveau d'activité touristique et donc un maintien ou une légère croissance de la taxe de séjour comme de la taxe sur les jeux.

Il n'en reste pas moins que le contexte des finances locales restera toujours très difficile tout au long de l'année 2016.

II - LES CONSEQUENCES DE LA LOI DE FINANCES 2016 SUR LES FINANCES LOCALES

Nous connaissons en 2016 la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat au même rythme qu'en 2015 soit 3,7 Mds d'euros. Ceci se traduira par une perte de 1,03 M d'euros pour la Ville de Biarritz.

A cette mesure générale s'ajoutera la poursuite de la montée en puissance du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Rappelons que l'ACBA comme la Ville de Biarritz sont contributeurs et subissent donc un prélèvement qui alimente le fonds. Certes il n'atteindra pas 2% des recettes fiscales en 2016 comme cela était prévu à l'origine. Il n'atteindra « que » 1Mds d'euros au lieu de 780M€ en 2015. Le passage à 2% des recettes fiscales est dorénavant fixé à 2017 pour éviter une trop forte hausse immédiate du prélèvement. Pour 2016 le surcoût de prélèvement pour la Ville sera d'environ 70 000€.

Enfin, le Parlement ayant décidé d'augmenter dans la même proportion qu'en 2015 les montants affectés à la DSU (Dotation de solidarité urbaine) et à la DSR (Dotation

de solidarité rurale), ceci se traduira par la suppression de la Dotation Nationale de Péréquation. Pour la Ville, l'impact est de 310 000€ de recettes en moins.

Au total, la perte de la Ville dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques sera de plus de 1,4 M€ en 2016.

Cette perte de recettes s'ajoute aux pertes des années précédentes. Ainsi en 2013 la seule DGF de la Ville était de plus de 6M€. Elle est en 2016 de 3,6 M€ soit une perte de 2,4 M€. Mais rappelons que l'année 2017 verra une nouvelle baisse de la DGF de même ampleur : la DGF fin 2017 ne sera donc plus que de 2,6 M€ soit une perte de 3,4 M€ en 4 ans.

Encore faut-il rajouter pour être complet que l'on ne peut exclure une perte supplémentaire qui résulterait de la réforme de la DGF.

A ce stade seuls ont été votés les principes de la réforme. La mise en œuvre est décalée à 2017. Les simulations actuelles ne sont pas suffisamment fiables pour se faire une idée précise de l'impact. Celui-ci est toutefois limité par la Loi à 5% par an de la DGF résiduelle soit en ce qui nous concerne environ 130000€.

En intégrant la fin de la montée en puissance du FPIC et la disparition de la dotation nationale de péréquation que nous actons cette année, ce sont **3,8 M€ de recettes récurrentes qui auront été perdus entre 2013 et 2017. Ceci représente plus de la moitié des allocations et dotations versées par l'Etat en 2013 (7,4 M€) et équivaut à près de 18% des recettes fiscales de la Ville ou 8% de ses recettes totales.**

C'est donc bien **un choc de très grande ampleur** auquel nous devons faire face.

Étude Prospective Financière Pluri-Annuelle 2014 / 2019

BUDGET PRINCIPAL	2014	2015		2016	2017	2018	2019	Total mandature 2014 - 2019
		PREVU	CA					
Section de fonctionnement								
Total recettes de Fonctionnement	46 323	48 195	47 842	48 226	48 070	48 635	49 284	288 380
70 : Produits d'exploitation et domaniaux (piscine, restauration scolaire, clsh...)	2 676	2 871	2 790	2 845	2 873	2 902	2 931	17 018
73 : Impôts et Taxes	33 292	35 312	35 638	37 148	37 877	38 376	38 959	221 290
74 : Dotations et Participations	8 640	8 155	7 757	6 448	5 501	5 504	5 507	39 357
75 : Autres recettes	1 494	1 495	1 447	1 550	1 581	1 613	1 645	9 329
013 : Atténuation de charges	221	362	210	235	237	240	242	1 385
Total dépenses de Fonctionnement	40 845	40 897	39 831	40 235	40 695	41 107	41 524	244 237
012 : Frais de personnel	20 236	20 388	20 287	20 550	20 862	21 175	21 493	124 604
011 : Charges à caractère général	9 571	10 124	9 500	9 719	9 867	9 965	10 065	58 687
65 : Frais de municipalité	410	411	403	410	410	410	410	2 453
65 : Subventions participations	6 168	5 888	5 873	5 770	5 770	5 770	5 770	35 121
65 : subvention CCAS	1 600	1 635	1 635	1 635	1 635	1 635	1 635	9 775
65 / 014 : subventions (Biarritz TOURISME)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000
014 : Atténuation de produits	852	451	133	151	151	151	151	1 589
Epargne totale de gestion	5 478	7 298	8 011	7 991	7 375	7 528	7 760	44 143
76 : Produits financiers	3	10	3	10	10	10	10	46
66 : Charges financières	756	676	674	680	927	1 000	1 087	5 124
Résultat financier	-753	-666	-671	-670	-917	-990	-1 077	-5 078
77 : Produits exceptionnels	563	232	655	170	170	170	170	1 898
78 : Reprise sur provision		195	195	0	0	0	0	195
67 : Charges exceptionnelles	213	129	150	100	100	100	100	763
67 : Subventions contraintes DSP / budget annexe	944	968	945	904	904	904	904	5 505
Résultat exceptionnel	-594	-670	-245	-834	-834	-834	-834	-4 175
Epargne brute	4 131	5 962	7 095	6 487	5 624	5 704	5 849	34 890
16 : Part en capital	3 529	3 616	3 613	3 712	3 970	3 895	3 919	22 638
Epargne nette avant produit de cessions	594	2 346	3 482	2 775	1 654	1 809	1 930	12 244
Cession patrimoine privé	381	1 917	426	3 300	3 600	1 000	0	8 707
Epargne nette après produit de cessions	602	4 263	3 908	6 075	5 254	2 809	1 930	20 578
Section d'investissement								
Total Dépenses d'investissement	16 806	14 460	10 137	12 936	13 242	11 962	8 862	73 945
Dépenses Programme d'équipement courant+Subventions	2 766	5 506	3 258	3 550	4 550	3 550	5 050	22 724
Subvention Zac Kléber					1 000	0	1 500	2 500
Dépenses d'équipement courant	2 431	3 676	2 943	3 500	3 500	3 500	3 500	19 374
Subventions d'équipement versées	335	1 830	315	50	50	50	50	850
Dépenses Programmes spécifiques d'équipement	14 040	8 954	6 879	9 386	8 692	8 412	3 812	51 221
dont programmes spécifiques	11 923	6 949	4 874	5 612	5 812	6 035	3 367	37 623
dont SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ANNEXE SPIC TVA	2 117	2 005	2 005	3 774	2 880	2 377	445	13 598
Total Recettes d'investissement	9 923	4 064	3 219	3 126	3 841	3 834	3 180	27 123
BESOIN DE FINANCEMENT	6 883	10 396	6 918	9 810	9 401	8 128	5 682	46 822
Reprise Epargne nette	602	4 263	3 908	6 075	5 254	2 809	1 930	20 578
Solde à financer	6 281	6 133	3 010	3 735	4 147	5 319	3 752	26 244
Emprunt annuel globalisé	3 400	5 850	4 300	3 800	4 000	4 450	3 700	23 650
Résultat de l'exercice	-2 881	-283	1 290	65	-147	-869	-52	-2 594
Résultat brut de clôture N-1	2 683	-190	-190	1 100	1 165	1 018	149	5 926
EXCEDENT BRUT DE CLOTURE N = FONDS DE ROULEMENT	-198	-473	1 100	1 165	1 018	149	97	3 333
ENCOURS AU 31/12	36 796	39 030	37 483	37 571	37 601	38 156	37 937	
CAPACITE DE REMBOURSEMENT DYNAMIQUE (en nombre d'années)	8,91	6,55	5,28	5,79	6,69	6,69	6,49	
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE SPIC / TVA CONSOLIDÉS								
Epargne brute totale	4 104	6 768	7 126	5 758	5 901	6 076		
Encours de dette total (y compris dette PPP) au 31/12	64 706		64 838	64 903	64 863	65 468	65 253	
Capacité de remboursement dynamique (en nombre d'années)	15,77	9,58	9,11	11,26	11,09	10,74		

3^{ème} PARTIE : LE CADRAGE BUDGETAIRE PLURIANNUEL

L'ensemble des éléments qui précède montre à l'évidence que si nous ne voulons pas perdre la maîtrise de notre avenir et si nous voulons préserver nos capacités d'investissement, nous devons poursuivre une gestion serrée des finances de la Ville. C'est ainsi que nous pourrons maintenir les services nécessaires au bien-être de nos habitants et que nous serons à même de réaliser les investissements indispensables au rayonnement et à l'attractivité de Biarritz.

Le budget 2016 doit donc être établi en prenant en compte non seulement la baisse des dotations de 2016 mais également celle prévue avec certitude en 2017.

Surtout il doit s'intégrer dans une prospective financière pluriannuelle qui permette de conserver des équilibres financiers satisfaisants sur la période 2016-2020. Nous commencerons donc par vérifier les conditions de l'équilibre pluriannuel avant de préciser les éléments de cadrage du budget 2016.

LA PROSPECTIVE FINANCIERE PLURIANNUELLE 2016/2019

A. Rappel de la méthodologie prospective

La méthode utilisée reste la même que celle qui vous a été présentée en 2015.

Elle repose sur une estimation des recettes et dépenses réelles futures hors mouvements d'ordre. Elle porte sur le budget principal et le budget annexe des activités assujetties à TVA.

Les objectifs d'équilibre sont principalement le suivi de l'évolution des niveaux d'épargne avec pour objectif le maintien d'un ratio dette/épargne brute de l'ordre de 8 ans sur le budget principal compris entre 10 et 11 ans sur l'ensemble des budgets.

Le document joint page 11 présente l'hypothèse retenue. Celle-ci intègre les projets nouveaux en fonctionnement comme en investissement. Il s'agit en fonctionnement du festival musical « les Beaux jours » prévu à chaque année à Pâques, période où nous n'avons pas de manifestations susceptibles de dynamiser l'activité touristique. En investissement cela concerne l'opération du pôle scolaire et petite enfance des Thermes-Salins.

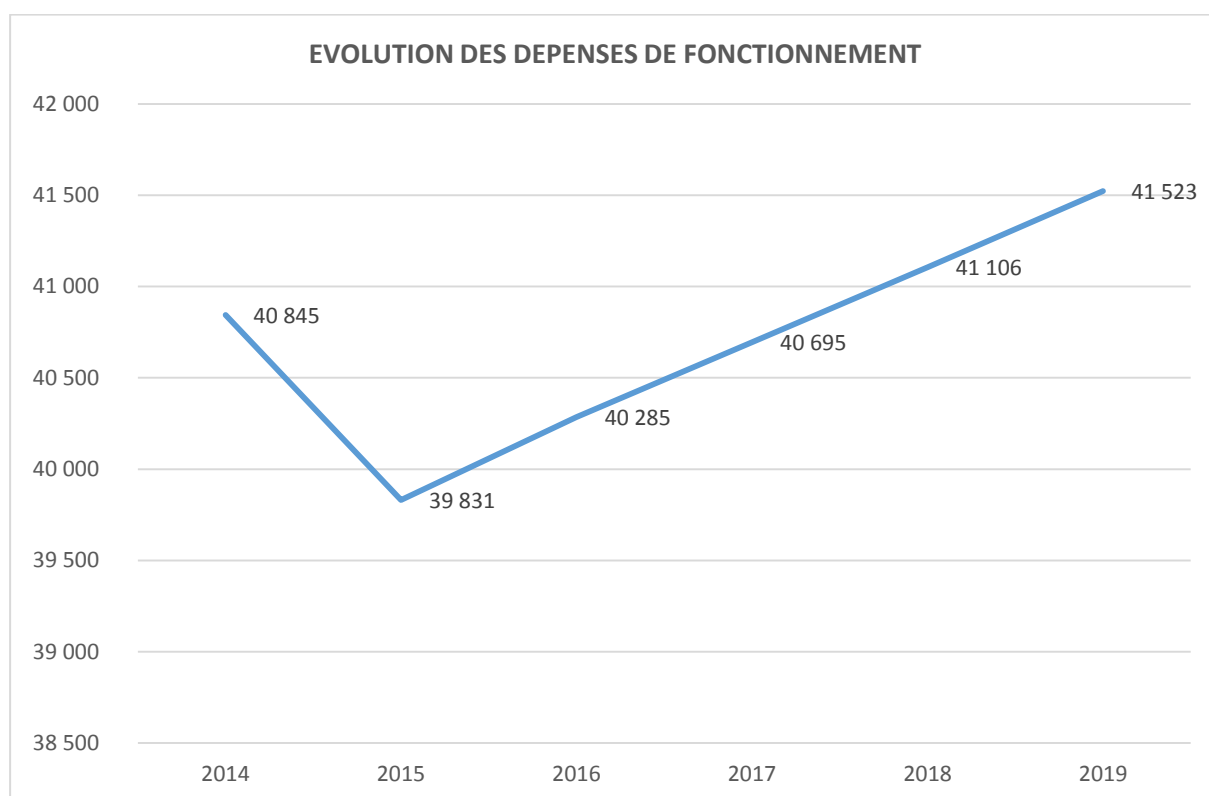
B. Le Budget principal – évolution pluriannuelle des recettes et dépenses en section de fonctionnement

Les hypothèses retenues :

En dépenses de fonctionnement :

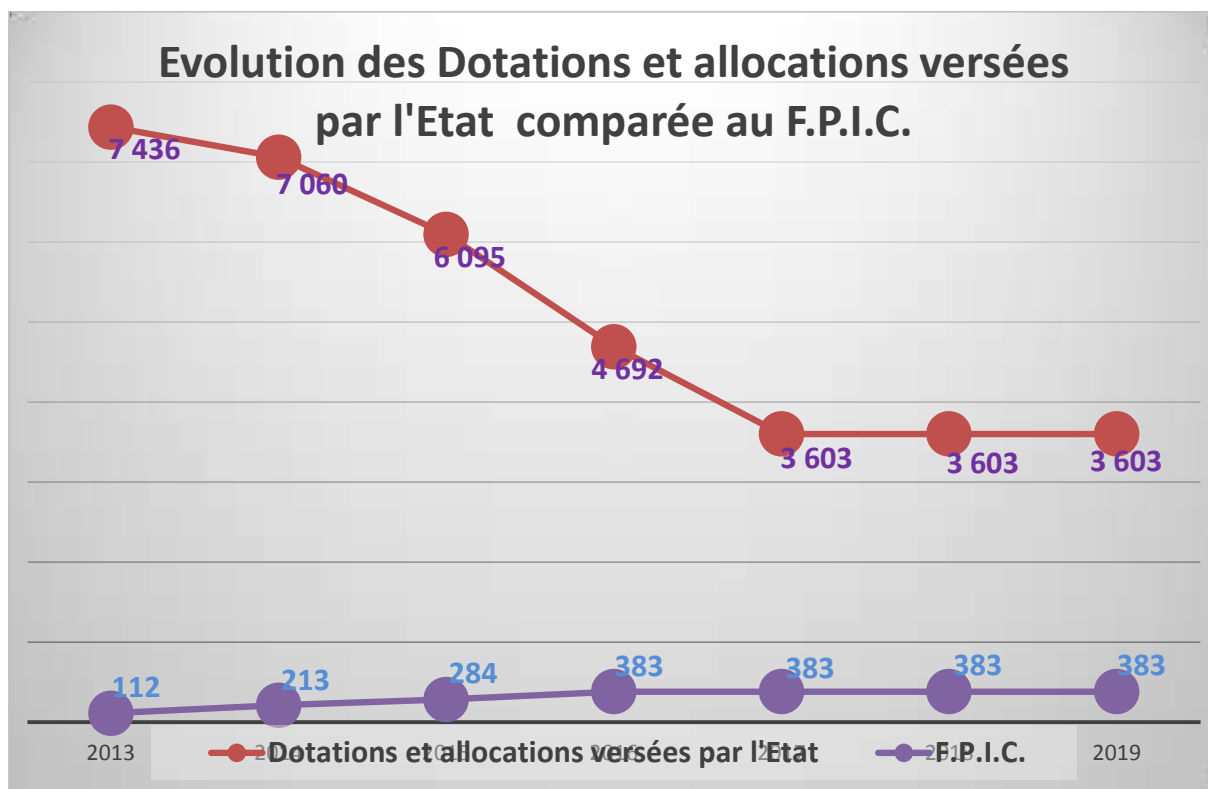
- Une maîtrise des dépenses se traduisant par une croissance globale annuelle de 1% en moyenne.
- Une maîtrise des dépenses de personnel aussi proche que possible de 1% en 2016 et de 1,5% ensuite.
- Une croissance de 1% par an environ des charges à caractère général
- Une stabilisation du montant des subventions.

COURBE D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2014 À 2019



En recettes de fonctionnement :

- Une évolution des recettes permettant d'éviter sur l'ensemble de la période un effet de ciseau trop significatif avec les dépenses.
- Une limitation de l'effet de ciseau négatif sur 2016 et 2017 compte tenu des pertes importantes de dotations sur ces deux années
- Une amélioration des recettes liées à notre activité (recettes domaniales, tarifs)
- Une progression raisonnable et réaliste des recettes liées à notre attractivité touristique (droits de mutations, taxe sur les jeux, taxe de séjour)
- Un ajustement si nécessaire et en dernier ressort des recettes fiscales



■ L'évolution des niveaux d'épargne sur la période

- Maintien de l'épargne brute à des niveaux permettant d'atteindre en fin de période les ratios cible de 8 ans au maximum sur le budget principal et environ 10 ans sur l'ensemble des budgets
-
- Apport complémentaire provenant des recettes de cession des actifs inutilisés ou des terrains destinés aux opérations de logement prévues sur le mandat
-
- Évolution maîtrisée de la dette en lien avec l'évolution de l'épargne brute et du ratio dette sur épargne brute

■ La programmation pluriannuelle des investissements

Réalisation sur la période 2014-2019 de 73 M€ d'investissement se décomposant en :

- près de 23 M€ d'investissements courants,
- 2.5 M€ de subvention d'équilibre pour l'opération ZAC Kléber
- 51 M€ de programmes spécifiques dont 14,1 M€ de subventions d'équipement affectées au financement des programmes d'investissement inscrits au Budget annexe TVA.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016/2019

BUDGET PRINCIPAL	2016	2017	2018	2019
	Prévision	Prévision yc révision de prix	Prévision yc révision de prix	Prévision yc révision de prix
Ecoles dont Thermes Salins	200	2 984	3 043	-
Cité administrative (mise en confirmité)	50	51	52	53
Centre de Jour Alzheimer (Notre Maison)	150	500	-	-
Equipements sportifs (hors projet Aguilera)	2 480	-	183	-
ZAC KLEBER (Fin Maison de la danse)	50	-	-	-
Mise en accessibilité des BATIMENT	474	193	308	433
Espaces Publics dont Plan Vélo	788	840	437	232
Mise en accessibilité - Espaces Publics	175	179	182	186
Confortement Falaises (marchés hors Côte des Basques)	400	408	416	531
Plan numérique	100	153	208	212
Littoral Eaux de Baignade	75	77	78	80
IRATY (études)	175	-	104	265
Plan d'entretien de la Ville (Renouvellement parc technique)	100	102	104	106
Cote des Basques	395	325	750	1 269
Acquisition foncière + stockages	-	-	170	-
Totaux	5 612	5 811	6 035	3 367

BUDGET ANNEXE SPIC/TVA	2016	2017	2018	2019
	Prévision	Prévision yc révision de prix	Prévision yc révision de prix	Prévision yc révision de prix
5 075		3 728	2 674	856
Casino municipal (hors piscine)	1 622	212	216	97
Bellevue	1 196	1 662	1 701	133
Gare du Midi	449	221	119	120
Biarritz Océan	1 472	1 402	382	177
Cinéma Le Royal	66	99	121	103
Golf	31	31	32	32
Halle d'Iraty	43	44	45	46
Atabal	123	20	20	21
Le Colisée	62	7	7	93
Halles centrales	11	12	12	12
Skate Park (hors investissement initial)	-	20	20	21
-	-	-	-	-

C. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016/2019

Le Point sur les grands projets du mandat

Le Plan Pluriannuel des Investissements (**PPI**) annexé page 15

Le PPI ou Programme Pluriannuel d'Investissements se compose classiquement de programmes courants et de programmes dits « spécifiques » correspondant à des opérations identifiées, généralement pluriannuelles.

Les tableaux qui suivent permettent de détailler la nature des investissements consacrés à ces programmes qui sont repris au travers des perspectives 2016 des services.

D'une manière générale ce PPI permet sur le budget annexe de remettre en état les fleurons de l'activité touristique et de congrès de la Ville : le Casino Municipal, la Gare du Midi et le Bellevue. Il s'agit à la fois de travaux d'embellissement, de mise en sécurité mais aussi d'améliorations fonctionnelles pour les visiteurs (fauteuils, climatisation ...) comme pour les occupants (réserves, ateliers ou remaniement du second studio de danse pour les ballets Malandain).

Le budget principal préserve tout d'abord des programmes courants à hauteur de 3 500K€ pour l'année 2016. Ces sommes importantes seront véritablement à optimiser tant le patrimoine de la Ville est conséquent et soumis à usure ou dégradation compte tenu de son exposition ou de sa fréquentation. L'optimisation des crédits se fera pour chaque bon de commande dans un contexte économique qui le permet, les entreprises étant en attente de commande publique. Ce travail devra se faire en maintenant un haut niveau de qualité, la rareté des crédits ou la baisse des prix ne devant pas compromettre ce critère essentiel.

Les opérations spécifiques concernent principalement le PPI écoles, avec la construction d'un groupe scolaire du 21^{ème} siècle en lieu et place de l'école des Thermes Salins dont l'ergonomie et la structure étaient arrivées à bout de souffle. Le concours qui a été lancé devra permettre de disposer d'un projet inséré, respectueux de l'histoire du site mais fermement tourné vers l'avenir quant à son aspect fonctionnel ou environnemental.

De la même manière 2016 permettra de lancer de manière opérationnelle les projets d'AGUILERA, d'IRATY, de la COTE DES BASQUES ou de la requalification de l'entrée Sud de Biarritz par les avenues de la Milady et de Madrid. La phase étude est toujours longue s'agissant d'insérer de la Ville et de l'environnement dans la commune la plus dense du département. Le potentiel est cependant là et les phases de concertation initiées fin 2015 se poursuivront tout au long de l'année 2016 pour disposer de dossiers règlementaires conformes et compatibles avec le PLU ou le futur PLU intercommunal.

D'autres dossiers seront lancés dès cette année, comme l'accueil de jour Alzheimer dans le parc de Notre Maison, l'enfouissement des réseaux et la remise en état de

l'avenue d'Anglet, le plan Vélo sur la façade littorale ou la poursuite de la mise en accessibilité de la voirie ou des bâtiments publics.

Concernant l'environnement, il s'agira de poursuivre l'excellence dans le domaine de la qualité des eaux de baignade avec de nouvelles avancées technologiques obtenues grâce à un prochain partenariat innovation fédérant structures privées de R et D et collectivités.

Ces investissements seraient financés par 22 M€ d'épargne nette (solde d'épargne restant après remboursement de 23 M€ de dette), 22 M€ de recettes propres et environ 5M€ de subventions. Sur ce point nous avons fait une estimation prudente dans la mesure où les incertitudes de l'organisation administrative et les tensions financières qui affectent les Régions et les Départements comme le bloc communal rendent plus difficile d'anticiper des niveaux élevés de participation.

Le solde à financer serait assuré par de la dette : 23 M€ de dette nouvelle permettrait de boucler le plan de financement. Comme sur la même période nous aurons remboursé 23 M€, notre encours de dette resterait stable sur la période en ce qui concerne le budget principal.

Si un niveau plus élevé de subvention pouvait être obtenu, il serait affecté en priorité à une diminution de l'endettement.

■ Le niveau de l'encours de dette et du ratio dette/épargne brute :

Le scénario retenu permettrait grâce au maintien de l'épargne brute d'atteindre en fin de période un niveau de dette d'environ 37,5M€. Compte tenu du maintien de l'épargne brute, le ratio dette/épargne brute resterait très raisonnable avec un niveau en 2019 d'environ 6,2 ans sur le budget principal.

OB 2016 TABLEAU DE PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE SPIC TVA

	2014	2015		% CA 2015 / CA 2014	2016	2017	2018	2019	TOTAL MANDATURE 2014 / 2019
		PREVU	CA						
Section de fonctionnement									
Total recettes	4 803	4 893	4 167	-13,25%	5 185	5 054	4 814	4 993	29 016
013 + 70: Produits d'exploitation	488	510	466	-4,51%	455	464	443	448	2 764
75 : Autres redevances	599	649	852	42,24%	969	890	935	1 009	5 254
75 : Redevance Hôtel du Palais	178	180	98	-44,94%	180	600	600	600	2 256
75 : Redevance Casino	550	403	419	-23,82%	420	420	421	421	2 652
75: Charges de co-gestion	807	808	763	-5,45%	800	816	772	809	4 766
75: Redevance part fixe DSP SEM Btz Océan	1 237	1 250	756	-38,90%	756	767	779	791	5 086
75: Redevance part variable (10% > CA 4 000k€) DSP SEM Btz Océan						0	50	100	150
77: Subventions (Compensation contraintes DSP transférées du Budget principal)	944	819	539	-42,90%	750	814	815	816	4 677
77: Reversement solde compte GER (résiliation contrat de PPP)					305				305
78: Reprise sur provisions pour travaux (Bellevue)		274	274		550	282			1 106
Total dépenses	3 484	4 303	3 431	-1,53%	3 475	3 056	3 107	3 129	19 682
011: Charges à caractère général	1 981	2 491	2 046	3,28%	2 090	2 081	2 101	2 122	12 421
011: Entretien maintenance pour Cité de l'océan et Musée de la mer	487	489	488	0,16%	220	220	250	250	1 916
011 : salon Seanergy 2016					50				50
012 : Frais de personnel Halles	110	70	53	-51,82%	55	55	55	55	383
67: Subventions contraintes de DSP (Ataöal, Vincci Park contrat 2007, Btz Journal)	590	519	544	-7,80%	455	455	455	455	2 954
67: Subvention contraintes de DSP SEM Biarritz Océan	300	302	300	0,00%	300	300	300	300	1 801
67 : indemnité de résiliation PPP					305				305
68: Provision	16	432	0	-100,00%	0				16
Epargne de gestion	1 319	590	736	-44,20%	1 710	1 998	1 707	1 865	9 334
66 : part en intérêts / dette Cité de l'océan et Musée de la mer	984	973	973	-1,12%	962	947	932	916	5 714
66: Charges financières / dette antérieure	96	95	90	-6,25%	111	99	104	106	606
66: Charges financières / nouvelle dette		0				52	67	89	208
Epargne brute	239	-478	-327	-236,77%	637	900	604	753	2 807
16 : Part en capital	511	576	581	13,70%	624	754	828	923	4 221
16: part en capital / dette Cité de l'océan et Musée de la mer	252	283	238	-5,56%	314	347	381	417	1 949
16: Part en capital / dette ancienne	259	293	343	32,43%	310	304	309	315	1 840
16: Part en capital / nouvelle dette		0				103	138	191	432
Epargne nette	-272	-1 054	-908	233,93%	13	146	-224	-170	-1 414
Section d'investissement									
Total Dépenses d'investissement	7 557	2 802	1 194	-84,20%	5 581	4 267	3 222	1 412	23 233
Programmes courants + Subvention d'équipement	485	500	454		507	537	547	557	3 087
Programmes spécifiques	7 072	2 302	740	-89,54%	5 074	3 730	2 675	855	20 146
Total Recettes d'investissement (sauf emprunt et 1068)	7 156	2 410	2 329		4 604	3 317	2 584	636	20 625
Dnt subvention Equipement budget principal (casino système traitement d'air 2014+casino ravalement en 2015 1008k€ et 2016 891k€ + bellevue isolation en 2015 816k€, 2016 832k€ et 2017 1698k€)	4 402	2 005	2 005	-54,45%	3 774	2 880	2 377	445	15 883
BESOIN DE FINANCEMENT	401	392	-1 135		977	950	638	776	2 608
Reprise Epargne nette après résultat exceptionnel	-272	-1 054	-908		13	146	-224	-170	-1 414
Solde à financer	673	1 446	-227		964	804	862	945	4 022
Emprunts nouveaux	750	796	200		300	600	900	950	3 700
Résultat net de clôture N-1	573	650	650		1 077	413	208	246	3 167
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE N	650	0	1 077		413	208	246	251	2 845
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	27 780	28 001	27 355		27 032	26 878	26 950	26 977	26 977

D. LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES ASSUJETTIES À LA TVA

La prospective sur la période 2014/2019 du budget annexe des activités assujetties à TVA est jointe également en annexe page 18.

Ce budget porte d'importants actifs liés à l'activité touristique et commerciale de la Ville : le Casino municipal, la gare du Midi, le Bellevue, le Musée de la Mer et la Cité de l'Océan. Il porte également les Halles dont la vocation commerciale est avérée.

- L'évolution pluriannuelle des dépenses et recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée avec un niveau de recettes stabilisé en moyenne à 5M€ et des dépenses en légère baisse puisqu'elles atteignent 3,1M€ en 2019.

contre 3,5M€ en début de période. La baisse des charges de maintenance de Biarritz Océan explique pour l'essentiel cette baisse.

L'épargne de gestion et l'épargne brute s'améliore donc sensiblement. L'épargne brute atteint 753K€ en fin de période contre 240K€ en 2014.

- La programmation pluriannuelle des dépenses d'investissements

Le volume d'investissements réalisés sur ce budget est important : près de 23M€ sur la période 2014-2019. Ces investissements sont essentiels à la compétitivité et à l'attractivité touristique de la Ville.

Parmi les principales opérations : les Halles (2,4M€), le Casino Municipal (4,7 M€), le Bellevue (4,7 M€), la Gare du Midi (1,2 M€), le Musée de la Mer et la Cité de l'Océan (4 M€).

Ces investissements sont pour l'essentiel financés par les subventions versées par le budget principal (près de 16 M€) et secondairement par les subventions d'investissement externes (1,2 M€).

La dette du budget :

Ce budget porte la dette du PPP et la dette nécessitée par les opérations sur le patrimoine municipal.

Conformément à nos objectifs, nous visons au minimum à la stabiliser. Elle atteindra donc 27M€ fin 2019, en légère baisse par rapport au niveau constaté fin 2014 (27,8M€).

Le ratio dette/épargne brute reste élevé mais s'améliore très nettement.

Tous budgets confondus, la dette devrait être en légère diminution en fin de mandat. Compte tenu de l'amélioration de l'épargne, malgré le contexte très difficile des finances locales, le ratio dette/épargne brute se stabilisera donc autour de 10 ans fin 2019 sur l'ensemble des budgets.

4^{ème} PARTIE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Ces orientations ont été établies en prenant en compte la prévision pluriannuelle décrite ci-dessus.

En fonctionnement, les objectifs 2016 ont été fixés non pas à partir du BP 2015 mais à partir des dépenses et recettes effectivement réalisées sur l'exercice 2015.

I – LE BUDGET PRINCIPAL

a) les dépenses de fonctionnement

L'objectif est de stabiliser les dépenses au niveau du réalisé 2015 après déduction des dépenses exceptionnelles.

Elles devraient donc atteindre 40.2 M€ contre 39.8 M€ en 2015 soit +1.14 %.

- Frais de personnel : ils progresseront de 1.30 % à 20,55 M € par rapport au réalisé 2015.

Une maîtrise des dépenses de remplacement du personnel pour absence et des heures supplémentaires sera maintenue.

En contrepartie, un travail en profondeur sera engagé sur les conditions de bien-être au travail, comme en matière de valorisation des compétences.

- Le coût des rythmes scolaires porte dorénavant sur une année pleine et atteignent 300 000 €.
Il s'agit majoritairement de paiement de prestations et pour le solde des heures supplémentaires réglées au personnel de la Ville.

- Charges à caractère général (Chapitre 011) :
Elles sont stabilisées à un niveau proche de 9,7 M€. Ceci représente un effort notable compte tenu des charges supplémentaires que la réalisation de Kléber va entraîner en matière de réalisation et d'entretien des espaces publics et notamment d'espaces verts et avec la prise en compte d'un nouveau festival « les jours heureux » au mois d'avril prochain, des rencontres littéraires « l'invitation aux voyages, au mois d'octobre 2016, qui constitueront des événements culturels forts pour lancer la saison 2016.

Hors impact de ces nouveaux festivals, les charges à caractère général n'augmentent pas.

- Subventions et participations :
Ce poste atteignait en 2015 près de 8,4 M€ (8 M€ de subventions + 0,4 M€ de frais de municipalité). Compte-tenu de la non-reconduction des subventions

non récurrentes, le montant cible sera de l'ordre de 7,9 M€, proche du montant 2015.

- Atténuation de produits : il s'agit pour l'essentiel de reversement de recettes à Biarritz Tourisme et au CD 64 ainsi que la contribution au F.P.I.C. pour 388 k€
Le montant est stabilisé à 1,613 M€.

b) Les recettes de fonctionnement courant

- La baisse des dotations et l'augmentation du FPIC auront un impact négatif de plus de 1.4 M € sur les recettes 2016, correspondant à la baisse programmée de la DGF (1 M€) et la suppression de la dotation nationale de péréquation (310 k€) et l'augmentation du FPIC (80 K€).

- La fiscalité directe :

La notification par l'Etat aux collectivités territoriales des bases locatives 2016, ainsi que des dotations de compensation TH et FB nous parviendra au mois de mars prochain. Il est donc prématuré d'annoncer au stade des orientations budgétaires le niveau du taux de fiscalité correspondant au produit fiscal attendu. Mais il est probable que les taux d'imposition ne pourront échapper à une actualisation qui viendra atténuer l'impact de la baisse des dotations de l'Etat sur l'épargne de gestion.

- Les droits de mutations : ils ont augmenté en 2015 pour atteindre 3 007 K€. Nous allons sur une hausse modérée en 2016 : estimation = 3,1 M€.
- Le produit des jeux est estimé en progression comme le montrent les résultats des derniers mois d'exploitation suite à la rénovation réussie des locaux en 2014. 2,4 M € sont attendus contre 2,3 M € en 2015.
- Taxe de séjour : la revalorisation des taxes journalières a permis une augmentation significative avec un produit perçu de 1,2 M €. Celui-ci devrait progresser en 2016 pour atteindre 1 300 k€.
- Les autres impôts et taxes progresseront également légèrement avec notamment la prise en compte de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Au total, l'ensemble des impôts et taxes passeront de 35.6 M € en 2015 à 37.3 M € en 2016

- Les dotations de compensation et de solidarité versées par la Communauté sont considérées comme stables à 4 M€, après la déduction du FPIC 2016 de 388 K€ prélevé sur la ville, le solde de ces dotations sera donc de 3,7 M€
- Les autres recettes sont en très légère progression à 1,55 M €.

Au total la progression des recettes est de 1.21 % alors que les dépenses augmentent moins rapidement avec un taux de 1.14 %.

Ceci permet une amélioration de l'épargne de gestion qui atteint 8.1 M € soit un niveau quasi identique à celui atteint en 2015 de 8 M€.

c) L'épargne et l'annuité de la dette

Les charges financières sont évaluées à 680 K€ au même niveau qu'en 2015 et bénéficient d'un contexte très favorable des marchés financiers avec un niveau de taux historiquement bas.

Si on y ajoute les subventions versées régulièrement au budget annexe SPIC pour l'Atabal, Indigo et Biarritz Océan (904 K€), l'épargne brute hors produit de cessions s'établit à 6.5 M€ et se maintient par rapport à 2015 (après reversement de la pénalité SRU 2014 qui est traitée comme une recette exceptionnelle).

Avec le produit des cessions, l'épargne brute (calculée conformément à la M14) passe de 6.5 M€ à 9.8 M€ en 2015.

Le remboursement en capital de la dette étant de 3,7 M€ et compte-tenu de produits de cessions estimés à 3.3 M €, l'épargne nette atteint près de 6.1 M€ contre 3.9 M€ en 2015.

d) L'investissement en recettes et dépenses

- Les dépenses d'équipement seront prévues pour un montant significatif de 13 M€.
3, 5 M€ seront consacrées aux investissements courants.
9.4 M€ seront consacrés aux projets spécifiques sur le budget principal dont 3.7 M€ financeront partiellement les investissements prévus au budget annexe.
- Les recettes d'investissement représentent pour l'essentiel les recettes récurrentes (pour 3.1 M€ environ). Le CPER et le PPI de l'agglomération n'étant pas à ce jour validé, il est difficile de prévoir les subventions nouvelles en 2016. Seules quelques subventions reportées sont inscrites pour environ 1 M€.

e) Les besoins de financement et d'emprunt en 2016

Après prise en compte de l'épargne nette et des recettes d'investissement, le besoin de financement est de l'ordre de 3.7 M€.

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget est donc évalué autour de 3.8 M€. Compte-tenu des remboursements prévus (3,7 M€), l'exercice 2016 se traduirait donc par un très léger endettement à 37.5 M€, quasi identique à celui de 2015.

Grâce à la nette augmentation de l'épargne brute (9.8 M€), le ratio dette/épargne brute resterait inférieur à 5.79 ans proche du niveau de 2012 et meilleur qu'en 2013 et 2014.

En termes de type d'emprunt, la stratégie évoluera en fonction de la situation des marchés financiers.

Si les conditions restent les mêmes qu'actuellement, un mixage entre emprunts à taux fixes, et emprunts sur index révisables sera mise en œuvre.

Ceci assure un taux d'intérêt moyen très bas. Compte-tenu des marges bancaires de 1 % environ, la Ville se finance à 1,05 % en révisable et, autour de 2 à 2,20 % en taux fixe sur 20 ans.

Ce mixage permet de profiter des taux bas en limitant le risque en cas de remontée des taux courts. Cette remontée est peu probable à moyen terme compte-tenu de la politique de la Banque Centrale Européenne.

f) Les principaux projets réalisés ou engagés en 2016

Les programmes spécifiques de travaux ou d'équipement prévus en 2016 s'élèveront à la somme de 5 462 k€ intégrant la subvention spécifique pour le budget annexe SPIC TVA d'un montant de 4 m€.

Les principaux programmes se décomposent comme suit :

- Le réaménagement du groupe scolaire des thermes salins : 200 k€
- La rénovation du terrain synthétique de l'hippodrome des fleurs : 400 k€
- L'aménagement du Skate Park de la Négresse : 1 800 k€
- La mise en accessibilité des bâtiments publics : 474 k€
- L'aménagement de pistes cyclables (plan Circul-Douce) : 488 k€
- Les travaux sur le littoral : 400 k€
- Le confortement et la valorisation paysagère de la côte des basques : 470 k€

II – LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES COMMERCIALES ASSUJETTIES A LA TVA

Ce budget a vu en 2014 son périmètre élargi aux Halles Centrales qui porte indéniablement une activité commerciale.

Il porte également la charge de l'ensemble des immeubles dont la vocation est principalement commerciale quel que soit le gestionnaire (Biarritz Tourisme, Biarritz Océan, Socomix pour l'essentiel).

La résiliation du contrat de P.P.P. devrait permettre une baisse des coûts d'entretien-maintenance de la cité de l'océan et du musée de la mer de l'ordre de 250 k€ par an.

Les investissements prévisionnels au titre de l'exercice 2016 : ils sont de 5.6 M€ avec en particulier :

- les études et les travaux sur le ravalement du Casino, l'amélioration phonique du Bellevue
- le remplacement des groupes froids de la Gare du Midi,
- les travaux d'entretien et de renouvellement des équipements du Cinéma Le Royal, du Golf du Phare, de la Halle d'Iraty et de l'Atabal.

L'épargne brute est en amélioration pour atteindre 637 K€.

Les recettes d'investissements sont prévus à hauteur de 4.8 M€ (dont 3.7 M€ de subvention d'équipement versée par le budget principal).

L'équilibre de ce budget nécessitera le recours à 300 K€ d'emprunt.

III – LE BUDGET DE LA ZAC KLEBER

La première phase des travaux d'espaces publics s'est achevé au 30 juin 2015 et ont permis l'emménagement d'une centaine de familles dans les ilots 8, 11 et 12 d'ERILIA.

La seconde phase des travaux d'espaces publics de la ZAC de Kleber va démarrer au premier trimestre 2016 pour s'achever en juin afin de permettre la livraison des ilots 3, 4, 5, 6 et 10.

Le boulevard d'Augusta et la rue Jean Patou seront réalisés de manière définitive.

Le barreau manquant sera construit afin de relier la rue Courrasson et la rue Haraout.

L'avenue de Kleber sera aménagée en version provisoire et en impasse afin de permettre l'accès des résidents à l'îlot 10 mais également les travaux de l'immeuble BSL.

Le montant des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces verts sera de l'ordre de 2.15 M€ H.T., honoraires de maîtrise d'œuvre compris.



ACTION ECONOMIQUE

I - LA POLITIQUE TOURISTIQUE

1 – BIARRITZ-PAYS BASQUE : UNE MARQUE IDENTIFIEE ET RECONNUE

Parmi les 30 mesures annoncées par le gouvernement et devant être mises en place avant fin 2015, l'une d'elles impacte directement notre territoire : la promotion touristique de la France ne se fera plus au travers des territoires administratifs, mais au travers d'une vingtaine de marques fortes et qualitatives susceptibles d'être identifiées mondialement.

Biarritz-Pays Basque est l'une des marques territoriales retenue, elle permettra d'associer les acteurs publics et privés pour proposer et porter une offre structurée et visible sur le plan international.

Parallèlement l'Etat a lancé un appel à candidature pour la sélection de contrats de destination ayant pour objet de structurer le marketing territorial par thématique. Ces contrats doivent être portés par des marques.

Biarritz-Destination Golf retenu en décembre 2015 par l'Etat fait partie des 20 contrats retenus et est porté par la marque Biarritz-Pays Basque.

Les mesures gouvernementales en faveur du Tourisme, la marque Biarritz-Pays Basque, le Contrat Biarritz Destination Golf, mais aussi **l'ouverture des lignes Charles de Gaulle / Biarritz par Air France, Londres / Biarritz par British Airways, et Madrid / Biarritz liaison quotidienne par AIR NOSTRUM**, représentent une grande avancée puisque Biarritz et le Pays Basque sont désormais desservis directement depuis les principales plateformes européennes.

Fort de cette reconnaissance, l'ensemble des actions qui seront lancées en 2016 auront pour objectifs de :

- Continuer à développer notre compétitivité par le soutien et le partage de la marque Biarritz-Pays Basque ;
- Développer une nouvelle clientèle en diversifiant et organisant notre offre vers des marchés à reconquérir et des niches nouvelles de clientèle ;
- Développer un accueil de qualité en s'appuyant notamment sur le numérique.

Parallèlement « **2016 Saint Sébastien, capitale européenne de la culture** » sera une opportunité pour Biarritz de proposer des séjours à thèmes à une clientèle nationale et internationale.

2 – BIARRITZ-DESTINATION GOLF

« L'accueil de la Ryder Cup...un signal fort sur la qualité des parcours de golf français ».

Sur 40 dossiers déposés, le contrat "**BIARRITZ Destination Golf**" porté par Biarritz Tourisme a été retenu par le Secrétariat d'Etat au Tourisme et se voit doté d'un budget spécial pour développer la clientèle étrangère golfique en Pyrénées-Atlantiques et dans les Landes.

L'objectif des contrats de destination est de mettre en place une promotion touristique internationale basée sur des thèmes et non plus des territoires. Un tel contrat doit donc sortir des zones de compétences de l'entité porteuse du dossier pour fédérer des professionnels privés et institutionnels autour d'un projet fort, en ligne avec la stratégie d'Atout France.

Le golf a été choisi car il est déjà structuré autour du Golf Pass Biarritz (golfs du Phare, d'Illbarritz, du Makila golf club, d'Arcangues et de Seignosse), du Golf Pass Landes (parcours de Moliets, Seignosse, Hossegor, Mont de Marsan) et des nombreuses écoles réparties sur l'ensemble des golfs concernés par la démarche.

Biarritz Tourisme a donc **fédéré autour** d'elle les Comités Départementaux des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, les offices de tourisme de la côte basque, celui de Pau, le Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine, le Golf Pass de Biarritz et celui des Landes, les écoles et parcours de golf de la région, et le programme d'Air France Flying Blue Golf, ainsi que des hébergeurs.

Si le contrat destination golf a permis de fédérer autour d'un thème en dehors de nos limites territoriales, cet objectif devra être poursuivi **autour d'autres thèmes** tel que le surf, le bien être, le tourisme d'affaires...

Le contrat destination golf fait l'objet d'un plan d'actions promotionnelles spécifiques arrêté et financé avec les partenaires signataires. Pour Biarritz, le plan d'action financé s'élève à 50 000 €

Il représente une véritable opportunité de partenariats sur certaines actions.

3 - LES PARTENAIRES

Les actions projetées par Biarritz Tourisme visent en priorité le développement de la marque, Biarritz-Pays Basque, la poursuite et l'évolution du contrat Biarritz destination golf, le développement des lignes aériennes. Elles gagneront en efficacité si elles sont menées avec nos principaux partenaires, Atout France, le Comité Régional du Tourisme, le Comité Départemental du Tourisme et Air France dont les propres plans d'actions prennent en compte cette nouvelle approche du développement touristique.

ATOUT FRANCE

Atout France en tant que fer de lance du développement du tourisme Français à l'international, et dans le cadre de sa mission de :

1. Renforcer l'offre touristique française et la commercialiser,
2. Observer et analyser les marchés touristiques,
3. Optimiser la qualité des prestations,

se développe aux travers de **32 bureaux présents dans 27 pays** et par le biais de **filières et cluster** dont notamment :

- **Le Tourisme d'Affaires**
- **Le Tourisme et Littoral**
- **Le Tourisme et Bien-être**
- **Le Tourisme et golf**

Mais également par le biais de **nos Ambassades de par le monde**, qui se sont vues mobiliser et confier plus concrètement, la mission de représentation touristique de la France.

Biarritz Tourisme restera cette année encore **très actif au sein de cette organisation** en maintenant son adhésion aux deux premiers clusters, tout en gardant en veille les propositions d'actions des deux suivants.

Au-delà des actions menées au sein des clusters, **le plan marketing 2016 prévoit un nombre important d'actions avec Atout France**. Des actions ciblées par marché et par profil de clients, mais également des actions multi marchés par le biais de salons et workshops internationaux.

COMITE REGIONAL DU TOURISME D'AQUITAINE

«La stratégie retenue s'attache à mettre en place de nouvelles modalités d'actions, en phase avec la politique contractuelle nationale et avec les évolutions des comportements des clients et des technologies disponibles. Pour répondre aux enjeux à venir, la démarche partenariale se renforce et s'ouvre aux évolutions attendues des espaces territoriaux.

En effet, que ce soit pour les contrats de destination - déjà en place - ou pour les contrats de promotion ou de structuration marketing - dont les cahiers des charges sont encore à écrire en partenariat – le CRTA devient accompagnateur, conseiller, parfois pilote, mais toujours dans une démarche partagée». Extrait du plan marketing du CRTA.

3 axes de travail identifiés :

- Promouvoir les destinations régionales à dimension internationale.
- Irriguer le territoire en accompagnant les autres destinations volontaires selon leur intensité et maturité touristiques.
- Développer les stratégies des filières.

Afin de :

- Maximiser la complémentarité des marques de destination et des thématiques régionales.
- Renforcer les dynamiques engendrées par le règlement d'intervention tourisme du Conseil Régional.
- Favoriser la mobilisation et l'organisation des partenaires et des filières
- Optimiser les moyens publics et privés sur les territoires.

Deux chantiers sont identifiés pour la mise en œuvre de cette nouvelle étape :

- Relever le défi du numérique,
- Organiser un centre de ressources élargi au service d'un marketing modernisé.

C'est dans ce contexte que cette année encore, **Biarritz Tourisme sera présent aux côtés du CRTA et s'appuiera également sur celui-ci, pour mener un certain nombre d'actions** (cf. programme, à disposition des élus à la Direction Générale) selon les cibles et marchés prioritaires aux deux entités.

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

«Le CDT Béarn Pays Basque se trouve dans un contexte nouveau lié à la réforme territoriale...

...La stratégie 2016 pour le Pays Basque repose sur l'installation de la marque Biarritz Pays Basque dans le cadre d'une démarche territoriale, la plus partagée possible...Il s'agit de donner du fond, du contenu à cette marque afin d'être rapidement opérationnel, d'y associer le plus d'opérateurs possibles et de trouver rapidement une signature ...

...Les Assises du Tourisme qui auront lieu au printemps prochain au Pays Basque, seront l'occasion d'affirmer l'installation de cette marque à long terme... ».

Ce contexte nouveau et partenarial a naturellement conduit le Conseil d'Administration du CDT et l'EPIC BIARRITZ TOURISME à arrêter ensemble, la stratégie développement 2016, à savoir :

- ✓ **Donner du contenu à la marque** « Biarritz Pays Basque » Thème des Assises d'avril 2016.
- ✓ **Poursuivre la campagne digitale** autour du concept « Passez en mode Basque » dès le printemps.
- ✓ **Conduire en avril à Paris deux évènements grand public**, l'un de street-marketing autour du concept de la « BOX », l'autre en partenariat avec les créateurs du pays basque.

Par ailleurs, l'engagement du CDT dans le contrat **Destination Atlantique**, sera pour Biarritz Tourisme une nouvelle opportunité d'approche sur les marchés nord européens (Allemagne).

AIR FRANCE

Bien plus qu'une compagnie aérienne, Air France demeure **l'acteur majeur pour nos perspectives de développement**. Il est aisé de comprendre l'opportunité que représente la réouverture de la ligne CDG / BIQ (27 mars).

À nouveau connecté au reste du monde, « facilement », tout l'enjeu repose désormais sur **la pérennité de cette ouverture**. Une priorité, réactiver les liens commerciaux établis avec les acteurs professionnels des marchés directement concernés comme les **Etats Unis** et **l'Angleterre** et renforcer notre présence sur les marchés actuels comme **la Russie** et **ceux choisis dans le cadre du contrat Destination Golf**.

Au-delà des deux conventions* signées, nous permettant de tenir un certain nombre d'actions en France comme à l'étranger, la nature des relations établies conduisent AIR FRANC et BIARRITZ TOURISME à travailler ensemble notamment pour :

- L'étude par anticipation, **des plans de vols et l'affrètement adéquat** en termes de capacité et d'horaires pour des congrès d'ampleur devant se tenir à Biarritz ;
- La préparation et la **participation à nos opérations prioritaires**, telles que :
 1. **La réalisation de deux démarchages « Destination » sur les marchés des E.U. et de la Russie**, prévus au premier trimestre précédés d'une campagne de communication et suivi de deux éducteurs,
 2. La visibilité d'Air France lors de nos diverses communications (éditions et web),
 3. Leur présence ou visibilité à deux nouveaux workshops pressentis cette année (M&I FORUMS / Heavent Meeting et actions Golf).

Par ailleurs et afin de s'assurer de l'adhésion de tous les locaux en tant que relais, Air France a prévu :

- L'organisation d'une grande soirée événementielle (animation, promotion...)
- une campagne de communication locale qui pourrait avoir lieu à l'occasion de la semaine des restaurants, en mars.

4 – LE LOISIR

Investissement sur les ouvertures aériennes et fidélisation des autres lignes

Les **ouvertures des nouvelles lignes** aériennes précitées doivent faire, cette année, l'objet d'une attention toute particulière et d'un investissement terrain dédié, afin de capter l'expansion relative à l'activité touristique de notre territoire. Le plan d'action propose un certain nombre d'actions visant l'animation du **marché US** mais aussi du **marché UK**.

Par ailleurs, le travail fourni depuis de nombreuses années sur les marchés de bout de lignes permet aujourd'hui d'envisager une façon différente d'être présent. Les démarchages et workshops seront renforcés par des campagnes de communication, des opérations RP et des accueils (*famtrip*) **notamment au regard du marché Russe, Belge, Suisse et Scandinave.**

CENTRALE DE RESERVATION :

Parallèlement aux actions terrains, le maintien de notre **compétitivité** passera obligatoirement par la création et la **mise en ligne d'une offre** professionnelle envers les individuels directement réservable depuis notre site via Citybreak, ou via les sites des professionnels partenaires.

Cet outil doit nous permettre d'enrichir l'attractivité de Biarritz en affichant une exhaustivité des activités et des services commercialisés par les partenaires locaux, au-delà de l'hébergement proposé actuellement.

Un plan d'action, de promotion, de démarchage et de communication des offres d'un montant de 30 K€ sera mis en œuvre en 2016. Ce plan d'action est à la disposition des conseillers municipaux à la Direction Générale.

5 - LE GRAND PUBLIC

✓ **Un accueil de qualité et nécessaire**

Biarritz se doit de relancer le défi du développement numérique compte tenu de son enjeu pour l'avenir.

Optimisation de l'accueil mobile :

- Par la création des zones WIFI en ville et en prenant en compte le plan de développement « numérique » Ville, en cours d'élaboration par la Ville de Biarritz
- Par le projet d'élargissement à l'ensemble de l'agglomération de ce service de proximité.
- En proposant une offre de spectacles, activités, visites, hébergements (...) plus large.
- Mutualisation des outils (plans, guides, fournisseurs, ...) à un niveau agglomération.

✓ **Campagne de communication « Hébergeurs » *Biarritz Pays Basque***

- Lancer une campagne de communication multi-supports proposant des offres hôtelières parallèlement aux événements se tenant à Biarritz et s'appuyant sur l'attractivité que nous donnera le programme de San Sébastian :
- période de mars Avril,
- zone : Bordeaux / Toulouse / Bilbao,
- Un montage financier partagé avec l'ensemble des acteurs de la profession est en cours de détermination.

✓ **Action promotionnelle avec le CDT à Paris :**

- 20 - 22 avril, la box à Paris sur le Parvis de la Défense réservé à cet effet accompagné d'une opération presse ;
- 22 - 24 avril, opération auprès du grand public avec tous les créateurs basques réunis par Atlantica.

✓ **Action promotionnelle avec le CRTA**

- Campagne de communication sur les Tramways de Zurich et publi-reportage en partenariat avec Bordeaux.
- Campagne de communication avec le Diario-Vasco et via Géo pour l'Espagne.

✓ **Newsletters trimestrielles** présentant les dates et programmes des festivals, nouveaux événements, nouvelles activités, offres promotionnelles, bons plans et le programme de San Sébastian capitale européenne de la culture.

✓ **Presse** : l'actualité de 2016 permettra d'orienter les dossiers et campagnes de presse, en partenariat avec le CDT, autour de :

- La marque
- Le contrat de destination
- La culture
- Les ouvertures de lignes...

- ✓ **Réseaux sociaux / activation des communautés** afin de générer du contenu et booster le nombre de followers :
 - **Facebook** : véhiculer l'image d'une destination glamour et dynamique et promouvoir l'ensemble du territoire couvert par la marque « Biarritz Pays Basque »
 - **Twitter** : offrir de l'information utile d'actualités locales, évènementielles, variées.
 - **Instagram** : renforcement de notre image/offre auprès des plus jeunes par la découverte des lieux lors des festivals et animations.
 - **LinkedIn** : d'avantage orienté professionnel et tourisme d'affaires, l'animation de cette communauté se fera par les offres de nos partenaires et l'actualité et témoignages lors des congrès / incentives ... accueillis à Biarritz.

6 - LE TOURISME D'AFFAIRES (Meetings, Incentives, Conférences & Exhibitions)

« Occupation nationale, visibilité internationale, à court et moyen terme ».

L'activité relative au Tourisme d'Affaires, après une très belle performance en 2014, mais un tassement en 2015, a besoin d'être confortée dès à présent pour les années à venir. Les tendances différentes d'une ville à une autre, d'une année à une autre, des années paires aux années impaires..., mettent en avant la fragilité que connaît ce marché depuis plusieurs années.

C'est pourquoi, **il est capital d'agir tout de suite sur nos niches les plus porteuses, tout en continuant à se positionner à la croisée de nouveaux potentiels** tels que le salon des entrepreneurs, le salon de l'incentives de luxe ou encore le salon des assistantes de direction, par exemple, mais aussi pénétrer de nouveaux regroupements professionnels (AIVFC, ECM, ICCA...).

Par ailleurs, l'annonce de l'ouverture de la ligne avec Londres par **BRITISH AIRWAYS** et avec Roissy CDG, par **AIR FRANCE** doit donner un nouvel élan dans la « reconquête » de certains marchés mais aussi une source d'inspiration pour la diversification des opérations notamment internationales, l'objectif étant d'en assurer ou du moins de contribuer à la pérennité de ces lignes. **Il est un enjeu décisif d'agir pour demain sur ces marchés à potentiel.**

Enfin, c'est **de façon intercommunautaire et partagée avec les professionnels** que cet accès facilité au reste du monde doit être soutenu, que la marque de notre territoire doit être portée et que certaines des actions commerciales, réalisées. L'élargissement territorial des compétences touristiques doit également s'entendre en matière de Tourisme d'affaires.

LES ACTIONS : marché national

Le constat au regard des éditions 2015 de **Mice Connect** (ex. Bedouk) et du salon **Réunir** nous contraint à ne pas réitérer notre présence en 2016. Cependant, et conscient que ces salons peuvent intéresser plusieurs partenaires locaux, Biarritz Tourisme resta à leur disposition pour envisager une visibilité renforcée.

Pour autant, la présence nationale de Biarritz sera forte compte tenu du programme d'actions prévu proposé en plus des démarchages mensuels. Par ailleurs, plusieurs **opérations commerciales d'opportunité** sont prévues (e-mailing et relance téléphonique) pour des retombées immédiates.

LES ACTIONS : marchés internationaux

Par sa présence sur la scène internationale, Biarritz Tourisme remplit pleinement son rôle **de bureau des congrès** d'autant plus renforcé au moyen d'une offre représentée sous la marque « *Biarritz Pays Basque* ».

Les actions menées assurent le positionnement de notre **destination comme l'une des principales de France**. Mondialement connue pour son positionnement « loisirs », notre destination est également ancrée comme terre d'incentive. Pour autant le travail à fournir demeure, il faut élargir et diversifier la visibilité du territoire, comme proposé ci-dessous.

Là aussi, l'ouverture « facilité » que représente la ligne CDG / BIQ par Air France, doit nous permettre une conquête des marchés plus lointains que ceux travaillés habituellement.

Un plan d'actions de promotion et de communication a été établi dont le coût s'élève à 50 000 €. Ce plan d'action est à la disposition des conseillers municipaux à la Direction Générale.

7 – LES OUTILS DE COMMUNICATION

La communication menée doit nous permettre de couvrir des territoires sur lesquels nous ne pouvons être physiquement.

Elle doit nous permettre de rendre visible au plus grand nombre les actions de promotion et de commercialisation menées mais aussi les événements se tenant à Biarritz.

Il s'agit d'envisager notre communication comme **une vitrine d'attractivité**, mettant en scène l'activité de la destination et dispensant **un service client en termes d'accueil virtuel**.

LES OUTILS pour une plus grande mobilité sont les suivants :

- ✓ Déploiement du plan numérique entrepris par la ville de Biarritz afin de permettre l'accès au wifi sur plusieurs lieux en ville,
- ✓ Site internet : rénovation portant sur l'ergonomie, la navigation et pour le rendre « responsive »(investissement aussi sur le référencement),
- ✓ Création d'une vidéo destination (à envisager au niveau communautaire),
- ✓ Activation de l'application Biarritz Pays Basque,
- ✓ Création d'une nouvelle photothèque (projet communautaire),
- ✓ Visite virtuelle des centres de congrès,
- ✓ Les newsletters : France Congrès / Atout France / CRT Aquitaine / ECM et 1 en propre tous les mois sur nos différentes cibles.

LES EDITIONS : quelques incontournables

- ✓ **Les Mag :**
 - Meet'in
 - Travel Mag
 - MIM pour les incentives
 - Headquarters pour les associations
- ✓ **Les guides des lieux d'évènements :**
 - Réunir
 - Bedouk : accord partenarial pour les partenaires de Biarritz Tourisme (remise 20%)

Conclusion : Le budget consacré par Biarritz Tourisme pour l'année 2016 s'équilibre en crédits et dépenses à la somme 5 170 000 € en section de fonctionnement et de 151 000 € d'investissements. Ce budget a été présenté et approuvé par le conseil municipal au cours de sa séance du 10 décembre 2015. L'aide directe apportée par la Ville de Biarritz à Biarritz Tourisme sera de 2 000 000 €.

II - L'HOTEL DU PALAIS : 2016 L'ANNEE DU CHOIX D'UN NOUVEAU MODE DE GESTION

Comme annoncé dans le rapport des orientations budgétaires 2015, l'appel à candidatures, auprès des plus grands groupes hôteliers de luxe a été lancé au mois d'avril et s'est poursuivi au cours de l'année 2015.

Le comité de pilotage en charge de l'examen et de l'audition des candidats a sélectionné 3 candidats, Groupes hôteliers, appelés actuellement à participer à la phase finale du dialogue compétitif.

Au terme de ce dialogue, la SEM de l'Hôtel du Palais et la Ville pourront, dans les mois qui viennent, se déterminer sur l'intérêt ou pas d'une externalisation, de la gestion commerciale de l'établissement et, dans l'affirmative, sur le choix du candidat dont l'offre devra en tout point être, conforme aux objectifs commerciaux et de développement de la SEM.

Ces trois groupes sont :

- FOUR SEASONS
- HYATT
- STARWODD

Pendant cette période de transition, l'Hôtel du Palais, sous la direction générale, très compétente et efficace de Monsieur Jean-Luc COUSTY, a poursuivi son activité dans des conditions fort satisfaisantes, puisque le résultat d'exploitation de l'hôtel du Palais, au titre de l'exercice clos au 31 mars prochain, sera meilleur que celui de l'exercice précédent.

Ainsi au 31 décembre 2015, le résultat d'exploitation de l'Hôtel atteint un montant de 2,30M€. Il est en progression de 16 % par rapport à 2014.

Au cours de l'hiver 2016, un programme d'investissement d'un montant de 500 000 € sera mis en œuvre pour maintenir l'Hôtel dans le meilleur état de fonctionnement.

III - LA SEM BIARRITZ OCEAN : LA POURSUITE DU PLAN DE RELANCE

Au cours de l'année 2015, le plan de relance économique et de redressement juridique et financier de Biarritz Océan, annoncé dans le rapport des orientations budgétaires 2015, a été mis en œuvre.

A mois d'avril 2015, le contrat de PPP Biarritz Océan passé en Août 2009 avec le groupe VINCI Construction a été résilié et le transfert de propriété des ouvrages de la Cité de l'Océan et l'extension du Musée de la Mer est intervenu le 1^{er} janvier 2016.

Sur le plan financier, les fonds propres de la SEM Biarritz Océan ont été reconstitués avec l'entrée dans le capital de nouveaux actionnaires publics, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la communauté d'Agglomération, qui participeront désormais aux côtés de la Ville de Biarritz à la gestion et au développement de ces deux équipements ludo/scientifiques.

Pour renforcer l'attractivité des animations de la Cité de l'Océan, le conseil municipal a décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement, dont la 1^{ère} tranche est intervenue en 2015 et qui se poursuivra aux cours des exercices 2016,2017 et 2018.

Ces premiers investissements ont contribué à accroître le Chiffre d'affaires de 22 % pour la Cité de l'Océan et de 6% pour le musée de la Mer.

En 2016, une nouvelle tranche de travaux est programmée à la Cité de l'Océan pour un montant de 1140 K€, dont le financement sera assuré à hauteur de 20 % chacun par le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération, et à hauteur de 40 % pour la Ville.

En parallèle, et pour renforcer la fonction marketing commercial de Biarritz Océan, un directeur général sera recruté par la SEM pour succéder à Madame PAUTRIZEL, qui sera admise à faire valoir ses droits à la retraite. Ce recrutement est en cours et interviendra avant le début de la saison 2016.

L'objectif de ce plan de relance sera d'atteindre à moyen terme un niveau de fréquentation de l'ordre de 350 000 visiteurs, et de maintenir Biarritz Océan dans les deux premiers sites les plus visités d'Aquitaine.

IV - LA SEM DES GOLFS DU PHARE ET D'ILBARITZ : DE NOUVEAUX MARCHES A CONQUERIR

Les actions 2016

Le contrat de destination sert de fil conducteur à la promotion de la filière en général, mais aussi, plus particulièrement de nos deux golfs, Biarritz Le Phare et Ilbarritz.

BIARRITZ destination golfique par excellence souhaite renforcer sa promotion et son attractivité tout particulièrement sur les marchés étrangers les plus porteurs que sont l'Angleterre, l'Irlande et les Etats Unis.

Fort de sa marque internationale déjà bien implantée dans ces marchés, du grand nombre de golfs (+ de 20) dans un périmètre restreint réparti sur les Pyrénées Atlantiques et les Landes, de sa vingtaine d'écoles de golf, de son aéroport dépassant le million de passagers comptant des liaisons régulières avec entre autres la Grande Bretagne, l'Irlande et Paris, Biarritz dispose de tous les atouts pour améliorer sa fréquentation touristique tout au long de l'année.

Dès le mois de janvier 2016, la SEM des golfs proposera un nouveau Pass 8 parcours regroupant les 8 golfs de la Côte Basque et des Landes. Ce produit, plus particulièrement destiné à la clientèle internationale, devrait à l'avenir constituer un puissant levier de communication qui génèrera de la croissance.

Les actions de promotions : Salon / Prospections, Média / Communication, Fam Trips / Press Trips, Sponsoring compétitions de golf, qui seront lancées en 2016, représentent au total un coût de 65 000 € intégralement financés par la SEM.

Spécifiquement pour Ilbarritz, un programme d'animations hebdomadaires sera mis en place pour fidéliser la clientèle, notamment par des forfaits spéciaux débutants avec des tarifs et forfaits progressifs. Le Biarritz Golf Festival sera renouvelé sur 3 jours au mois d'avril.

Les prévisions économiques et budgétaires 2016

En ce qui concerne les recettes, la SEM reste prudente sur son positionnement tarifaire afin de rester concurrentiel tant sur le marché local, les abonnements, que sur le marché touristique international, les green fees et forfaits. Le marché du golf s'organise autour de deux axes de clientèle : les abonnés qui constituent un segment de clientèle captive, et le secteur touristique, par nature plus volatile.

Pour ce qui concerne les cotisations des abonnés du golf de Biarritz, l'actualisation des tarifs sera plafonnée à 2%, d'autant que la SEM dispose, d'une liste d'attente de près de 200 personnes.

Concernant les green fees, le budget de 2015 sera maintenu avec plusieurs segments de clientèle en vue ; la clientèle étrangère grâce aux actions menées auprès des Opérateurs Touristiques dans le cadre du Contrat de destination, la clientèle Française grâce au Golf Pass existant et la création d'un nouveau Pass 8 parcours du Sud des Landes et de la Côte Basque et enfin la promotion auprès des entreprises visant à organiser des séminaires et des compétitions privées.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, le budget de l'exercice devra tenir compte d'une augmentation des dépenses liée aux effets induits du Grenelle de l'Environnement sur l'utilisation des consommables pour le terrain (produits phytosanitaires, amendements, semences et engrais).

Sur le plan des frais du personnel, le budget prévoit une valorisation des charges de l'ordre de 2 %, qui inclut l'augmentation du SMIC de 0.6% annoncée en décembre 2015.

Les investissements 2016

- À Biarritz le Phare : le montant des investissements programmés sur 2016 s'élève au total à 200 000 € H.T. (renouvellement matériel d'entretien, amélioration et gros entretiens des parcours et des bâtiments).

- Pour le golf d'Ilbarritz : ces investissements représentent un montant de l'ordre de 120 000 € H.T.

- De son côté, la Ville de Biarritz, en sa qualité de propriétaire du Golf du Phare devra prévoir le réaménagement des locaux techniques, la réfection de la clôture d'enceinte, ainsi que l'entretien général des bâtiments.

Pour Ilbarritz et le SIAZIM, les travaux de désensablement des lacs, ainsi que les travaux de confortement de la falaise des trous n° 1, 2 et 3 seront une priorité.

V - L'ECONOMIE COMMERCE : GARANTIR UNE OFFRE DE QUALITE DIVERSIFIEE, EQUILIBREE ET OUVERTE À TOUS LES SEGMENTS DE CLIENTELE

La fonction commerciale sur notre territoire connaîtra en 2016 un profond bouleversement de ses équilibres. En effet, dans le sillage de l'ouverture du magasin IKEA, en août 2015, vont ouvrir au public la galerie marchande contiguë (33000 m2 prévus à l'automne 2016) et l'agrandissement de la galerie du BAB (+8000 m2 en 2016). Par ailleurs, le projet de mall « les allées Shopping » se poursuivra en 2016, pour plus de 65 000 m2 de surfaces commerciales supplémentaires.

Au total, ce sont près de 200 000 m2 d'équipement commercial supplémentaire (à ajouter aux 400 000 m2 existants) à absorber pour notre bassin de population qui n'évoluera certainement pas dans les mêmes proportions, et faisant craindre l'émergence de « coquilles vides ». Il faudrait en effet 200 000 habitants de plus, et nous n'en attendons que 35 000 supplémentaires à l'horizon 2025.

À Biarritz, il n'y a pas de possibilité d'extension de l'offre dans le centre-ville. Il faudra donc veiller à poursuivre une politique de qualité, de diversité et d'attractivité. Dans les quartiers, il y aura quelques extensions, notamment à Kleber, mais aussi aux Docks de la Négresse, et probablement à Iraty, où un plan d'aménagement urbain complet est en cours.

La question de l'offre commerciale à Biarritz, de son évolution, de sa diversité, de son rayonnement et de son niveau d'attractivité se posera évidemment en 2016 de manière plus aiguë. Il faudra renforcer le positionnement haut de gamme de notre commerce, mais aussi améliorer la rétention commerciale en proposant aux résidents une offre de proximité complète et de qualité.

I - TOUT DOMAINE COMMERCIAL

Les objectifs 2016 sont les suivants :

- 1. Maintenir en centre-ville l'attractivité et la diversité commerciale, en instituant un droit de préemption commercial**

L'instauration d'un droit de préemption commercial au profit de la Ville dans un secteur déterminé du centre, permettra à la collectivité d'être obligatoirement informée de tout projet de mutation d'un fonds de commerce et de disposer ainsi d'un moyen de dissuasion, si le projet est contraire aux objectifs d'équilibre et de diversité du commerce dans le secteur concerné.

Ce plan de sauvegarde des commerces et services se décline selon 2 objectifs :

- **Le maintien de la diversité commerciale :**

- Il s'agit de sauvegarder les commerces et services existants afin qu'ils ne se transforment pas en établissements de services (banques, assurances, agences immobilières).
- Et plus spécifiquement dans le quartier des halles, il convient de sauvegarder les commerces et services de proximité, au vu des cessions de baux commerciaux avec changement d'activité en bar restaurant.

➤ **La défense de l'attractivité commerciale :**

- Un premier objectif est la défense du patrimoine commercial, et notamment des commerces et boutiques, qui par leur ancienneté, qualité d'offres et de services, contribuent à conforter le positionnement haut de gamme du commerce biarrot
- Enfin, il convient de limiter l'évolution des points de restauration rapide

2 - Pousser les commerçants, à améliorer la qualité et la diversité de leurs services, à devenir des acteurs et même des moteurs participant au dynamisme de la Ville (qualité d'accueil, plages élargies et horaires d'ouverture...). Cela passera par exemple par une politique de labellisation.

3 - Participer aux projets d'aménagement urbain et réfléchir au développement de la fonction commerciale des polarités commerciales de quartier

L'objectif est de rééquilibrer l'attractivité des pôles commerciaux de la Ville, compte tenu des efforts qui ont été faits dans le quartier des Halles.

En priorité, cela concerne les quartiers de St Charles et d'Iraty, pour lesquels un plan d'aménagement est en cours de réflexion.

Pour le quartier Kleber, un accompagnement sera apporté pour aider à la commercialisation des locaux encore disponibles.

Second axe : un plan de signalétique des quartiers commerçants est en cours avec une meilleure mise en avant pour les touristes de passage (plan de Ville, plan Decaux), et l'amélioration du repérage sur site et du jalonnement de ces quartiers.

4 - Renforcer le dispositif de veille et d'observation de l'évolution économique du commerce dans la ville

L'objectif sera de disposer d'un nouvel outil permettant d'affiner notre connaissance du tissu économique local, pour nous permettre de suivre chaque année l'évolution de la croissance (ou de la décroissance) du Produit Intérieur Brut local et ainsi, de mieux cibler les actions à entreprendre.

L'outil de suivi de cet observatoire quantitatif est proposé par la CCI Bayonne Pays Basque, et permettra non seulement de suivre les évolutions annuelles de Chiffre d'affaires pour l'ensemble du champ commercial de Biarritz, mais aussi de le comparer aux autres villes adhérant à cet outil (Bayonne, St Jean de Luz, Hendaye). À terme, lorsque l'outil sera suffisamment utilisé par les commerçants de la Ville, il permettra de suivre les évolutions commerciales par quartier, nature de l'activité...

Par ailleurs, Il s'agira de :

- Poursuivre l'évolution annuelle des principaux indicateurs économiques (fréquentation des principaux sites attractifs, hôtellerie...) et la veille réglementaire (mise en œuvre de l'ouverture du dimanche...)
- Basculer sur un nouvel outil permettant de gérer l'observatoire de l'offre en équipement commercial. En outre, les données nécessaires pourront être partagées avec les autres services utilisateurs de la mairie (réglementation pour les terrasses, interface avec l'outil de gestion financière...). Ce nouvel outil permettra ainsi une administration simplifiée de la base de données, de nouvelles fonctionnalités (géolocalisation), une lecture rapide des principaux indicateurs (évolution des ventes de fonds de commerce, taux de vacance, nombre d'établissements par activité...), l'exportation automatique de données. Il générera à la fois efficience et gains de productivité dans l'ensemble des services utilisateurs.

5 - Accompagner les commerçants dans la mise en œuvre des nouveaux droits d'occupation du domaine public.

La nouvelle tarification des droits de terrasse, mise en œuvre en 2016, et la mise en œuvre de la TLPE nécessitera une information et un accompagnement spécifique, en coordination avec le service Réglementation et financier. À cette fin, il sera investi en 2016 dans un nouveau logiciel de gestion des droits d'occupation des domaines public.

6 - Soutenir la dynamique commerçante :

- **Soit collective**, via les démarches des associations de commerçants : en particulier, l'aide logistique sera apportée pour les animations commerciales majeures (braderie, marchés nocturnes, opérations de fin d'année) avec pour ambition l'amélioration qualitative de ces opérations et la fixation de la subvention municipale adaptée aux besoins.
- **Soit individuelle**, avec l'accompagnement personnalisé des commerçants ou porteurs de projets qui le demandent.

7 - Poursuivre l'information des commerçants et l'animation de leur site internet dédié.

Principal relais de communication avec les acteurs économiques de la Ville, le bulletin bimestriel « Destination Biarritz » traitera des sujets destinés aux professionnels. Une amélioration sur les informations liées aux travaux dans la Ville, et impactant les acteurs économiques, devra être apportée.

Par ailleurs, le site internet dédié aux commerçants, où sont inscrits plus de 750 commerçants et artisans poursuivra son développement. Il faudra aussi veiller à ce qu'il soit plus facilement accessible depuis le site internet de la Ville.

II - LES CONCESSIONS MARCHANDES

La ville de Biarritz gère un patrimoine immobilier à caractère commercial composé d'une quarantaine de bars restaurants et de boutiques, dont l'exploitation est confiée à des professionnels à la suite d'un appel public à candidatures. Après un important renouvellement des contrats (une quinzaine en 2015), l'objectif en 2016 sera de :

- **Améliorer la qualité d'offre et de service** pour mieux répondre aux attentes des usagers, et notamment en privilégiant les concepts commerciaux en adéquation avec les nouveaux modes de consommation, et en encourageant l'ouverture des commerces à l'année.
- **Suivre les contrats en cours des concessions marchandes** : coordonner la procédure de choix, faire respecter les obligations contractuelles des exploitants, coordonner les demandes techniques avec les différents services, suivre le paiement des titres de recettes, ainsi que la qualité d'offre et de service

III - LES HALLES CENTRALES

Après de lourds investissements sur les bâtiments et les extérieurs, qui auront fortement contribué à renforcer l'attractivité du marché intérieur et extérieur ainsi que des terrasses aux alentours, il s'agira en 2016 de :

- **Optimiser les méthodes et outils de travail** au moyen d'une gestion informatisée du marché extérieur pour faciliter le placement des commerces extérieurs ainsi que la gestion de la régie (outil mutualisé avec les services financiers pour optimiser également la chaîne de paiement).
- **Veiller à l'optimisation des recettes** (augmentation tarifaire des commerçants extérieurs non alimentaires et revendeurs alimentaires, augmentation des droits de terrasse aux halles) et **à la diminution des dépenses** (optimisation marché de nettoyage) tout en conservant le haut niveau de qualité de service.
- Parallèlement, une réflexion portera sur l'élargissement des créneaux d'ouverture (en fin d'après-midi en haute saison voire les WE) et la mise en place d'un espace dégustation, en matinée, situé dans la mezzanine de la halle aux poissons.

ACTION SOCIALE ET HABITAT

I - HABITAT ET LOGEMENT : BILAN ET ORIENTATIONS 2016

Le Lancement des premiers programmes

Le Service Municipal du Logement créé en 2004 a vu au fil du temps ses missions s'étoffer autour de quatre axes principaux :

- ↳ Le logement social, depuis l'instruction des demandes jusqu'à l'attribution ainsi que les dossiers d'accès sociale à la propriété.
- ↳ L'Information, l'orientation et l'accompagnement sur les problématiques liées au Logement.
- ↳ L'Habitat indigne et la précarité énergétique grâce à un partenariat resserré avec l'Agglomération Côte Basque Adour.
- ↳ Le parc communal dans une logique de gestion et de réflexion concernant plus particulièrement la destination des logements dans les écoles.

Nous disposons ainsi d'un outil structuré qui travaille au plus proche de l'utilisateur mais aussi en transversalité avec les différents Services Municipaux, les partenaires sociaux et institutionnels.

Une demande locative stable

La demande globale continue de croître de façon raisonnable et régulière depuis 2012. Aujourd'hui ce sont environ 3 400 demandeurs qui souhaiteraient s'installer sur notre commune. Parmi ceux-ci, environ 950 ont un lien de résidence et/ou d'emploi avec Biarritz.

Au 1^{er} octobre 2015, notre parc social comporte 1 315 logements répartis sur 5 organismes bailleurs. Le taux de rotation de ce parc est malheureusement insuffisant et ne permet de satisfaire qu'une faible partie de ces demandes en instance.

En 2015, 126 logements (dont 102 à Kleber) ont été attribués avec l'aide du service du logement.

Si cette année a été faste en comparaison avec les 36 attributions observées sur la période précédente, il est important de poursuivre nos efforts. Efforts, afin de trouver des solutions pour cette partie de la population biarrotte toujours en attente mais aussi pour réduire ce délai d'attente qui paraît souvent interminable lorsque l'on est en difficulté.

De façon constante et au regard des statistiques concernant, les typologies de logements demandées, (le profil familial, les ressources ainsi que les tranches d'âge), les caractéristiques principales de la demande locative sociale sont les suivantes :

- La moitié de la demande porte sur du logement de type 2, 1/3 sur le logement de type 3 et environ 20 % les logements de type 4. La demande de grands logements (soit type 5) est relativement à la marge aux alentours des 4 %.
- Les profils qui se dégagent sont les suivants :

Type 2 :

Homme ou femme seul(e) âgé de 31 à 50 ans, en recherche d'emploi et dont les ressources ne dépassent pas le plafond PLAI.

Homme ou femme seul(e) âgé de 61 à 75 ans, retraité(e) et dont les ressources sont inférieures au plafond PLAI.

Type 3 :

Famille monoparentale avec comme chef de famille une femme âgée de 31 à 50 ans avec 1 ou plusieurs enfants à charge, en emploi et dont les ressources ne dépassent pas le plafond PLAI.

Type 4 : Couple parents de deux enfants ou plus âgé de 31 à 50 ans, dont le chef de famille est en emploi avec des ressources correspondant au plafond PLAI

Au regard de ces éléments, il paraît opportun de bénéficier d'un service de proximité qui nous permette de soutenir les demandeurs dans leurs parcours, et de les maintenir dans une dynamique de recherche de logement.

Des démarches simplifiées pour l'utilisateur

Si obtenir un logement reste un parcours du combattant, une simplification des démarches est annoncée pour juin 2016. En effet l'article 97 de la Loi ALUR prévoit la mise en place d'un « Dossier unique » pour la demande de logement social.

Ainsi, sur notre département, à compter du 1er juin 2016, les lieux d'enregistrement auront obligation de partager entre eux et avec l'utilisateur, la demande locative sociale ainsi que tous les documents qui s'y rapporteront.

Le demandeur gagnera ainsi du temps en déposant un seul dossier à l'endroit de son choix et pourra au surplus être acteur de sa propre demande en l'alimentant lui-même sur le portail « Grand public » mis en place par l'Etat.

La mise en œuvre de cette mesure passe obligatoirement par une harmonisation des pratiques de la gestion de la demande et la création d'un socle de règles communes au niveau départemental sur lequel nous pourrions nous appuyer. Le Service Logement s'attachera donc à mener ce changement dans les meilleures conditions en informant au mieux usagers et partenaires sociaux.

2016 : l'année d'ouverture de la maison du logement

Ces nouvelles dispositions s'accompagneront de la mise en place au niveau local d'une Maison du Logement, « Biarritz Logement et Cadre de vie », dont la création a été validée en Conseil Municipal du 12 décembre dernier.

En effet la commune s'est employée à créer un lieu favorisant :

- l'accès du public en un seul lieu à un maximum d'informations liées au Logement
- l'orientation appropriée en fonction de la problématique décelée
- Un accompagnement et une réponse personnalisée

Pour ce faire, seront regroupés au sein de cette « Maison du Logement », notre Service Municipal du Logement, des associations, des organismes d'informations et de conseil mais aussi des professionnels sociaux ayant un lien direct ou indirect avec le logement. L'ouverture de ce nouveau pôle est prévue pour le mois de mai 2016. Dans le même temps, la Ville s'attèle également à augmenter la capacité de son parc social et à agir sur le parc privé.

Un parc social en phase de croissance

Depuis septembre 2014, ce sont 157 logements (livraisons neuves et libérations) qui ont pu être attribués.

L'année 2015 a, en effet, été riche en attributions locatives sociales notamment grâce à la livraison de la première tranche du programme KLEBER (102 logements) et à la seconde extension de Parme (24 logements). Le parc social est ainsi passé de 1189 à 1315 logements en un an.

Sur l'année 2016, ce sont 90 nouveaux logements locatifs qui seront livrés sur le quartier KLEBER.

L'accession sociale à la propriété s'est également étoffée sur notre commune, 47 propriétaires ont ainsi pris possession de leur appartement en septembre 2015 au quartier KLEBER résidence « le Channing ».

Sur ce même quartier, la commercialisation des pavillons est finalisée depuis quelques mois et 11 appartements doivent encore trouver preneur. La construction a d'ores et déjà démarré et à la demande de la Ville, ERILIA s'est engagé à livrer ces logements en 2017 au plus tard.

Un programme est également en cours sur le quartier de la Négresse à l'initiative du Comité Ouvrier du Logement (COL), résidence « Anaitasun ». Trente logements, appartements et pavillons, en location-accession (PSLA) seront livrés pour le printemps 2017.

Bien entendu, les études d'aménagement urbain sur les zones d'Iraty et d'Aguiléra lancées en 2015 se poursuivent en 2016. L'enjeu sera de concilier intégration dans l'environnement, mixité sociale et développement du quartier.

En parallèle, le travail mené sur la réhabilitation des logements communaux libérés par les instituteurs, pour les transformer en logements sociaux, se poursuit en lien avec le PPI concernant les écoles.

Un effort particulier et intense à hauteur de l'enjeu que représente l'habitat social dans notre ville est en cours de réalisation, afin de répondre aux besoins en matière de logement sociaux, sans oublier l'action complémentaire menée sur le parc privé.

Des interventions maintenues sur le parc privé

Le 12 décembre dernier, le Conseil Municipal a acté la participation de la commune au prochain Programme d'Intérêt Général 2015/2018. Une enveloppe prévisionnelle de 46 000 € sera ainsi consacrée à ces thématiques et l'aide revue à la hausse pour les propriétaires bailleurs.

En vue de la reconduction sur l'année 2016 de l'action contrôle décence menée en partenariat avec la CAF, une réflexion est en cours entre l'Agglomération et les

différentes communes. Celle-ci portera notamment sur les périmètres d'intervention ainsi que les moyens humains à disposition au sein de chaque collectivité car il ne peut être question de mener cette action au détriment des missions quotidiennes des services concernés.

II - LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : HUMANISME ET SOLIDARITE

La petite enfance : optimisation et adaptation de l'offre aux besoins des familles

Le bilan des modes d'accueil du jeune enfant de 0 à 4 ans reste encore cette année, positif avec 254 enfants accueillis dans les 5 structures municipales, l'enregistrement de 160 demandes de préinscription et une réponse favorable donnée à 130 familles pour l'accueil en crèche collective.

Une trentaine de demandes n'a pu aboutir en accueil collectif dans les crèches municipales mais a été prise en charge via les 31 places disponibles chez les assistantes maternelles ou en crèche familiale.

Ce bilan est également marqué par un constant effort d'adaptation de l'offre d'accueil des structures gérées par le CCAS :

- Compte tenu d'une très large amplitude horaire des 2 crèches collectives de la commune (11h30) et des contrats journaliers des familles des plus en plus réduits, il n'est pas rare que les directrices fassent du surbooking (+20 % au-dessus de l'agrément) sur certains créneaux horaires pour maintenir un taux d'occupation qui ne dépasse pourtant guère les 75 % sur les 2 grosses crèches collectives.
- Compte tenu de la fermeture de l'école Larochefoucauld à la rentrée de septembre 2015, le jardin d'éveil du même nom a déménagé dans de nouveaux locaux, à l'école du Braou et s'est transformé en crèche pouvant accueillir des tout-petits et répondant ainsi à l'engouement constant pour l'accueil collectif.

Les perspectives pour 2016 porteront essentiellement sur cet effort d'adaptation et d'optimisation de notre offre d'accueil que nous devons poursuivre, notamment :

- En menant une réflexion sur l'optimisation de l'activité des structures qui peut passer par une diminution de l'amplitude d'ouverture ou par une période de fermeture supplémentaire sur les vacances scolaires, en lien avec un travail d'optimisation des ressources humaines, grâce notamment à un meilleur lissage des congés des agents.
- En proposant une révision du barème plafond du tarif horaire. L'accueil collectif doit rester un facteur de mixité sociale et aussi un levier de lutte contre les inégalités.
- En menant une réflexion sur le devenir du financement, par la ville de Biarritz, du Relais Assistante Maternelle (subvention annuelle de 6 000 €) alors que ses permanences au CCAS sont de moins en moins investies par les familles

et que le guichet unique créé sur la nouvelle crèche devrait, à terme, remplir les mêmes fonctions d'information auprès des familles.

- En travaillant sur le projet architectural et pédagogique de la nouvelle crèche des Thermes salins, fondé sur le concept de libre circulation de l'enfant dans des espaces sécurisés et modulables à la fois.

L'action sociale de proximité :

Le CCAS se mobilise quotidiennement au côté des plus précaires de notre ville, grâce à une organisation basée sur la notion de guichet unique (qui sera optimisée dans son fonctionnement en 2016) et toute une série d'outils à disposition des travailleurs sociaux de l'équipe :

- Les aides sociales facultatives et leur délivrance qui sont un baromètre fiable de la situation des plus fragiles :

À cet égard, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une exonération sur les titres de transport est passé de 251 à 298 entre 2014 et 2015.

Autre signe inquiétant de la dégradation de la situation des plus fragiles est la montée de la distribution de l'aide alimentaire d'urgence (sous forme de bons) : 240 ménages en ont bénéficié cette année contre 138 l'an dernier.

L'année 2016 devra voir aboutir une refonte du système d'attribution des aides facultatives, en proposant, pour toutes ces aides, (transport, restauration scolaire, repas à domicile, téléalarme,...) une simplification et une uniformisation du calcul en fonction de la situation des usagers (retraités ou actifs) et en généralisant le mode de calcul selon la notion du « reste à vivre ».

- Le parc de 32 logements temporaires, réparti sur 5 résidences a permis en 2015 à 41 familles dont 23 nouvelles entrantes de trouver un toit et un accompagnement social :

La nouvelle convention qui sera signée en 2016 avec SOLIHA Pays Basque (nouvelle dénomination du PACT) confortera la mission de gestion locative confiée à ce dernier, ainsi que celle de prospection immobilière et de conseils en termes de réhabilitation de notre parc ancien.

L'objectif en 2016 sera aussi que l'accès aux droits sociaux pour les plus fragiles sous tende l'organisation du service social du CCAS, en travaillant sur l'accès à l'information, la coordination des partenaires, sur le modèle d'un PIMMS (**P**oint **I**nformation **M**édiation **M**ulti **S**ervices), facilitant l'accès des populations aux services publics et aux droits sociaux.

Dans le champ de **l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)**, l'année 2016 sera celle de la concrétisation de plusieurs projets :

- La régie de quartier sur Pétricot (la 1^{ère} sur la côte basque) qui devrait obtenir son label après un audit (coût : 7 500 €) mandaté par l'association nationale

des régies de quartiers qui devra venir confirmer la viabilité du projet et sa faisabilité économique.

3 projets sont actuellement à l'étude sur la régie de quartier : un café associatif, pour permettre de favoriser le lien social sur le quartier ; l'organisation d'un transport pour les personnes âgées et enfin l'entretien des espaces communs sur les résidences collectives de Pétricot en conventionnement avec ERILIA.

- L'accorderie qui devrait obtenir son agrément en début d'année pour une ouverture courant 1^{er} trimestre 2016. Actuellement 110 futurs potentiels accordeurs sont prêts à échanger des services.

Enfin, l'année 2016 devrait voir organiser de nouvelles journées Économie Sociale et Solidaire, après un an de mobilisation. L'intérêt grandissant du public présent sur les manifestations, la qualité des intervenants, sont la preuve que la dynamique de cette nouvelle économie à Biarritz est lancée et répond à une attente forte.

Pour ce faire, le recrutement d'un chargé de mission à temps partiel devient indispensable pour accompagner tous ces projets et leur apporter une expertise et une valeur ajoutée certaines.

Au-delà de sa mission de guichet unique de proximité, le CCAS a en charge le suivi du public des retraités fragiles.

Cette compétence passe par le suivi social de plus de 300 retraités (dont 130 qui étaient inconnus du service avant cette année), soutenus par des aides financières en matière d'aide à la vie quotidienne, d'aide au logement. À cet égard, l'association nouvellement créée, ADECIPE, en partenariat avec le CCAS permet d'aider les retraités en précarité énergétique, qui dépassent les barèmes d'aide légaux.

Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, le CCAS travaille en partenariat avec l'association SIG64 (Solidarité Intergénérationnelle 64) afin de créer des échanges entre des lycéens du lycée Malraux et des retraités isolés.

Toutefois bien d'autres personnes âgées restent totalement invisibles à toute structure d'aide et la difficulté réside à pouvoir les identifier et les faire adhérer à notre proposition de lien social. Des différentes réunions de travail qui se sont déroulées en 2015 sur ce projet, il ressort la nécessité de s'appuyer sur les acteurs locaux de la ville : les aides à domicile, les commerçants, la médiathèque, les professionnels de santé... et d'envisager également le recrutement de jeunes en service civique qui pourraient assurer des visites de courtoisie, des promenades, de la lecture... auprès des plus isolés mais également pourraient les transporter pour participer à des activités au sein d'associations telles que les 3A.

Quand la dépendance devient grandissante et handicapante pour leur quotidien, les personnes âgées de la ville peuvent se tourner vers **les services de soutien à domicile du CCAS**. Le CCAS a dans ce domaine également un certain nombre d'outils efficaces et rapidement opérationnels pour aider quotidiennement les personnes âgées à leur domicile :

- Le service mandataire qui a vu son activité progresser en 2015 de + 4.28 %, profitant d'une hausse des plans d'aide des plus dépendants.
- Le portage de repas, assuré par une société extérieure, qui a également connu une bonne dynamique en 2015 : le nombre de repas servis aux retraités biarrots est passé de 53 071 repas à 57 688 (+ 8.70 %).
- La téléalarme, service pour lequel le CCAS a conventionné en 2015 avec 3 sociétés privées (Présence verte, Vitaris et Secours Assistance) et pour lequel il apporte une aide financière en fonction des ressources des bénéficiaires.
- Le service prestataire qui emploie directement une centaine d'aides à domicile et qui a connu en 2015 une année difficile avec une activité en baisse de - 4.66 % (113 000 heures), qui se traduit par un déficit propre à l'exercice de - 146 174 €.

Les principales mesures à étudier sur ce service pour envisager un retour à l'équilibre budgétaire porteront sur 3 axes :

1. le maintien de l'activité dans un contexte de désengagement des caisses de retraite, avec comme objectif premier de réaliser les heures prévues au niveau du budget (114 000 heures) afin d'éviter le creusement du déficit.

L'objectif semble atteignable si, parallèlement, se mettent en place des actions de communication envers notamment les établissements de santé du territoire, gros pourvoyeurs de bénéficiaires potentiels. À ce titre, l'actualisation sur le site internet de la ville, des services du CCAS, notamment dans le domaine de l'aide à la personne et l'amélioration de notre référencement sur internet deviennent indispensables.

2. La fixation de tarifs différenciés pour dynamiser les recettes :

Le Conseil départemental fixe le tarif (22.50 € en 2015) applicable aux bénéficiaires relevant de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie et de l'Aide Sociale.

Les caisses de retraite (dont la CARSAT), de leur côté, appliquent un autre tarif validé nationalement par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et fixé à 20,10 € (20,30 € à compter du 01/01/2016).

Le CCAS enregistre donc un manque à gagner de 2.40 € par heure pour les heures caisses de retraite par rapport au tarif octroyé par le département. Le déficit global consécutif à ce tarif différencié peut être évalué à 41 760 €.

Dans ce contexte, les bénéficiaires sans prise en charge (à titre payant) pourraient se voir appliquer un tarif différencié, plus élevé que celui attribué par le Conseil Départemental, notamment les dimanches et jours fériés.

3. La limitation des dépenses :

Le budget prestataire est composé de 98% de charges de personnels. C'est donc un levier essentiel d'action. En 2015, alors que l'activité a régressé de - 4,66 %, les charges de personnel n'ont baissé que de - 0.01 %. Malheureusement, la baisse des dépenses de personnel n'est pas proportionnelle à la baisse de l'activité. Cette

dynamique est en effet grevée par l'absentéisme qui détériore le ratio heures rémunérées/heures facturées.

Devant ce constat, 2 pistes de travail sont envisagées :

La première est le développement de la prévention des risques professionnels auprès des aides à domicile qui passe par la formation aux gestes et postures, l'intervention des agents de prévention dans la diffusion des bonnes pratiques professionnelles, notamment au niveau physique.

La seconde piste de travail consiste à faire impacter l'absentéisme dans le calcul du régime indemnitaire comme cela se fait pour le personnel des services de la Ville.

L'EHPAD « Notre Maison » a connu en 2015, des turbulences importantes qui se sont manifestées par un malaise social grandissant. Des changements au niveau de la direction ont été opérés avec le départ de la directrice et du médecin coordonnateur. Une nouvelle organisation de travail a été repensée avec la participation du personnel et l'accompagnement d'une consultante extérieure.

Cette organisation qui s'est mise progressivement en place en fin d'année 2015, à moyens constants, est basée sur :

- La création, dans l'extension du nouveau bâtiment, d'une unité dédiée aux personnes déambulantes et démentes ;
- La création d'une unité hôtelière dédiée aux missions de ménage, distincte de l'équipe soins ;
- La nécessité impérieuse de fédérer, grâce à une équipe de direction cohérente et soudée, (autour d'un nouveau directeur dont l'arrivée est prévue courant 1^{er} semestre 2016), des équipes soignantes autour d'objectifs connus et reconnus par tous sur le bien prendre soin de la personne âgée et dans le cadre d'une dynamique partagée.

Enfin, l'année 2016 sera l'année de lancement du **projet de création d'un centre d'accueil de jour de 12 places**, au sein du parc de « Notre Maison » dont le coût prévisionnel s'établit entre 600 000 € et 700 000 €.

Il s'agit de participer au maintien à domicile des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées en retardant l'institutionnalisation.

Le centre d'accueil de jour se veut également une structure de répit pour les aidants familiaux. Il favorise la vie sociale des patients en proposant des activités thérapeutiques en rapport avec les capacités des personnes accueillies.

Ainsi, l'accueil de jour complète et diversifie idéalement les services déjà existants en proposant un suivi et des solutions adaptées à l'évolution de la maladie.

Pour mener à bien ces projets, le budget 2016 du CCAS s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 3 700 000 € et la subvention de la Ville sera maintenue à 1 600 000 €.

III - LES ACTIONS ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORTS

1. ENSEIGNEMENT

La Ville participe activement au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la ville, qui représentent un effectif de près de 1.200 enfants scolarisés en école publique. Pour l'année 2016, plusieurs axes sont à retenir :

Le Plan Pluriannuel d'Investissement : Si de nombreux travaux de mise en conformité et de maintenance des écoles ont déjà été assurés, la vétusté des bâtiments tous conçus durant le siècle précédent, explique aujourd'hui la mise en place d'un plan d'investissement tenant compte à la fois, de l'évolution des réglementations, des services au public scolaire et enfin des innovations sur les techniques et les matériaux de la construction.

Ce plan de rénovation et d'optimisation de l'utilisation des surfaces dans les bâtiments destinés à l'enseignement élémentaire et maternelle est ainsi en cours d'élaboration pour mettre en adéquation les moyens en surface de locaux avec les véritables besoins fonctionnels, dans la perspective d'envisager des regroupements d'écoles.

Suite à la fermeture de la dernière classe ouverte à Laroche foucauld et à la décroissance constante des effectifs scolaires des Thermes Salins, il a été décidé de travailler en priorité sur la zone Alsace/ Thermes et de proposer un regroupement Crèche /Groupe scolaire primaire (élémentaire des Thermes salins et transfert de la maternelle d'Alsace) sur l'école des Thermes Salins.

Au-delà du PPI, il est nécessaire de poursuivre les travaux en cours, notamment travaux de peinture non réalisés l'année dernière ainsi que l'installation ou le changement de rideaux occultant (Pyrénées, Reptou).

Il faut également prévoir la réfection de fenêtres sur l'école Jules Ferry, au Reptou élémentaire et maternelle. De même l'installation d'un préau dans la cour élémentaire du Braou est à étudier.

La sécurisation des écoles : Au cours de l'année 2015, certaines écoles de Biarritz ont fait l'objet d'actes de malveillance (vols, vandalisme, intrusion de personnes indelicates).

Ces situations interpellent sur la sécurité du périmètre intérieur mais également de la protection des matériels pouvant attirer la convoitise, dans et hors temps scolaire.

Il a été décidé de mettre en œuvre un plan de sécurisation qui permette un contrôle de toutes les entrées dans l'école.

Il comprend l'installation d'interphones (ou visiophone) avec ouverture à distance relié à une ligne portable dédiée et la protection d'un ou plusieurs locaux dans chaque école, équipé d'un système d'alarme pour y stocker les biens de valeur (ordinateur, tablette, projecteur....).

L'équipement informatique : Le remplacement des équipements informatiques des écoles sera poursuivi. Il demeure une priorité pour la ville. Il s'agit de s'adapter aux nouvelles technologies et permettre l'apprentissage de celles-ci à tous les enfants scolarisés. Nous avons fait l'acquisition de tablettes pour les écoles maternelles et

nous installerons un vidéoprojecteur interactif (VPI) dans chaque école élémentaire dès le début de l'année 2016. Il faut, à terme, équiper et étoffer l'ensemble des groupes scolaires avec du matériel innovant valorisant le numérique à l'école.

La restauration scolaire:

- La cuisine centrale : Elle est installée au sous-sol de l'EPHAD « Notre Maison » dans des locaux assez vétustes et inadaptés. Les services vétérinaires (DDTP) qui interviennent pour des visites de contrôle signalent plusieurs non conformités, pour lesquelles des mesures correctives sont demandées :
 - l'aménagement d'auvents ou de tout autre moyen adapté pour la protection des opérations de réception des marchandises (quai du monte-charge) et d'expédition des repas (plan incliné menant au camion de livraison).
 - l'aménagement et/ou l'extension du local plonge batterie, afin d'éviter que certaines opérations de nettoyage du gros matériel (type échelle) ne soient effectuées à l'extérieur des locaux (petite cour extérieure attenante)
- L'alimentation : La réflexion autour d'une alimentation de qualité se poursuivra et se renforcera en privilégiant les produits frais, en réduisant l'utilisation des produits industriels et en améliorant la formation en restauration du personnel.

L'introduction d'aliments bio, mais aussi et surtout la politique d'achat sur des circuits « courts » dans la restauration collective de la ville demeure une priorité, mais doit aussi se faire dans le respect :

- Des besoins quotidiens de la cuisine centrale qui nécessitent un réseau de production fiable (engagement dans le temps et sur les quantités).
- Du mode de fabrication des repas (liaison froide).
- Des procédures de marché public.
- Des incidences financières.

En s'engageant dans une telle démarche, la ville de Biarritz montre l'exemple à suivre en soutenant et en développant une production locale de qualité.

Parallèlement, le travail autour de la valorisation du temps de repas se poursuit en proposant des formations au personnel intervenant sur ce temps ainsi s'un renforcement des liens entre la cuisine centrale et les référentes de cantine. Ainsi, de l'élaboration du repas au service, il est nécessaire de valoriser ce temps et l'alimentation auprès des enfants.

2. JEUNESSE

Aujourd'hui dans une journée, un enfant peut passer en période scolaire jusqu'à 5h30 et pendant les vacances jusqu'à 11h00 avec des agents d'animation municipaux, soit dans une année autant qu'avec l'instituteur et parfois avec ses parents. Cette situation place les collectivités face à une responsabilité et un défi :

- la responsabilité d'assurer la sécurité « physique et affective » des enfants qui leur sont confiés et de contribuer à leur éducation qu'il s'agisse de découvrir des activités ou de vivre ensemble,

- le défi d'occuper une position singulière et appropriée dans une démarche de coéducation.

Le Projet Éducatif Territorial rédigé dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires constitue aujourd'hui un repère fort de la politique éducative de la Ville en direction de la Jeunesse. Qu'il s'agisse des structures d'accueil péri et extra scolaires (Ateliers périscolaires, accueil périscolaire, Centre de Loisirs) ou encore de l'Espace Jeunes, chacune a pris la mesure des enjeux d'Éducation que la Ville doit aujourd'hui assumer et entend conduire.

En 2016, un diagnostic spécifique sera réalisé sur les problématiques des 11-15 ans de la commune. Des permanences d'information seront assurées dans les collèges de Biarritz. Des rencontres thématiques seront proposées aux jeunes mais aussi aux familles en lien direct avec le Réseau d'Appui Parental initié par la CAF, les partenaires et structures municipales.

Le PASS' 16/25 ans : Il doit permettre de bénéficier des tarifs préférentiels et d'accéder à des avantages sur des services dans des domaines précis : les loisirs, les événements, l'accès aux installations publiques (Piscine municipale, Médiathèque, Atabal...).

Avec l'appui du Pôle Économie/Commerce, du Service Politique de Proximité, Vie Associative, des avantages seront négociés auprès d'acteurs associatifs, économiques et commerciaux de Biarritz (bars, restaurants, discothèques, habillement, accessoires, culture et sport, équipements...).

Le PASS' BIARRITZ 16/25 doit également offrir divers services dont certains sont en partie déjà dispensés par l'Espace Jeunes.

L'aide aux projets des jeunes : La Ville de BIARRITZ encourage l'initiative individuelle ou collective grâce au fonds d'aide aux jeunes pour réaliser un projet, poursuivre une formation ou vivre une expérience à l'étranger, mettre en lumière de jeunes artistes émergents, participer au développement d'une jeune association... Il peut aussi s'agir d'une aide à la vie pratique, à l'accès au logement, à la santé, à la mobilité.

L'aide financière tient compte de critères économiques et sociaux. Elle est attribuée sur présentation d'un projet individuel ou collectif qui intègre une intention d'engagement bénévole citoyen dans la commune auprès d'autres jeunes ou dans une démarche intergénérationnelle.

Parallèlement, depuis 2010, par conventionnement avec la Région Aquitaine, la Ville de Biarritz participe à l'accompagnement et le montage du projet des jeunes [16/25 ans] désireux de partir dans le cadre du dispositif « Sac Ados » poursuivant l'objectif de favoriser l'autonomie des jeunes.

L'enveloppe budgétaire consacrée au fonds d'aides aux jeunes sera de 17 000€ en 2016

Les rendez-vous trimestriels : Ce sont des temps de rencontres thématiques périodiques entre jeunes, lors de regroupements ou via les outils numériques, à l'occasion desquels des jeunes biarrots, vivant à Biarritz et/ou partis ailleurs, sont sollicités pour apporter un témoignage.

Il s'agit de valoriser des pratiques et des expériences : musiciens, artistes, entrepreneurs, bénévoles, étudiants...qui par le récit de leur itinéraire pourront suggérer à d'autres jeunes, porteurs de projets ou non, des parcours mieux construits voire envisager un « tutorat ».

Ces temps de rencontre peuvent être intégrés dans la dynamique des événements locaux comme la semaine de l'Océan.

Ces ateliers peuvent également faire l'objet d'une mise en relation directe avec des professionnels ou des entreprises locales.

L'Atabal : L'année 2016 sera déterminante pour l'Atabal qui attend une reconnaissance institutionnelle de l'Etat, sur le territoire Pays Basque, à travers le label de Scène de Musique Actuelle (SMAC). La finalisation du plan SMAC et les aides de l'Etat correspondantes permettront une meilleure structuration de l'équipe administrative.

En 2016, le CMA s'engagera sur un programme d'investissement de deux années destiné à faire l'acquisition de matériel numérique (console son, enceinte et amplification en façade, retours) afin de continuer à être attractif pour les groupes.

Le montant de ce programme s'élèvera à 10 000 €

3. SPORT

La vie sportive permet l'épanouissement de chacun. A bien des égards, elle est le ciment de la vie sociale, à Biarritz en particulier. Elle doit être, sous toutes ses formes, encouragée et développée. L'objectif reste ainsi de rendre le sport accessible à tous et à tous les niveaux.

La Ville mène un ambitieux programme de rénovation et de construction d'équipements sportifs.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement : Un PPI pour les équipements sportifs sur les années 2016/2020 a été précisé et validé. Pour l'année 2016 trois opérations ont été retenues :

La rénovation du terrain de football synthétique à l'hippodrome des Fleurs : Le terrain a été créé en 2001. Il est fortement dégradé par endroit et les nombreuses rustines n'y suffisent plus. Actuellement la Ville ne dispose que de ce terrain synthétique spécifique au football. Sa rénovation se justifie autant par le temps d'utilisation de ce type de revêtement que par des coûts d'entretien moindre que les surfaces engazonnées. En effet, le coût moyen de fonctionnement d'un terrain en gazon synthétique est environ de 3.500 € / an contre 22.000 € / an pour un terrain enherbé (économie réalisée sur la tonte, l'arrosage, le traitement végétal...) et son temps d'utilisation peut être multiplié par 10 en période hivernale.

Le coût d'investissement de ce programme de rénovation est estimé à 400 000 €

La rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur : Les relevés photométriques de contrôle d'éclairage du Stade AGUILERA ont été effectués en 2015 dans le cadre de la procédure d'agrément des Stades hébergeant des équipes de la Ligue Nationale de Rugby. L'éclairage moyen d'Aguiléra est de 617 lux. En Pro D2, la LNR recommande un niveau d'éclairage moyen horizontal de 1.400 lux (avec une valeur minimale de 1.200 lux).

Le nombre de projecteurs ne permet pas d'atteindre les recommandations de la LNR en matière de niveaux d'éclairage horizontaux et d'uniformité.

Une première phase de rénovation interviendra en 2016, dont le montant s'élève à 100 000 €.

La remise en état des poutres et des faux plafonds à la piscine municipale : Une reprise partielle du faux plafond a été réalisée sur l'année 2015. L'opération doit être poursuivie. La corrosion des aciers fait éclater les bétons. Une purge des éléments non adhérents ainsi qu'une réparation générale des épaufrures sur les poutres entre petit et grand bassin sont devenus urgents pour la sécurité et l'hygiène de nos baigneurs.

Le coût des investissements prévus à la piscine s'élève à 180 000 €

La ZAC d'Aguiléra : Les études ont été lancées en 2015, afin de réaliser une opération d'aménagement urbain sur le site d'Aguiléra. Les grands principes retenus sont la réaffirmation et le confortement de la vocation sportive des lieux par de nouveaux équipements tels qu'une piscine, la création d'équipements dits de proximité et l'amélioration des équipements existants.

Par ailleurs, en vue de la création d'un équipement nautique à Aguiléra, la Ville de Biarritz a lancé avec le Maire d'Anglet, une étude d'opportunité afin de disposer d'une approche globale et prospective sur le territoire.

Un diagnostic approfondi des équipements existants sur les plans techniques énergétiques et fonctionnels sera effectué, (analyse des besoins, des fréquentations et de la demande sociale locale, attente des utilisateurs potentiels). Cette étude permettra dans un second temps d'établir différents scénarii de développement, avec préconisations de constructions et tenant compte des évolutions possibles.

La procédure d'urbanisme réglementaire de déclaration du projet associée à une ouverture à la concertation publique a été lancée et se déroulera tout au long de l'année 2016.

Les investissements courants :

Parmi les priorités sur les bâtiments figure le traitement urgent des infiltrations sur les toitures du COSEC de la Négresse ou de Notary car la présence d'eau sur le sol est dangereuse pour les pratiquants.

Une remise aux normes de l'éclairage sur l'ensemble des terrains (Saint Martin et Hippodrome) ainsi que le changement de l'armoire électrique du terrain BERNER doivent être également réalisés.

En matière d'Ad'AP, une priorité sera donnée au COSEC de Laroche foucauld où sont régulièrement accueillies des compétitions ou simplement des activités en

faveur de personnes handicapées. Des toilettes PMR ont été réalisées cette année mais restent encore des aménagements à réaliser au niveau des vestiaires.

En 2015, les dirigeants du BO Tennis accompagnés de représentants de la FFT ont exprimé le souhait de travaux destinés à améliorer et moderniser les surfaces de jeu, en particulier pour favoriser le développement de l'Open Engie:

- La transformation de 4 courts extérieurs (7/8/9/10 : 2 en béton poreux et 2 en terre battue) en revêtement artificiel (tapis mixte fibre/terre, terre battue non gélive) ainsi que leur éclairage,
- La réfection totale du central extérieur ainsi que son éclairage,

Le montant estimé des travaux (220 K€) plaide pour un étalement des opérations. Elles seront examinées dans le cadre d'un phasage pluriannuel.

En complément de ces objectifs d'amélioration des équipements sportifs prioritaires, doivent aussi être étudiés les équipements sportifs liés à la pratique de la pelote basque :

- Jai Alaï : Reprise de la planimétrie et remise en peinture du mur de gauche,
- Jai Alaï : Remplacement de la bâche du frontis,
- Alsace : Réfection complète du mur à gauche,
- Mazon : Réfection de l'enrobé de la cancha,
- Négresse : Rénovation du mur à gauche et création d'un local associatif.

De plus, divers matériels sportif et technique doivent être acquis afin d'optimiser l'exploitation des surfaces et des salles d'activité mais également de répondre à des impératifs réglementaires de sécurité ou sanitaires des équipements mis à disposition des usagers (décompacteur de terrain, bougies de filtrations, poteaux de rugby et matériel de gymnastique).

Enfin des travaux de réfection de pelouse (carottage et sablage) sont à prévoir cette année.

La Tarification des installations : Les installations sportives sont fortement sollicitées pour des activités que l'on peut qualifier de commerciales et qui sortent donc du cadre courant des associations sportives de Biarritz.

Ces occupations génèrent des coûts de mise à disposition importants notamment en présence de personnel. Ils justifient pleinement l'application d'une redevance permettant de compenser les charges liées à leur surveillance et à leur maintenance. La tarification sera fondée sur des critères qui la rendront lisible et équitable. Une grille tarifaire sera mise au point au cours du 1^{er} semestre de l'année.

Sport et Santé : La Ville de Biarritz a confié à l'association Biarritz Sport Santé, la mission consistant à faire de Biarritz une référence nationale dans le domaine de l'Activité Physique et de la Santé.

Une convention d'objectifs a été signée en 2015. En 2016, la démarche de la prescription médicale des Activités Physiques et Sportives sera poursuivie et développée.

Le troisième parcours des chemins de la forme, prévu mais non réalisé en 2015 sur un grand itinéraire qui conduira des lacs à l'océan est une priorité.

IV - L'ACTION CULTURELLE : UNE PROGRAMMATION CULTURELLE ENRICHIE DE NOUVEAUX EVENEMENTS

Conformément aux engagements pris, le programme 2016/2020 de développement de la politique culturelle de la Ville prévoit la création de deux nouveaux événements : les Fêtes musicales de Printemps et les journées littéraires de Biarritz, événement autour du livre en liaison avec la Médiathèque.

2015 a donc vu naître un nouveau festival musical : « Les beaux jours » (sous la direction artistique de Thomas Valverde, organisateur chaque été du « festival international piano classique » à Biarritz) dont l'édition « 0 » avec seulement 2 spectacles a connu un réel succès (deux têtes d'affiche : Ibrahim Maalouf et Richard Galliano).

La première édition complète (13-21 Mai) correspondra pleinement à l'image et la dimension de cette manifestation : qualité et éclectisme, avec des airs d'opéras de Rossini chantés par la célèbre Karine Deshayes mais aussi le pianiste/chanteur/percussionniste Bachar Mar Khalife, les Motets de J.S. Bach avec l'Ensemble Pygmalion, mais également Chucho Valdès et ses « afro cuban messengers »...etc. . 6 spectacles différents et de qualité seront présentés dans plusieurs lieux de la ville : La Gare du Midi, le Théâtre du Casino, l'Atabal, la Rotonde du Bellevue, l'Église Ste Eugénie.

D'autre part, du 13 au 16 Octobre prochain, Biarritz accueillera la première édition d'un nouvel événement « L'invitation aux voyages, littérature et théâtre à Biarritz » (dirigé par Anne Rotenberg et Claire Borotra) dont la thématique sera essentiellement consacrée à l'exil, au sens géographique, physique, individuel ou collectif du terme. Les lectures théâtralisées inédites auront lieu au Casino municipal avec des comédiens renommés et des personnalités du monde littéraire.

Par ailleurs, d'autres manifestations récurrentes – rendez-vous attendus avec impatience par les Biarrots, les touristes et les professionnels invités – connaissent également un succès qui ne se dément pas: En septembre 2015, le « Temps d'aimer » (géré par Biarritz Culture sous la houlette de Thierry Malandain) a fêté avec succès son 25^o anniversaire avec une fréquentation en nette augmentation.

Le « Festival Biarritz Amérique latine » bat lui aussi des records de fréquentation et doit même faire face à une trop grande affluence dans les salles qui l'oblige à trouver d'autres lieux de projection pour Septembre 2016 afin de fêter dignement son 25^o anniversaire.

Le FIPA, grâce notamment à sa nouvelle équipe de direction, particulièrement dynamique, a célébré et réussi sa 20^{ème} édition à Biarritz au mois de janvier dernier.

Il faut également rappeler que les retransmissions en direct du Met Opéra de New-York remportent toujours un beau succès pouvant atteindre plus de mille spectateurs dans la salle de la Gare du Midi et permettant au service des Affaires culturelles d'afficher un bilan financier élogieux puisque les dépenses (hors location de salles) sont entièrement couvertes par les recettes de billetterie.

Enfin, dans le domaine des arts plastiques, après le succès remporté, l'été dernier, par l'exposition « Una pasión privada » du Musée Pablo Serrano de Saragosse avec la collection de Pilar Citoler, l'espace muséal du Bellevue, en liaison avec Donostia 2016 accueillera une grande exposition de photos de Pierre Gonnord, artiste français vivant en Espagne (portraits, chevaux, paysages...) avec une commande spéciale de la ville sur le thème de « la force basque » illustrée également par des tableaux, sculptures et objets des musées Basque de Bayonne, San Telmo de San Sébastian, Bellas Artes de Bilbao...etc.

Sans oublier l'animation régulière de la crypte Ste Eugénie : après le succès remarquable de l'exposition Fernando Costa (Décembre 2015 -Janvier 2016) avec presque 8000 visiteurs et une presse très élogieuse, d'autres artistes présenteront leur travail : peintures de Didier Lapène, Charles Bilas, sculptures de Christine Viennet, Christiane Giraud, installations de Mary-Ann Beal, photos de Polina...etc. .

Enfin, le Théâtre du Colisée (géré par le service des Affaires culturelles) ne désemplit pas avec chaque année plus de 200 spectacles. Les prix de location fort bas de cette salle en font un lieu d'accueil privilégié pour les associations culturelles de danse, théâtre, musique notamment pour leur spectacle de fin de saison.

Pour l'année 2016, le montant total des financements consacrés par la Ville de Biarritz à l'action culturelle se répartit comme suit :

MEDIATHEQUE

En quelques chiffres l'organisation fonctionnelle pour 2016 de la médiathèque se présente comme suit :

- L'effectif du personnel se compose de 22 personnes, dont 19 équivalents temps plein.
- Le nombre d'abonné à la médiathèque est de 7070 personnes, ce qui représente 28% de la population, alors que la moyenne nationale se situe autour de 19%.
- Le fonds documentaire comprend 145 000 documents, une plate-forme numérique propose des films au public, de la presse, ainsi que des livres électroniques sur liseuses.

En 2015, le nombre de prêt s'est élevé à 214 320 documents, la fréquentation totale annuelle a été de 95 000 entrées.

Sur le plan des animations, 12 expositions et 170 ateliers animés ont été organisés et suivis par 25 000 personnes.

Pour 2016, la médiathèque poursuivra son développement culturel ouvert à l'ensemble de la population, de tout âge et de toute classe.

En matière de collection, le budget réservé au fond documentaire sera valorisé afin de pouvoir renouveler régulièrement, et renforcer l'offre documentaire spécialisée, mais aussi d'augmenter le nombre de documents sous forme numérique.

Le travail engagé en 2015 sur le recollement des collections se poursuivra en 2016, il permettra la réalisation d'un plan de développement des collections, d'une charte documentaire, et d'un plan de classement.

L'objectif sera d'accroître l'offre numérique musicale pour être en adéquation avec les pratiques du public en forte évolution dans ce domaine.

Il conviendra également, de renouveler progressivement l'ensemble du mobilier de la médiathèque fragilisé pour son usage intensif.

Pour 2016, le budget consacré par la Ville au fonctionnement de la médiathèque s'élèvera (hors frais de personnel, entretien, fluides etc...) à : 193 500 € qui se décomposent comme suit :

- Renouvellement fonds documentaire	80 000 €
- Animation culturelle générale (Expositions, rencontres littéraires, ateliers, conférences)	37 000 €
- Animations du département image	35 000 €
- Communication	10 000 €
- Abonnement périodiques	14 000 €
- Frais divers et fournitures petits équipements (Droits SACEM...)	10 000 €
- Renouvellement matériel et mobilier	7 500 €

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE BASQUE

Le 24 juillet 2015, la Ville a signé une convention de partenariat avec l'OPLB, afin de mettre en œuvre une politique linguistique de 3^{ème} génération. Cette ambition de montée en puissance s'inscrit dans la continuité de plus de 20 ans d'action de la municipalité en direction de la réappropriation de l'euskara et s'appuie sur une évaluation précise des besoins spécifiques.

Les principaux changements qui seront opérés sont :

- la création d'un véritable service municipal de la langue basque avec l'augmentation de la capacité d'ingénierie passant de un à trois agents,
- la définition de quatre enjeux interconnectés (Augmenter le nombre de locuteurs Développer la pratique sociale - Améliorer l'usage et la visibilité - Agir sur le prestige et l'attractivité)
- le déploiement de l'action autour de 8 axes de travail (Politique générale - Communication - Paysage linguistique - Formation professionnelle - Accompagnement des opérateurs - Actions linguistiques - Apprentissage - Sensibilisation).

Un service opérationnel, un projet défini

Avec le recrutement fin novembre d'un premier agent supplémentaire, le Service est opérationnel pour mettre en œuvre dès 2016, le projet défini lors du Comité de Pilotage du 02/12/2014.

Ainsi, les projets existants seront améliorés, renforcés, voire repositionnés afin de viser une meilleure efficacité et l'augmentation de leur impact.

- Une meilleure intégration de la langue basque dans la politique générale de la ville sera recherchée, dans une démarche de concertation et de travail en transversalité.
- La présence du basque sera progressivement augmentée dans la communication, s'appuyant notamment sur un guide pratique.
- Le paysage linguistique devrait connaître une densification de la signalétique bilingue, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Hôtel de ville.
- La formation professionnelle spécifique permettant au personnel volontaire d'apprendre le basque sera redéfini, avec la création de formules complémentaires au dispositif actuel.
- L'accompagnement des opérateurs dans leur volonté d'usage de l'euskara sera amélioré par la relance de la Commission extramunicipale et un travail initié auprès des commerces.
- Après une évaluation précise, l'offre d'actions linguistiques permettra une meilleure coordination et contribuera à renforcer la fréquentation.
- La transmission de la langue basque sera développée dans sa dimension qualitative et quantitative, par l'enseignement, l'apprentissage et la petite enfance.
- Enfin, des dispositifs d'information et de sensibilisation seront créés et diffusés au public, afin de les éclairer dans leurs démarches et accompagner les choix municipaux par un travail de pédagogie.

En 2016, Biarritz contribuera, à son niveau, à la revitalisation nécessaire de la langue basque, s'associant aux efforts des autres collectivités et au travail des opérateurs de terrain dans la volonté, de plus en plus partagée d'enrayer le déclin de cette langue millénaire et actuelle.

LES SERVICES MUNICIPAUX

I - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les résultats 2015

Face aux contraintes budgétaires actuelles fortes, l'objectif 2015 a été de maîtriser la masse salariale, principal poste de dépenses dans le budget de fonctionnement.

Cet objectif a été tenu puisque le budget fixé en 2015, en augmentation de 0,25% par rapport à 2014, n'a pas été dépassé.

Le résultat a pu être obtenu par un contrôle strict des effectifs (505 agents au 31/12/2015) et une organisation du travail avec l'aide et la mobilisation des chefs de service, permettant des économies de gestion.

Nous avons néanmoins préservé, comme prévu, une politique d'avancement d'échelon du personnel à l'ancienneté minimum (197 en 2015) et de grades (44 en 2015), une offre de formation importante (1080 jours de formation dispensés en 2015), et une amélioration des avantages sociaux (90 titres-restaurant en 2015).

Nous pouvons noter une légère diminution de l'absentéisme (5,45% en 2015 contre 5,87% en 2014). Les fiches de postes ont été revues et les possibilités d'évolution professionnelles précisées, le travail sur la pénibilité des postes réalisé et la réflexion sur le régime indemnitaire engagée.

Les objectifs 2016

Nous maintiendrons en 2016 notre objectif d'une croissance très contrôlée de la masse salariale (+1,25 % en 2016) et notre vigilance.

Toutefois, conscients de la difficulté de maintenir dans le temps un contrôle aussi strict de la masse salariale sans affecter tant la qualité des services proposés aux Biarrots que celle des conditions de travail des agents, nous assouplirons certaines règles.

Depuis plusieurs années, pour contenir notre masse salariale, nous avons joué sur plusieurs leviers :

- non remplacement de certains départs à la retraite
- non remplacement des agents en arrêt maladie sauf contraintes de sécurité
- diminution des heures supplémentaires
- réorganisation des services
- externalisation de certaines missions.

A priori, et toutes choses égales par ailleurs, l'effectif calibré de la plupart des services ou secteurs (notamment dans les services techniques), ne sera pas revu à la baisse. Les départs à la retraite seront donc, majoritairement, compensés. Certains arrêts maladie pourront également être compensés.

Certaines missions ponctuelles générant des changements de plannings pourront donner lieu au versement d'heures supplémentaires et non à récupération, sous réserve d'un cadrage général, dans l'ensemble des services, des missions et horaires susceptibles d'y ouvrir droit.

Convaincus que l'amélioration du service rendu peut aller de pair avec l'amélioration des conditions de travail, nous mettrons en place, dès le début de l'année, un plan de réorganisation de l'entretien des espaces publics : sectorisation, mécanisation, valorisation devraient permettre d'atteindre cet objectif. La deuxième phase du plan concernera les jardins.

Parallèlement, un groupe de travail réfléchit sur la qualité de la vie au travail dans notre structure. Chargé d'identifier les dysfonctionnements organisationnels générant des points de tension et de rechercher des solutions aux problèmes soulevés, de faire remonter les attentes des agents comme de leurs responsables et d'imaginer les moyens à mettre en œuvre pour qu'ils soient en adéquation, le groupe associe élus, dirigeants et personnels des différents services et des différentes catégories.

Bien que l'environnement sociétal, et notamment l'allongement de la vie professionnelle, ne joue pas en notre faveur, nous maintiendrons notre objectif d'une baisse de l'absentéisme et poursuivrons le travail engagé en ce sens.

Enfin, notre effort portera également sur le volet social : outre les mesures gouvernementales (revalorisation des grilles indiciaires des catégories A, B, C, au cours des 3 ans à venir, pour compenser en partie le blocage de la valeur du point d'indice depuis le 1/07/2010 et la baisse du pouvoir d'achat induite), nous proposerons aux agents 100 titres-restaurant pour l'année et une participation mensuelle de 13€ (contre 10€ en 2015) à une mutuelle labellisée de leur choix.

Enfin, la refonte du régime indemnitaire sera finalisée pour une mise en place au 1/01/2017.

Pour 2016, le montant total du budget de la masse salariale est évalué à 20,52 M € contre 20,28 M€ soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2015 et de 20,23 % depuis 2014 soit une augmentation sur 3 ans de 1,40 % par an.

II - LE SERVICE A LA POPULATION : OPTIMISER LA QUALITE DES SERVICES

Dès le début de l'année 2016, un réaménagement des locaux avec un accueil global et des bureaux a permis à ce service, dont les missions sont l'état-civil, l'établissements des dossiers de passeports et cartes d'identité, la gestion des cimetières, l'organisation des élections et la gestion de la liste électorale, le recensement citoyen et le recensement de la population, d'être mieux organisé pour chacune de ces missions et de mieux accueillir et servir le public.

ETAT CIVIL

La mise en place du système COMEDEC (plateforme de données d'état-civil dématérialisées entre les mairies, les préfectures et les notaires) s'étant faite au cours de l'année 2015, il s'agit de continuer la saisie des registres d'état-civil dans le logiciel dédié. L'objectif de cet outil numérique, sera de permettre à tout citoyen de demander et d'obtenir directement depuis son domicile, un acte d'état civil sans avoir à se déplacer.

A l'heure actuelle, seuls les registres postérieurs à 1989 ont été saisis. Un travail important de saisie informatique et de dématérialisation des actes d'état-civil est donc à effectuer et il est possible qu'il sera nécessaire d'externaliser une partie de ce travail pour accélérer le processus de saisie de données.

LES ELECTIONS

Les élections régionales ont eu lieu sans problème particulier, les 6 et 13 décembre 2015.

Aucune élection n'est prévue en 2016.

Avec l'arrivée des habitants du quartier Kleber, le bureau de vote géographiquement concerné va connaître un accroissement du nombre d'électeurs inscrits.

Un redécoupage de certains bureaux de vote sera vraisemblablement nécessaire afin d'équilibrer ceux-ci.

LES CIMETIERES : OBJECTIF 2016 : AMELIORER LA QUALITE DES ESPACES PAYSAGERS

RANQUINE

10 nouvelles cavurnes devront être installées au cimetière de Ranquine dès début 2016 afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses. L'aménagement paysager aux abords de ces cavurnes devra être poursuivi.

Les bordures des trottoirs doivent être aménagées pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite.

Le jardin du souvenir doit être complété par un mémorial permettant d'inscrire les noms des personnes dont les cendres y ont été dispersées.

SABAOU

Dans le prolongement du programme de remise en état des enrobés, une nouvelle allée, devra être remise en état sur environ 100m.

De nombreuses tombes étant abandonnées et en mauvais état, il est nécessaire que des reprises de concessions soient effectuées. Une vingtaine de reprises par an combinée avec la remise en état des allées permettront d'améliorer sensiblement l'état et l'aspect du cimetière du Sabaou.

SAINT MARTIN

Les allées devront être reprofilées avec des cailloux « roulé de rivières ».

Au total, le montant des travaux à entreprendre pour les prochaines années s'élève à 90 000 €. Les crédits de financement seront inscrits sur les 3 exercices 2016, 2017, 2018.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Comme chaque année, le recensement de la population sera réalisé. Entre le 8 janvier et le 27 février, 8 agents recenseurs spécialement recrutés sillonneront la ville pour effectuer cette opération en collaboration avec l'INSEE.

2000 logements et leurs habitants sont concernés.

Dans un premier temps, du 8 au 20 janvier, les agents devront repérer leurs secteurs, les logements et les difficultés éventuelles.

À compter du 21 janvier, le recensement auprès des habitants sera effectué.

En même temps, la mise à jour du RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés) devra être effectuée par les 2 coordinateurs communaux du recensement

Le répertoire d'immeubles localisés (RIL) est une base de données géographique comprenant l'ensemble des adresses et leur localisation géographique des communes de 10 000 habitants ou plus. Il contient les adresses d'habitation, les établissements SIRENE, les communautés, et à moyen terme les équipements urbains.

LA POLITIQUE DE PROXIMITE

1. La démocratie locale et participation citoyenne

Troisième génération issue du renouvellement municipal de Mars 2014, les 6 Conseils de Quartier ont trouvé leurs marques et développent leurs réflexions à partir des travaux de leurs commissions et de leurs réunions plénières.

Chaque conseil se réunit en séance plénière environ tous les deux mois en présence des adjoints au maire et élus référents ainsi que des deux représentants de l'administration chargés d'effectuer l'interface entre les conseils de quartier et l'administration municipale.

Après chaque réunion plénière, un compte-rendu est rédigé par le président et est mis en ligne sur le site internet de la Ville de Biarritz. Par ailleurs, les questions posées par les conseillers lors de la réunion plénière sont enregistrées sur le logiciel ELISE et transmises ainsi à chaque service concerné, à charge pour celui-ci de répondre dans un délai maximum de 2 mois.

Lorsqu'il a été répondu à toutes les questions, un tableau récapitulatif est rédigé et transmis au président du conseil de quartier concerné.

Si l'on ne peut définir à ce jour la totalité des actions qui seront entreprises en 2016 hormis les sapins et goûters de Noël, les galettes des rois, la fête des voisins etc..., il convient de rappeler que la Fête des Enfants au Lac Marion initiée par le Conseil de Quartier de la Négresse sera rééditée le dimanche 22 Mai 2016, ainsi que «Saint-Charles en Août » (marche et pelote basque au Mur Saint-Charles, marché artisanal, concours du gâteau Saint-Charles...). D'autre part, de nouveaux projets sont en cours avec la création du sentier des lacs et de la fête des plantes proposés par le Conseil de Quartier de Bibi Beurivage-Milady-Colline, ou le développement de jardins partagés...

Par ailleurs, indépendamment des conseils de quartier, ont lieu des réunions publiques de quartier au cours desquelles Monsieur le Maire entouré d'élus et de représentants de l'administration municipale reçoit les habitants d'un quartier, écoute leurs doléances et questions et y répond, soit immédiatement soit ultérieurement après étude de la question.

2. La vie associative

Les structures d'accueil évoluent :

- La Maison des Associations est en plein développement de l'ensemble de son activité et son personnel, qui intervient désormais dans les Studios de Danse, a été stabilisé avec la présence de trois agents à temps plein. L'équipement informatique de ces derniers est renouvelé de même que la borne internet d'accueil (lien direct pour les associations avec le site de la ville dont Biarritz Pratique) est remise en service, et le wifi proposé dans toutes les salles à disposition des associations. Notons qu'une seconde salle LUP sera équipée d'un écran.
- Les Studios de Danse de Biarritz, bâtiment associatif dévolu à la danse, inaugurés dans le quartier Kleber le 3 novembre 2015, accueillent dans les locaux du 1^{er} et 2^{ème} étage où se situent 3 grands studios de danse, 2 associations biarrottes « L'École des Ballets Gillet-Lypszic » et « Studio K ». Dans la grande salle multifonctionnelle à usage partagé du rez-de-chaussée, 10 associations enseignent du lundi au samedi et proposent une grande variété de danses : contemporaine, modern-jazz mais aussi latines, souletines ou orientales, de la gymnastique cardiaque, du yoga, de l'aïkido, de la capoeira... pour tous âges.
- Plus généralement, la réflexion sur la réaffectation des locaux mis à disposition des associations se poursuit.

L'engagement de la municipalité en direction du mouvement associatif reste fort et 2016 verra le lancement de nouveaux Appels à Projets, ceux-ci se déroulant en alternance avec le Forum des Associations qui s'est tenu en septembre 2015. Une dotation est prévue pour l'aide aux associations retenues par le jury. L'autre axe d'aide, dans le cadre du conseil et de l'écoute permanente des associations, verra la mise en place des sessions de formation des dirigeants associatifs.

Ce programme vise à renforcer les compétences et savoirs des associations en s'appuyant sur les partenaires locaux : services de l'Etat, structures spécifiques et Universités.

Il est destiné aux acteurs associatifs biarrots : bénévoles, salariés, responsables, administrateurs et se déroule à la Maison des associations.

Les thématiques sont retenues à partir des besoins exprimés par les associations :

De plus, la réflexion sur la mise à disposition de salles et la mutualisation des moyens se poursuit ainsi que de nouvelles améliorations du site internet dédié aux associations.

III - LES SYSTEMES D'INFORMATION

Les axes forts à retenir dans les réalisations de l'an passé sont, sans conteste, la mise en fonctionnement du logiciel de gestion dédié à l'enfance / jeunesse et la réalisation de l'audit relatif au plan numérique de la ville de Biarritz. Plan que la municipalité souhaite engager dès cette année.

Le logiciel enfance / jeunesse s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans cette démarche de modernisation de nos systèmes d'information et l'intégration d'internet, par la mise en œuvre d'un portail permettant aux familles biarrottes d'accomplir différentes actions allant de l'inscription des enfants aux activités proposées, jusqu'au paiement en ligne de celles-ci.

Le but de l'audit était de réaliser un diagnostic permettant d'élaborer une vision partagée par les citoyens, les acteurs du territoire et les politiques, de ce que sera le « Biarritz Numérique » de demain en tenant compte de notre capacité à absorber cette évolution.

L'audit réalisé l'an passé par le cabinet TACTIS a mis en avant les points forts de notre système d'information actuel, mais il précise également les axes qui seront à développer, notamment dans les e-services et notre présence sur le web, mais aussi les points existants à renforcer tels que l'architecture de nos réseaux d'accès au « très haut débit » ou au wifi public, ainsi que l'organisation de nos données informatiques.

Cet audit fera l'objet d'un compte rendu détaillé dans le courant du mois de février, à l'issue du travail réalisé par le comité de pilotage en charge du projet.

Il nous a permis d'ores et déjà de dégager 3 axes majeurs dans lesquels devront s'inscrire les actions à venir :

- Maitriser « l'urbanisation » du système d'information (architecture et données) et, en conséquence, élaborer un Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)
- Développer l'e-administration pour une collectivité plus efficiente et au service des citoyens avec une offre de télé-services visant à répondre aux objectifs de

simplification de l'organisation interne, d'amélioration de la relation avec le citoyen, et d'échange de données avec l'état et nos partenaires.

- Mettre en œuvre des e-services novateurs à destination des citoyens et visiteurs de notre ville et faciliter la création de ceux-ci en proposant un service d'open-data.

Tout cela dans un budget limité et maîtrisé, pendant la durée de la mandature. Les actions ainsi retenues seront priorisées. Elles seront inscrites dans un plan pluriannuel de financement.

Certaines d'entre elles seront inscrites au titre des programmes courants d'investissement dans le cadre de la mise à niveau permanente de nos systèmes d'informations.

1) Infrastructure

Fibre optique MAIRIE/CTM/IRATY

Il est essentiel de raccorder la Halle d'Iraty aux autres sites dédiés au congrès afin que Biarritz Tourisme propose un service homogène de très haut débit sur l'ensemble de ses sites.

L'essentiel des travaux de génie civil est déjà réalisé (centre-ville, Kleber, prolongement BAB).

Nous profiterons de ce raccordement pour connecter le CTM, situé sur le passage de cette fibre, dont les besoins en bande passante ne sont actuellement pas couverts. Nous générerons ainsi une économie de fonctionnement de 5000€/ an.

Wifi public

Les touristes, les visiteurs de nos sites, les commerçants, les jeunes : tous ces publics sont de plus en plus nombreux à désigner l'accès à un point de connexion WiFi gratuit comme un critère important de l'attractivité d'un territoire. Les touristes, notamment étranger, souhaitent éviter les frais d'itinérance facturés par les opérateurs de téléphonie mobile.

S'appuyant sur le réseau très haut débit en fibre optique en cours de déploiement sur notre territoire, la Ville de Biarritz peut réaliser un réseau Wi-Fi public en installant des bornes permettant d'accéder gratuitement à internet dans la rue et les lieux publics.

Le dispositif final peut être sous-traité à un opérateur, évitant ainsi les coûts inhérents à la mise en place de l'infrastructure, les coûts et la charge de maintenance. Un certain nombre de sites ont d'ores et déjà été identifiés pour recevoir ce service, parmi lesquels, les halles, la grande plage, la côte des basques, les rocailles.....

Conforter une dynamique commerciale locale, mettre en œuvre des services de proximité, informer, mettre en place des guides touristiques interactifs, le réseau Wifi est le premier maillon d'une chaîne globale qui a pour objectif la valorisation du

numérique sur notre commune, le renforcement de l'offre touristique et la modernisation du lien entre le citoyen et son administration.

Téléphonie

Les systèmes de téléphonie dont nous sommes équipés pour la Mairie, le CTM, le CHM, le CCAS date de quinze ans. Nous avons de plus en plus de mal à les maintenir en bon état de fonctionnement compte tenu de leur obsolescence. Les besoins ont également évolué. Il est souhaitable de mettre en place un accueil plus performant et moderne, un service de messagerie unifiée, des outils de messageries instantanées et de visioconférence. Il est nécessaire de mutualiser les abonnements pour favoriser la joignabilité des agents.

Un inventaire précis de notre architecture téléphonique et réseau a été réalisé en interne l'an passé. Il convient maintenant de lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de mettre en place les nouvelles formes d'abonnements et d'autocommutateurs fonctionnant sur le réseau informatique. Cette mission sera effectuée dans le courant du premier semestre afin d'arrêter un projet technique précis et chiffré, à mettre en œuvre en fin de cette année et selon un calendrier à définir, tenant compte de notre capacité financière.

2) Les études et logiciels

Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)

Une consultation sera lancée dans le courant du premier trimestre pour une AMO en vue de la réalisation du SDSI. Ce SDSI permettra d'organiser la transformation progressive et continue du système d'information, en adéquation avec le Plan Numérique de la ville et pour les quatre années de la mandature, en vue de le simplifier, de l'optimiser, de le rendre flexible et réactif vis-à-vis des évolutions stratégiques de la collectivité.

Le logiciel « gestion du temps - CHRONOS », du service Ressources Humaines

La mairie et le Centre Communal d'Actions Sociales utilisent depuis quinze ans le logiciel de gestion de temps CHRONOS. Cette application, développée par la société ASYS, a vécu une migration majeure dont nos collectivités n'ont pas bénéficié car non intégrée au contrat de maintenance.

La version dont nous sommes équipés n'est plus maintenue. Elle n'a pas pu être interfacée avec le logiciel CEGID-RH de gestion des ressources humaines, obligeant ainsi les agents de ces services à saisir en double toutes les données relatives aux absences. Par ailleurs, la planification du travail des agents devient une nécessité fonctionnelle souvent contournée par l'utilisation d'outils bureautiques peu adaptés et il convient de l'intégrer à cette application.

Le changement de ce logiciel est donc devenu une obligation, auquel le service informatique se consacrera en priorité.

Base de données « Domaine Public et développement économique »

Il existe dans notre collectivité plusieurs bases de données informatiques ou physiques (sur fiches) relatives aux commerces et à la gestion du Domaine Public. Elles sont exploitées par différents services : police municipale, développement économique, réglementation, finances, DEP, pôle population, elles contiennent des informations communes.

L'absence de mutualisation conduit chaque service à rechercher et maintenir à jour des données que d'autres services possèdent. Il existe également des chaînes d'actions inter-service s'appuyant sur ces bases de données qui doivent être optimisées pour trouver une plus grande efficacité.

L'outil recherché remplacera des logiciels métiers peu transversaux et des outils bureautiques peu facilitateurs. Il prendra en compte la nouvelle organisation des services mise en place en fin d'année passée. Il intégrera un suivi cartographique et fera appel à la mobilité pour plus de réactivité.

3) Les matériels

Outre ces travaux importants concernant la « donnée et l'information », la direction des systèmes d'information devra mettre à niveau nombre d'équipements techniques informatiques :

Les postes informatiques,

Comme chaque année, nous allons renouveler une partie des postes de travail informatiques des divers services de la mairie.

Par ailleurs l'effort engagé pour nos écoles, l'année passée, par le changement d'une cinquantaine de postes, sera maintenu. Il en est de même pour l'équipement en vidéoprojecteurs interactifs.

Nous engagerons également un renforcement des moyens techniques de stockage de nos données, dont l'accroissement des volumes reste important.

Les moyens d'impression utilisés par la mairie et les écoles sont suffisants. Il convient de veiller aux volumes imprimés et d'avoir un usage modéré de l'impression couleur afin de rester dans le cadre du budget alloué à ce poste de dépense.

Au total le montant de crédits qui seront consacrés à l'entretien et au développement des systèmes d'information de la mairie s'élèvera :

En section de fonctionnement à la somme de 406 710 €

En section d'investissement à la somme de 160 500 €

IV - LE POLE AMENAGEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

1 - LITTORAL – ENVIRONNEMENT – PROJETS URBAINS

La Direction LITTORAL, ENVIRONNEMENT, PROJETS URBAINS a intégré en cette fin d'année 2015 le Pôle Développement Urbain Cadre Vie, au côté du service Règlementation.

Cette direction, en fonction depuis le 1^{er} octobre 2014 est composée de 2 ingénieurs en Chef et de 5 techniciens et dessinateurs.

Les champs d'action de ce service sont très divers : il intervient dans les domaines techniques suivants :

LITTORAL : Bouées, Bornes d'appel secours, panneaux danger, Régalage de sable sur les plages, Notices environnementales pré travaux de confortement et/ou régilage, Etude de faisabilité sur choix des techniques de pompage d'eau de mer, Refonte des postes de secours.

TRAIT DE COTE : Dossier Trait de Côte AGGLO, Mise au point stratégie locale, Définition stratégie communale (esquisses techniques, chiffrages, budgets, dossiers administratifs...) + traitement général du trait de côte, Pré-études SIAZIM (Golf trous n° 1 et 3, Pavillon Royal, Milady...)

ENVIRONNEMENT : EAUX DE BAINADE (Gestion saisonnière de la qualité des EDB et de l'appli smartphone du 1er mai au 30 septembre (briefing quotidien, prises d'arrêtés, compilation résultats auto, ARS, Surf rider, rédaction fiches anomalies, formations des sauveteurs nautiques (recyclage + nouveaux), Sensibilisation CRS, Mise à jour du Soft et du classeur Qualité des EDB –certification, Mise à jour procédures, logigrammes – certification, Préparation et CR Revue de Direction, Gestion du marché Audit de certification), Réflexion sur panneaux plages, Suivi Schéma Directeur pluvial, Suivi Etudes hydrauliques générales, Suivi DSP (rejets, amélioration hydraulique du réseau), Suivi conventions de recherche (Modélisation EDB, DESINFIX-participation aux réunions bi-mensuelles), Dépollutions, Management environnemental mairie, Suivi des structures extra-communales (Natura 2000 –Plan gestion Atmosphère –Plan Climat Territorial...), Suivi (relevés mensuels) des lacs Mouriscot et Marion, Curage Ruisseau Lamoulié + décantation Golf Ilbarritz, Conteneurisation des OM : Réflexion sur le déploiement des ouvrages PA, Projet du Bois de Mouriscot, AGENDA 21 (Pilotage agenda 21 (avec prestations externalisées), Organisation et suivi de la mise en œuvre).

PROJETS URBAINS: Mise au point de grands projets urbains en collaboration avec le service de l'urba, Etudes sur le foncier/logement, Dossiers de ZAC (mise au point, suivi avant travaux : Iraty), ZAC Aguiléra, Entrées de Ville (carrefours, schémas de circulation...), Projets urbains particuliers (Sainte Eugénie, charte terrasse...), ZAC de Kleber, Abords extérieurs des Halles.

PORT DES PECHEURS : Suivi Règlement en collaboration avec MM. Peio CLAVERIE et Jean-Claude SORIA, Analyses et curage

BILAN 2015 ET PERSPECTIVES 2016

Espaces Publics :

- Concernant Kleber : la planification générale de l'opération ainsi que les relations avec les différents promoteurs a été gérée par la direction. Elle a veillé au respect des plannings des différents promoteurs ainsi que des éventuelles interactions des chantiers entre eux. Le bailleur ERILIA a livré 3 résidences en septembre et octobre, permettant ainsi à un peu plus de 100 familles d'emménager. Les espaces publics (première phase) ont ainsi été réalisés et réceptionnés.

Sur Ilbarritz Mouriscot, le parking paysager existant aux abords du Centre Equestre est en cours de modification. Il accueillera fin avril 2016, une dizaine de camping-cars afin de compléter l'offre sur le territoire du SIAZIM.

Eaux de baignade

- La Direction a poursuivi avec l'aide de RIVAGES PROTECH/SETAVOO l'amélioration de l'outil opérationnel de communication active quant à la qualité des eaux de baignade (appli smartphone). L'année 2016 sera mise à profit pour le maintien de cette application en période hivernale.

- Le service a poursuivi l'accompagnement de l'AGGLO, l'UPPA et le CNRS dans une convention de recherche quant à l'utilisation d'un biocide appelé « DESINFIX » dans le traitement tertiaire des effluents de la STEP de MARBELLA. Les années 2014 et 2015 ont conclu sur l'efficacité de ce traitement quant à l'abattement bactériologique. L'année 2015 a également conclu sur l'absence d'effet du DESINFIX sur les bétons des ouvrages. Enfin, l'étude confirme que les organismes vivants mis au contact du DESINFIX ont une réponse adaptative et non toxique. Une nouvelle convention de recherche sera lancée courant 2016 avec l'Agglomération, afin de confirmer l'innocuité sur l'environnement ou les ouvrages de génie civil de ce traitement tertiaire.

- L'étude hydraulique réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'AGGLO COTE BASQUE ADOUR a défini les travaux qu'il convient d'apporter sur les ouvrages existants ainsi que les besoins en termes d'implantation et de volume de stockage supplémentaire pour réduire au maximum les déversements d'eaux usées sur la Grande Plage de BIARRITZ. Les travaux sur les ouvrages seront réalisés avant la saison 2016. Un bassin tampon de 6 000m³ environ sera réalisé sur la branche Reine Victoria, à priori sur l'emprise du terrain de jeux de l'école des thermes Salins. Ecole qui sera entièrement réhabilitée à compter de 2017.

- Enfin, la Ville de BIARRITZ participe avec l'AGGLOMERATION COTE BASQUE ADOUR, BIDART et ANGET à un groupe de travail relatif aux conventions de recherche et aux différentes prestations de service liées à la problématique des eaux de baignade. Dans un premier temps, il s'agit de lister l'ensemble des besoins exprimés par les collectivités, qu'il s'agisse de prestations quotidiennes, d'achat de données, d'outils de communication, d'outils de gestion active. Dans un second temps, l'objectif est de mutualiser les dépenses. Jusqu'à la

fin 2015, une convention de recherche tripartite (VILLE-AGGLO-RPT) régissait l'outil de modélisation numérique pour son utilisation quotidienne ainsi que ses évolutions. Les différents acteurs se sont prononcés sur le formalisme qui sera retenu pour poursuivre les améliorations du modèle et ses futures applications notamment pour le panache ADOUR, les zones d'activités nautiques, l'usage des piscines et thalasso... Les conventions de recherche ne pouvant se multiplier à l'infini, le support retenu est le Partenariat d'Innovation. Cet outil, issu de l'article 70-1 du CMP concerne les services nouveaux ou sensiblement améliorés. Il s'agit d'un marché public pour un partenariat structuré de long terme couvrant à la fois la R&D et l'acquisition des produits qui en sont issus. Les acteurs délibèrent en début d'année 2016 pour que la consultation puisse intervenir en fin de premier semestre.

Projets Urbains

- La Direction pilote le projet de campus sportif sur le site d'Aguiléra. Le programme comprend la réalisation d'une éventuelle piscine de 25 ou 50m, la rénovation du terrain d'honneur en pelouse synthétique, la réhabilitation des cours de tennis, l'aménagement de bâtiments pour les associations afin d'assurer une cohérence des activités sur le site ; enfin le terrain et la tribune Bndern seront démolis. Le foncier ainsi libéré permettra la réalisation d'environ 300 logements. Le projet intègre également deux nouveaux terrains de sport synthétique dont l'un est planifié sur 2016 : la rénovation du 1^{er} terrain synthétique du Polo. La réalisation d'un terrain mixte synthétique-gazon est, elle envisagée sur le terrain d'honneur du BO. Le campus d'Aguiléra intégrera des aménagements de voirie en cohérence avec le futur quartier de Larochefoucauld. De la même manière, il s'accorde avec les arrêts envisagés pour le futur TCSP avenue Henri Haget. Cette étude d'urbanisme est menée par le groupement PATRIARCHE/ SAFEGE/ CMN PARTNERS.

Les communes d'Anglet et de Biarritz se sont associées pour lancer une étude d'opportunité sur la construction d'une nouvelle piscine. Cette étude a pour but d'étudier la pertinence de la construction d'un nouvel équipement, ses dimensions et caractéristiques fonctionnelles ainsi que différentes approches concernant les modes de gestion.

- Sur le site d'Iraty, une étude d'urbanisme a été confiée au groupement SAMAZUZU/IMS. L'aménagement de cette zone appartenant essentiellement à des propriétaires privées s'est fait au gré des projets commerciaux sans que l'action politique n'ait été réellement impliquée. L'ambition de la Ville est désormais de restructurer le site afin de créer des pôles d'activités et d'usages cohérents. Un des objectifs essentiels est également de modifier les voiries afin de gérer les déplacements et supprimer la problématique de trafic sous le viaduc SNCF. Cette étude intégrera en 2016 l'étude du pôle multimodal de la gare de Biarritz, lancée en partenariat avec la Région, le Conseil départemental, Gares et Connexions et l'AGGLO. Elle devrait permettre ainsi en 2016 de démarrer des premiers aménagements sur l'allée du Moura et planifier les grands principes de réalisations de pôles d'activités commerciales et de logements.

Littoral

- La Direction Littoral Environnement et Projets Urbains accompagne l'AGGLO COTE BASQUE ADOUR dans l'élaboration du dossier de stratégie du Trait de Côte. En 2015, ce dossier a permis de définir les risques et objectifs territoriaux quant à l'érosion, de mettre au point les scénarii de gestion de la bande côtière, et comparer ces scénarii (analyse cout/avantages et analyse multicritères). Cette fin d'année, les différents modes de gestion que la ville envisage ont été actés et figurent ainsi dans le dossier qui sera présenté aux services de l'Etat début 2016, pour approbation d'ici l'été.
- En 2015, la DLEPU a réalisé la maîtrise d'œuvre de la refonte du poste de secours de Marbella : le bâtiment abritant le poste de secours actuel ainsi que les WC publics, a été réhabilité pour accueillir le Marbella Surfclub. Le bâtiment modulaire blanc a été démoli et a cédé sa place aux bungalows qui abritaient le pavillon expo de la ZAC KLEBER. Ces bungalows ont fait l'objet d'une réhabilitation et ont accueilli le poste de secours dès juin 2015.
- Le service a également assuré la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du poste de secours de Miramar ; les WC publics ont été réorganisés au profit de l'agrandissement de la partie poste de secours.
- Le règlement du Port des Pêcheurs a été entièrement réécrit. De la même manière un conseil portuaire a été créé. Enfin, l'année 2015 a vu ainsi la remise à plat de l'attribution des mouillages et de leurs conditions de fonctionnement. Le curage du Port a été réalisé lors des grandes marées du mois de mars

Environnement – Océan

Le service au travers du poste de Mme Peggy Bergeron est intervenu sur de nombreuses opérations au sein de la Cité de l'Océan, en assistance technique, tels : le surf Virtual, l'expertise pour le Globe terrestre de la Cité de l'Océan, l'Animation Chant des Baleines (Musée de la Mer), l'Expo Abysses, le programme de conférences et d'animation en lien avec la COP21 « Océan et Climat – Chaud devant ».

De la même manière, ce cadre du service co-organise et anime les conférences de la Cité sous un Cycle hebdomadaire :

17 Février La faune mystérieuse des grandes profondeurs marines- le calmar géant, réalités et mythes Communication, M SEGONZAC, professeur IFREMER

3 Mars Les vagues de tempêtes : de leur formation à leur impact sur la Côte Basque - retour sur les tempêtes de 2014, S ABADIE, professeur SIAME UPPA Anglet

17 Mars Les robots et leur évolution dans la maintenance des ouvrages sous-marins, JM BERUD, JIFMAR

21 Avril Dans les abysses, à bord de la dernière expédition IFREMER – BICOSE, Marie-Anne Cambon-Bonavita

19 Mai Les molécules d'intérêt extraites des micro-algues : retour d'expérience sur la production de biocarburant, Pierre CALLEJA Fermentalg

15 Septembre L'océan en nous, Eric DELION Ostéopathe

20 Octobre L'océan face aux changements climatiques, Nathalie de POMPIGNAN, expert en sciences écologiques auprès de l'Unesco

17 Novembre Le courant de l'Adour pour produire de l'électricité : une Hydrolienne fluviale dans le port de Bayonne, Pascal BRUNET (Bertin)

15 Décembre Mascaret : espace surfistique et curiosité scientifique, Antony COLAS, journaliste spotologue, auteur de l'ouvrage de référence Mascaret L'onde lunaire

Concernant le repositionnement de Biarritz Océan, un certain nombre d'action ont été coordonnées en 2015 par le service :

- Musée de la Mer : accès extérieurs et animation « Chant des Baleines » :
Le visiteur est invité à s'installer confortablement dans l'un des fauteuils acoustiques de la salle, face à un film s'intéressant aux baleines et à leurs ballets.
Les fauteuils acoustiques permettant d'occulter le bruit environnant, seul le son provenant des enceintes installées dans le repose tête est perceptible pour donner la sensation d'être au milieu du grand bleu.
Un film de 4 minutes, composé exclusivement pour cette animation par le réalisateur Patrick MASSE, synchronisé avec la bande sonore, est projeté dans la salle.
Une sensation que peu de visiteurs auront la possibilité de vivre dans la vie réelle.

- Pour la Cité de l'Océan :
- aménagements extérieurs (accès (notamment accès PMR, signalétique dans la ville, mobilier extérieur)
- réaménagement de la zone boutique et caisse et mise en lumière du plafond.
Cette dernière met en scène le plafond de la cité sous la forme de projections d'effets lumineux rappelant le scintillement de la lumière sous l'eau. La technique mise en place offre de réelles opportunités d'animation de l'espace intérieur au moment d'évènements touristiques et commerciaux par la projection libre d'images, d'effets ou de gobos. Cette nouvelle configuration était opérationnelle dès le démarrage de la saison estivale 2015. Les résultats de la boutique se sont très sensiblement améliorés
- Jeu de Surf Virtuel qui a reçu un vif succès. Le public a adhéré au concept quelles que soient ses connaissances réelles en matière de surf et quel que soit son âge. Le jeu est aussi accessible aux personnes à mobilité réduite. De surcroit, les professionnels du monde du Surf ont été amenés à venir tester le jeu et leurs avis sont unanimement enthousiastes et encourageants
- animations multimédias, aujourd'hui intégrées dans l'exposition temporaire « Océan et Climat – Chaud devant », qui intégreront demain la collection permanente de la Cité de l'Océan.

2 - REGLEMENTATION CADRE DE VIE

Le service de la réglementation et du cadre de vie est en charge des missions liées aux pouvoirs de police du Maire.

Le domaine public est constitué de l'ensemble des chaussées, trottoirs, places et parkings publics. Il est par définition imprescriptible et inaliénable, ce qui signifie qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation pour l'occuper. Celle-ci étant limitée dans le temps et faisant parfois l'objet d'une redevance payable à la commune.

Sur l'année 2015, le service a saisi 1714 arrêtés d'occupation du domaine public, principalement pour des demandes d'occupation provisoire de chantier.

217 arrêtés ont été formulés pour l'organisation des manifestations sur l'espace public.

900 titres de recettes ont été saisis pour un montant global de 90 000 euros établis en fonction des occupations de l'espace public.

62 chats ont été capturés, stérilisés et relâchés sur le lieu de capture pour un montant de 4 650 euros.

Le service a répondu (courriers, enquêtes, prestations) à 523 courriers sur l'année 2015.

1/ La taxe d'occupation du domaine public

Le service de la réglementation est chargé de la vérification du respect de l'autorisation d'occupation du domaine public et de l'émission du titre exécutoire de paiement de la redevance associée.

La réorganisation de fin d'année a permis de doter le service de deux postes d'agents voyers. Ces personnes seront en charge, notamment, du contrôle du respect des autorisations délivrées en matière de terrasses, d'urbanisme et de commerce, mais aussi d'enseignes et de publicité.

2/ Hygiène

Le service d'hygiène est dorénavant rattaché au service de la Réglementation pour assurer une continuité des dossiers (Commissions de sécurité, habitat insalubre).

3/ Plan de mobilité

Pour la saison 2016 un plan de mobilité sera présenté et les premières actions lancées. Après la phase de diagnostic et d'orientations définies par le groupe de pilotage, des améliorations seront apportées sur les espaces publics afin d'offrir aux habitants une alternative à l'utilisation de la voiture. (Circulation, zone payante du stationnement, cheminement piétons, transports en commun, aménagements de carrefours, piste vélos, livraisons et parcs relais)

L'objectif est bien de diminuer les dysfonctionnements nuisant à la qualité de vie notamment en centre-ville.

4/ Charte de l'occupation du domaine public

Le service collabore sur la rédaction d'une charte d'occupation de l'espace public avec M. WAGON architecte conseil de la ville de Biarritz.

Ce document a pour objectif principal de soutenir l'activité des commerçants, restaurateurs et cafetiers en conciliant la liberté du commerce avec celle des citoyens dans ses déplacements, d'informer les professionnels de la réglementation en vigueur (accessibilité, sécurité nuisances sonores et démarches administratives), d'embellir la ville par une mise en valeur des espaces publics garantissant un partage équilibré de ces espaces à travers le respect de chacun.

5/ Les manifestations

On appelle manifestation un événement ponctuel limité dans le temps, de nature sportive, récréative ou culturelle, à but lucratif ou non. Elle rassemble dans un lieu donné (bâtiment, enceinte ou voie publique) de nombreuses personnes et présente un ou plusieurs risques pour la sécurité du public.

Le service est en charge de l'organisation de ces manifestations.

Un projet de formulaire à l'attention des organisateurs sera disponible sur le site officiel de la ville, ce printemps, visant à réunir l'ensemble des éléments permettant la programmation.

Un marché public de la sécurité sera prochainement lancé auprès des sociétés privées agréées.

Une tarification d'occupation du domaine public pour les manifestations à titre commercial sera prochainement arbitrée.

6/ Les travaux

Le service réglemente et coordonne la circulation, le stationnement et les travaux des concessionnaires, des particuliers ou des services municipaux.

L'instauration d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public dans le cadre des chantiers des concessionnaires sera délibérée en début d'année.

7/ Horodateurs

La réglementation en matière de paiement du stationnement de surface, nous oblige à renouveler notre parc d'horodateurs.

La possibilité de paiement par smartphone sera intégrée aux appels d'offres qui seront lancés.

8/ Le « Bon ordre »

Une des missions principales du service consiste à répondre aux différents courriers de nos concitoyens évoquant leurs difficultés en matière de circulation, de stationnement ou bien d'accès à leur propriété.

Le service conduit l'enquête sur le terrain, définit des aménagements et rédige les prestations à l'attention des différents services opérationnels.

9/ Le CLSPD

Le CLSPD est un outil de base de la concertation et du montage des projets en faveur de la prévention et de la lutte contre l'insécurité et les incivilités.

M.VIAL, conseiller en charge de la sécurité publique et M.SORIA, coordonnateur de ce conseil en assurent le fonctionnement.

Cette première année a permis de créer un réseau solide et étendu avec les partenaires socio-éducatifs, les polices, les associations de riverains, les présidents de conseil de quartier, les professionnels de la route.

Lors des quatre commissions (conduites addictives, sécurité routière, incivilités et vie nocturne), les partenaires institutionnels et associatifs ont installé une vraie cohérence de travail, notamment à travers la convention de collaboration signée en 2015 entre la police nationale et la police municipale.

Le travail de terrain et l'anticipation des difficultés sont primordiaux dans la lutte contre la délinquance. A cet effet, les patrouilles conjointes ont permis de mener des actions de prévention.

En matière de sécurité routière, un forum est envisagé pour le printemps 2016. Les dates restent à définir avec l'éducation nationale.

Les associations contre les nuisances sonores en centre-ville ont entamé un dialogue avec des représentants des établissements de nuit. Cette démarche de médiation permettra de résoudre pacifiquement les problèmes de voisinage en hyper-centre.

La lutte contre le bruit passe par plus de respect et plus de tolérance. Il est souvent nécessaire de rappeler les bons usages en s'appuyant sur la réglementation en vigueur.

Le CLSPD améliore les conditions du vivre ensemble. Pour cela, une charte de bon voisinage est évoquée et pourra être rédigée et signée par les protagonistes.

3 - POLICE MUNICIPALE

1/ Missions et moyens

1-1 Les missions

Elles consistent à la mise en œuvre des orientations de Monsieur le Maire en matière de tranquillité, sécurité publique et de prévention de la délinquance.

Convention de coordination

Depuis la signature de la convention de coordination le 30 octobre 2014, le service de la Police Municipale s'est pleinement investi dans sa mise en œuvre quotidienne respectant en cela les instructions de Monsieur le Maire relayées par Monsieur Louis VIAL (Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Publique).

Ainsi l'accent a été particulièrement porté sur la planification de patrouilles communes et/ou coordonnées tout au long de l'année 2015 (deux à trois agents de la Police Municipale impliqués à chaque patrouille).

Ces dernières ont été initiées de jour puis étendues de nuit notamment en saison estivale (44 jour/28 nuit/ 192 patrouilles coordonnées).

Les objectifs ont été atteints :

- une plus grande visibilité des patrouilles Police Nationale/Police Municipale sur la voie publique,
- cette présence coordonnée s'intégrant dans les actions de prévention de la délinquance (cf bilan annuel 2015 de la convention de coordination du 23.11.2015).

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CLSPD)

La Police Municipale a activement participé aux quatre commissions du CLSPD :

- conduites addictives,
- incivilités, petites délinquances,
- sécurité routière,
- vie locale et vie nocturne.

En associant les deux Chefs de Service et en participant aux actions de terrain définies (ex : présence de l'association Bizia sur la Grande Plage l'été 2015) en coordination avec la brigade de nuit PM).

Missions découlant de la police administrative

- contrôle du respect des arrêtés municipaux,
- surveillance des bâtiments communaux (rondes – levée de doute),
- prévention routière.

Missions découlant de la police judiciaire

Application du Code de Procédure Pénal et du Code Pénal (intervention sur la voie publique – interpellation – présentation OPS – rédaction actes de procédure)

Un bilan et une analyse chiffrés distincts seront établis.

1-2 Les moyens humains et matériels

1-2-1 Moyens humains

PM

Vingt-deux agents composent le service de la MP

Vingt agents sont répartis en service de nuit et de jour.

Deux Chefs de Service encadrent ces effectifs.

L'unité de jour (14 agents travaillent selon le régime hebdomadaire avec permanence de week-end, cette nuit selon le régime cyclique.

Il est à noter que les dysfonctionnements de l'unité de nuit ont été aplanis au cours de l'année écoulée.

ASVP

Jusqu'en septembre 2015, le service a compté quatre ASVP. Depuis cette date, un agent a été reclassé (régime d'emploi : hebdomadaire avec permanence samedi).

Sécurité des parcs

Deux agents sont affectés à la sécurisation des parcs de la Ville (régime d'emploi : hebdomadaires avec permanence le week-end).

Administratifs

4 agents dont 2 à mi-temps sont occupés à des tâches administratives.

Depuis novembre 2015, un agent à plein temps a été reclassé (régime d'emploi : hebdomadaire).

1-2-2 Moyens matériels

Le service de la Police Municipale est doté de trois véhicules de patrouilles, de six scooters 125 m 3, de quatre scooters de 50 cm 3 dévolus aux parcs et aux ASVP et de quatre VTT.

Les procès-verbaux électroniques ont été maîtrisés.

Le développement du logiciel Municipal (établissant des procédures, des bulletins de service, des rapports et archivages...) s'est poursuivi et donne pleinement satisfaction.

La maîtrise de cet outil informatique par l'ensemble des agents du service garantira toutes les procédures (tant réglementaires que judiciaires).

2/ Les orientations budgétaires et perspectives pour l'année 2016

Les orientations budgétaires 2016 pour la Police Municipale se déclinent comme suit :

- étude et mise en œuvre de la vidéoprotection, avec une première phase pour l'été 2016
- dotation de moyens de transmission opérationnelle (radios/efficacité opérationnelle et protection des agents sur le terrain),

- adéquation des effectifs PM avec les orientations de Monsieur le Maire : Police Municipale 7j/7 et H 24. L'augmentation de l'effectif de 22 à 24 agents permettra la réalisation des objectifs tout en garantissant la sécurité des agents sur le terrain et l'efficacité des actions de prévention de la délinquance (cf. diagnostic de la délinquance),
- la poursuite de l'établissement d'une doctrine d'emploi (ou note cadre) sous la direction du DG Projet. L'objectif étant de mettre en œuvre les orientations et priorités de Monsieur le Maire en matière de tranquillité et de sécurité publique. Mais aussi, l'établissement du régime d'emploi stabilisera le service.

4 - URBANISME

Au cours de l'année 2015, l'activité du service de l'urbanisme et des affaires foncières a été fortement soutenue et se poursuivra en 2016.

Sur le plan de l'urbanisme, les principaux dossiers traités en 2015 ont été les suivants :

- A) **Approbation de la modification n° 9 du Plan Local d'Urbanisme** le 9 novembre 2015. Ladite modification avait notamment pour objet d'ouvrir à l'urbanisation les gisements fonciers publics identifiés et destinés à des programmes de logements sociaux mixtes.
- B) **La poursuite des études d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle de l'agglomération Côte Basque Adour.**
- C) L'élaboration du **programme local d'habitat 2016-2021** à l'échelle de l'agglomération.
- D) La procédure de transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager en **Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.**

En ce qui concerne l'instruction des autorisations d'occupation des sols, il a été relevé, une stabilisation des demandes de DP et PC, une augmentation sensible (près de 20 %) des dossiers de certificats d'urbanisme (+ 20 % de 973 à 1 162) et des déclarations d'intention d'aliéner (de 248 à 323), attestant de la reprise du marché immobilier.

- Un nombre constant d'infractions au code de l'urbanisme, d'injonctions de ravalement et de saisines pour les périls et dangers divers de bâtiments.
- Une explosion du nombre d'autorisations de travaux (+ 385 % - 291 dossiers au lieu de 76) pour les établissements recevant du public, compte tenu des obligations réglementaires.

Pour l'année 2016, les dossiers principaux relevant de l'urbanisme prévisionnel sont les suivants :

- La mise en œuvre d'une nouvelle procédure de **modification du Plan Local d'Urbanisme.**

- Le lancement de la procédure de **Déclaration de Projet avec ouverture à la concertation publique, et mise en compatibilité du PLU pour le secteur d'Aguiléra.**
- La poursuite des études d'aménagement d'ensemble du **secteur d'Iraty - La Négresse.**
- L'approbation du dossier d'**AVAP** (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) avec ouverture une enquête publique en septembre-octobre.
- La poursuite de la procédure d'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** avec l'Agglomération Côte Basque Adour.
- L'approbation du **programme Local d'Habitat 2016-2021** avant sa validation par la communauté d'agglomération.
- Le suivi d'urbanisme opérationnel sur la **ZAC Kléber**

Sur le plan Foncier, les principales actions ou opérations menées en 2016 seront les suivantes :

- La vente des deux propriétés de la Ville, Avenue de la Gare et de la propriété rue Pellot, ainsi que des terrains BIGUERIE et BARROILHET.
- Le lancement de la procédure de vente des gisements fonciers publics (Lamandé, école Laroche foucauld, Bouney, Lopisteguy, Lahouze), en vue de la réalisation de programmes de logements sociaux mixtes.
- Le suivi avec l'EPFL d'acquisitions de terrains dans les secteurs d'aménagement de Gélos, Milady et d'Iraty.
- La procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des voies de Migron, des rues HARAOUT-PEYTA--DONGAITZ-COURASSON et LABOURD-NAVARRÉ.
- L'institution d'un droit de préemption des fonds de commerce dans le secteur du centre-ville.
- Suivi et avancée avec le service Aménagement Durable-Cadre de vie, des dossiers KLEBER et IRATY.

V - LE POLE DE GESTION TECHNIQUE DU PATRIMOINE

Préambule

La nouvelle organisation de la Direction Générale Projet a vu le regroupement des Directions des Grands Travaux et des Espaces Publics au sein du Pôle Gestion

Technique du Patrimoine. En complément des synergies anticipées, ce rapprochement se traduit par un nouvel organigramme avec :

- Une direction des Grands Travaux incluant 3 cellules :
 - Travaux bâtiment,
 - Energie et installations techniques y compris éclairage public,
 - Conformité réglementaire du patrimoine bâti et espace public,
- Une direction des Espaces Publics avec des missions portant sur la voirie, les réseaux, les ouvrages de génie civil et du littoral ainsi que l'éclairage public pour les projets neufs.
- Un rattachement du service Hygiène au Pôle Aménagement Durable – Cadre de Vie

La cellule Energie et installations techniques a vu l'arrivée d'un nouveau technicien alors que le recrutement du Directeur des Espaces Publics est en cours. Au terme de ces mouvements, le Pôle Gestion Technique du Patrimoine comportera 13 agents.

La présente note porte donc sur les orientations budgétaires des 2 directions.

1- La direction des Grands Travaux

- **Bilan 2015**

L'année 2015 a été rythmée par des opérations majeures livrées ou lancées :

- Les Studios de Danse à Kleber inaugurés en novembre 2015 (4 851 k€TTC) y compris parking souterrain.
- Le skate park à Iraty avec le redémarrage du chantier en décembre 2015 (2 847 k€TTC).
- La mise au point des études techniques du remplacement des installations techniques de la Gare du Midi avec démarrage de chantier prévu en janvier 2016 (1 020 k€TTC pour l'ensemble de l'opération).
- Le groupe scolaire des Thermes Salins avec le lancement du concours de maîtrise d'œuvre avec une remise des esquisses en février 2016

Au-delà de ces opérations travaux, l'année 2015 a été également l'occasion du renouvellement de plusieurs contrats de fourniture ou de maintenance majeurs :

- En premier lieu, la fourniture d'électricité dans le cadre d'un groupement de commande avec l'Agglomération ayant permis un gain d'environ 13% sur l'électron avec la société ENGIE (ex GDF-SUEZ). Cette baisse appréciable est à relativiser puisque celle-ci ne tient pas compte de l'évolution à la hausse des taxes et contributions. A périmètre, taxe et contribution constants, le montant de la commande est d'environ 940 k€TTC.
- Ensuite, la résiliation du PPP Biarritz Océan ayant entraîné la mise au point d'un nouveau contrat de maintenance multi-technique auprès de la société ARRAMBIDE avec un périmètre ajusté après 5 ans de d'exploitation de ces bâtiments (200 k€TTC/an).
- Et enfin, les contrats de maintenance des ascenseurs et de contrôles périodiques réglementaires dans nos ERP (**E**tatblissement **R**ecevant du **P**ublic).

De plus, afin de cadrer avec les orientations politiques et gagner en réactivité dans l'exécution, deux nouveaux marchés à bon de commande ont été attribués :

- L'un pour les services d'un architecte du patrimoine pour assurer la maîtrise d'œuvre de travaux dans les bâtiments inscrits, classés au titre des Monuments Historiques ou à dimension patrimoniale,
- Et l'autre pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux. Ce marché à bon de commande est l'une des traductions opérationnelles de la mise en œuvre de l'Ad'AP (**A**genda **d'**Accessibilité **P**rogrammée) déposé en septembre 2015 en Préfecture et valant Plan Pluriannuel d'Investissement pour 9 ans sur cette thématique.

Enfin, Le suivi des outils de gestion, c'est-à-dire des outils de pilotage technique commun à l'ensemble des services du pôle technique (Système Informatique Géographique, système de facturation,...), est toujours assuré par la Direction des Grands Travaux.

• **Orientations budgétaires 2016**

C'est donc dans un contexte de fortes contraintes financières et d'évolutions réglementaires, d'ajustements normatifs bref, de changement et d'instabilité que cette démarche a été déclinée de manière budgétaire (tous budgets confondus) :

- En matière de **fonctionnement**, le montage budgétaire présenté tient compte de la modification de périmètre avec l'intégration du futur skate park d'Iraty avec une livraison en septembre 2016 et la prise en compte des contrats de maintenance de Biarritz Océan précédemment inclus dans les frais du PPP.

Il est important de préciser qu'environ 70% de ce montant est dévolu à des contrats de maintenance et d'entretien, dépenses incompressibles, ce qui ne permet que très peu de latitude d'intervention curative. Il est donc plus que nécessaire d'être imaginaire, inventif et précis dans le montage et le pilotage de nos contrats.

- En matière de **fluides** (électricité, gaz et eau), les montants présentés tiennent bien évidemment compte des bâtiments à intégrer au patrimoine en 2016, des nouveaux contrats de fourniture et de projections tarifaires dans un contexte de dérégulation. Les éventuelles projections de rigueur climatique ne sont pas prises en compte étant donnée leur dimension très aléatoire et difficilement prévisible. Les risques de hausse ont été néanmoins limités avec des tarifs négociés fixes sur la durée du contrat (hors taxe) pour l'électricité et le gaz. Aujourd'hui, il faut considérer la situation nouvelle de dérégulation du marché comme une période de test, l'achat d'énergie étant acte nouveau pour la collectivité.
- En matière d'**investissement courant**, les montants, dans leur globalité, sont similaires au niveau de 2015. Là aussi, toute l'expertise de la direction sera mobilisée pour calibrer au plus près la réponse technique au budget et assurer ainsi l'entretien minimal de notre patrimoine.

- En matière d'**investissement spécifique** bâtiment, l'année 2016 sera marquée principalement par la fin d'opérations déjà en cours et le démarrage de travaux lourds de remise à niveau ; le tout matérialisé par la déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) soit pour 2016 :
 - Thermes Salins : 220 k€ TTC pour les études de réhabilitation / construction du groupe scolaire,
 - Hôtel de Ville : 50 k€ TTC pour des travaux de mise en conformité,
 - Hippodrome des Fleurs : 400 k€ TTC pour les travaux de rénovation du terrain synthétique,
 - Piscine municipale : 180 k€ TTC pour la poursuite de la rénovation du plafond,
 - Skate Park à Iraty : 1 800 k€ TTC pour la poursuite des travaux de cette opération redémarrée fin 2015,
 - Aguiléra : 100 k€ TTC pour la première phase de la rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur,
 - Studio de Danse : 50 k€ TTC pour la finalisation des travaux complémentaires d'acoustique de la salle du rez-de-chaussée,
 - Mise en accessibilité des bâtiments de la Ville : 474 k€ TTC avec une priorité sur les bâtiments de l'axe centre-ville / gare SNCF,
 - Casino municipal : 1 946 k€ TTC dont 1 836 k€ TTC pour le ravalement du bâtiment,
 - Espace Bellevue : 1 435 k€ TTC dont 979 k€ TTC pour la rénovation des installations techniques et 306 k€ TTC pour le démarrage de la rénovation de l'acoustique de la salle,
 - Gare du Midi : 538 k€ TTC dont 238 k€ TTC pour le solde du chantier des installations de désenfumage,
 - Biarritz Océan (Musée de la Mer et Cité de l'Océan) : 1 766 k€ TTC dont 1 525 k€ TTC pour le repositionnement de ces équipements,
 - 403 k€ TTC répartis sur les Halles Centrales, Le Colisée, l'Atabal, la halle d'Iraty et le Cinéma le Royal.

OB 2016 : 9 342 k€ TTC dont 6 088 k€ TTC en budget annexe

2- La direction des Espaces Publics

- **Bilan 2015** :

L'année 2015 a été rythmée par :

- La réfection de 37 700 m² de voirie (chaussée, trottoir, quai bus...) selon diverses techniques : enduits superficiels, enrobés à chaud, enrobés coulés à froid pour un montant de 757 k€ TTC. Les investissements de 2016 ont permis de supprimer les voiries les plus dégradées (classées Q3) ayant un impact sur la sécurité.
- 320 k€ TTC de travaux sur les installations d'éclairage public c'est-à-dire des interventions sur le matériel (candélabre...) et/ou réseaux (fourreaux enterrés, câblage...).

- La livraison de plusieurs confortement de falaise : passage Gardère (130 k€ TTC), mur garde-grève Rocher de la Vierge (20 k€ TTC), filet Milady (47 k€ TTC), au Basta (25 k€ TTC) et glissement Nadaillac (87 k€ TTC)
- La mise à jour des études d'avant-projet du confortement de la Côte des Basques vers Marbella (73 k€ TTC)

Enfin, pour être totalement complet, il est important de noter également des investissements majeurs portés par les concessionnaires sur la Ville et en particulier :

- 410 k€ TTC de travaux d'assainissement répartis sur l'ensemble du réseau,
- 337 k€ TTC de travaux sur le réseau d'eau potable rue d'Harausta ; ce chantier de 800 ml devant se terminer en février 2016.

- **Orientations budgétaires 2016**

- En matière de **fonctionnement**, le montage budgétaire présenté tient compte des contrôles réglementaires des installations électriques, des frais d'entretien des installations de sécurité publique (poteau d'incendie) et d'un programme de travaux de réparations ponctuelles.
- En matière de **fluides** (électricité), les montants présentés tiennent bien évidemment compte des nouveaux aménagements et notamment le nouveau quartier Kléber, des nouveaux contrats de fourniture et de projections tarifaires dans un contexte de dérégulation.
- En matière d'**investissement courant**, les montants, dans leur globalité, permettront la poursuite des plans trottoirs et chaussée ainsi qu'une revisite de l'éclairage du littoral.

Ces montants ne tiennent pas compte des investissements sur le territoire de la Ville portés par les différents concessionnaires :

- Eau potable et assainissement qui seront principalement axés sur le périmètre du futur TCSP (Transport en **C**ommun en **S**ite **P**ropre)
- Électricité
- En matière d'**investissement spécifique**, l'année 2016, comme pour la direction des Grands Travaux, sera marquée principalement par la fin d'opérations déjà en cours et la déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) soit, en plus des programmes courants :
 - Mise en accessibilité des espaces publics Ville : 175 k€ TTC,
 - Plan voirie / trottoir : 100 k€ TTC,
 - Mise en lumière littoral : 50 k€ TTC pour les premières études du plan lumière,
 - Avenue d'anglet : 150 k€ TTC pour les enfouissements de réseau et la requalification de cette voie,
 - Littoral et génie civil : 400 k€ TTC au travers de notre marché à bon de commande pour l'entretien de nos ouvrages de défense à la mer,
 - Côte des Basques : 120 k€ TTC pour la poursuite des études de confortement des falaises vers Marbella.

OB 2016 budget principal : 995 k€ TTC

3- Perspectives et évolutions

Notre effort se portera sur 5 axes :

- Une poursuite de notre démarche visant à améliorer l'**adéquation entre ouvrage et environnement** d'une afin d'assurer une durabilité de notre patrimoine,
- Une continuité de l'**entretien du patrimoine** devant être régulier, continu et adapté afin de minimiser le risque potentiel de dysfonctionnement technique pouvant remettre en cause l'utilisation des équipements, l'accueil du public et le service rendu à la population,
- La mise en place, de manière systématique, d'une **revue de conception** interne des projets neufs afin de faire bénéficier aux nouveaux ouvrages de notre retour d'expérience et notre expertise d'usage,
- La prise en compte dès la conception ou la réhabilitation de notre patrimoine de **cibles énergétiques ambitieuses**. Sur le volet bâtiment, cette démarche a déjà été initiée sur le projet des Thermes Salins avec un objectif BEPOS (**B**âtiment à **E**nergie **P**OSitive) ou l'amélioration du dispositif de récupération de calories sur eau de mer du Casino Municipal,
- L'amélioration de nos services rendus avec la création d'un réel « **smart grid** » pour le pilotage fin de nos fluides et en analyser les consommations.

Une gestion de patrimoine durable, c'est-à-dire dans le temps, et efficace passe par ce travail de fond.

VI - LE POLE DE REGIE TECHNIQUE MUNICIPALE

1- LES JARDINS

1/ Les objectifs du Service des Jardins de Biarritz

« Le Service des Jardins, une équipe passionnée en quête de qualité. »

1^{er} objectif : Améliorer le service rendu à nos concitoyens

- ▶ Augmenter la réactivité du service
- ▶ Mettre en place un suivi régulier et transparent des demandes reçues
- ▶ Être attentif aux résultats attendus par les élus et les Biarrots
- ▶ S'inscrire dans une démarche de développement durable

2^{ème} objectif : Améliorer qualitativement le cadre de vie urbain en s'adaptant à des exigences plus grandes

- ▶ Créations, rénovations, réhabilitations des squares et jardins dans le centre-ville et des quartiers avec un souci de composition, de « structure », de « rajeunissement » et de « modernisme » (compositions végétales, arrosage intégré, signalétique informative, botanique et pédagogique)
- ▶ Amélioration et développement de la recherche botanique en essayant d'intégrer des arbres, des arbustes et des plantes vivaces adaptés au climat et au sol de Biarritz

3^{ème} objectif : Atteindre un « haut niveau de netteté » sur les espaces publics

- ▶ Obtenir des ensembles paysagers de grande qualité
- ▶ Obtenir un niveau de propreté remarquable sur l'ensemble des espaces
- ▶ Rechercher une esthétique en adéquation au caractère de la ville de Biarritz, tout en ayant le souci de l'originalité

2/ Le Service des Jardins en 2015

Depuis toujours, Biarritz a lié son destin à l'océan. Cette spécificité, cette dimension océane est une composante essentielle des parcs, des espaces verts, des promenades de Biarritz. L'ensemble de ces espaces permettent de mettre en valeur le patrimoine bâti exceptionnel de notre ville (environ 800 bâtiments préservés dans le cadre de la ZPPAUP de 1996).

La qualité du cadre de vie est un objectif majeur pour une ville balnéaire qui doit offrir tout au long de l'année à ses habitants comme aux vacanciers un accueil chaleureux, au littoral préservé, une ville embellie et des plages d'une qualité irréprochable. En 2013, la ville a obtenu le label national « 4 fleurs ».

La Ville de Biarritz poursuit son développement afin de rester compétitive. Il est donc nécessaire de poursuivre les investissements qui permettent les améliorations des espaces verts dans les quartiers, la poursuite d'une mise en valeur du centre-ville, la conservation des espaces naturels par un embellissement végétal adapté.

Le Service des Jardins gère un patrimoine espaces verts de 145 ha. Depuis 2007, ce patrimoine a augmenté de 34 ha.

Ce patrimoine vert se décline en 8 familles de sites :

1. Le littoral : 162 463 m² (96 895 m² pour la Ville + 65 568 m² pour le SIAZIM).
2. Les jardins de ville : 46 205 m²
3. Les jardins de quartier : 26 731 m²
4. Les voies de circulation et giratoires : 88 088 m²
5. Les abords des bâtiments publics : 89 994 m²
6. Les cimetières : 97 156 m²
7. Les espaces naturels : 181 032 m² + 824 655 m² pour le SIAZIM
8. Les autres sites (centre horticole) 6 276 m²

Ce patrimoine vert de 145 ha se compose de :

- 24 ha de gazon
- 79 ha d'espaces naturels
- 8,9 ha minéral
- 1,9 ha haies
- 21 ha d'eau (les 2 lacs 5 ha + 16 ha)
- 8,5 ha d'arbustes
- 1 100 m² de massifs fleuris

- 250 lieux d'intervention
- 40 espaces fleuris
- 9 425 arbres dont 1 800 d'alignement
- 8 000 annuelles pour l'été 2015 en 55 variétés
- 7 000 bisannuelles et vivaces pour l'hiver 2015/16 en 30 variétés
- 10 200 bulbes pour l'hiver 2015/16 en 7 variétés

Ce patrimoine vert s'est enrichi de :

2 210 arbres de parcs et d'avenues en 121 variétés différentes
27 100 arbustes en 491 variétés.

C- Le Pôle Moyens Techniques en 2015

Le Pôle Moyens Techniques composé de 2 services, le Centre Technique Municipal et le Service des Jardins a vu le jour en octobre 2014 lors de la présentation de Monsieur le Maire de l'architecture de l'organisation de l'administration municipale par pôles fonctionnels. Aussi afin de mettre en œuvre le nouveau projet municipal à l'horizon 2015 et plus particulièrement l'axe 4, intitulé « le Service Urbain ». Les 2 directeurs sont chargés de mettre au point ensemble d'ici avril 2015, un Plan Netteté des espaces publics de la ville avec la création de nouvelles équipes mutualisées entre les Services Propreté, Voirie et Jardins tout en respectant le découpage territorial des conseils de quartier.

3/ Le Service des Jardins en 2016

Aujourd'hui, le Service des Jardins doit s'organiser en prenant en compte le découpage territorial des conseils de quartier et en anticipant l'entrée dans son patrimoine du nouveau quartier Kleber (+ 30 000 m² d'espaces verts).

Le service est composé de 55 agents au total :

- 50 agents sur le terrain organisés en 10 secteurs géographiques.
- 5 agents pour l'équipe de direction, un assistant administratif, 3 techniciens et le directeur

Le Service des Jardins de la Ville de Biarritz travaille au quotidien à la gestion, à la pérennisation et au développement du patrimoine végétal avec une démarche qualité pour embellir le cadre de vie et s'inscrire dans une démarche de développement durable. Plusieurs missions lui sont confiées :

- ▶ Organiser, gérer, potentialiser les moyens et la structure
- ▶ Entretien de l'ensemble des espaces verts, des arbres, du patrimoine vert de la Ville de Biarritz
- ▶ Acquérir les plantes annuelles et bisannuelles pour le fleurissement de la ville
- ▶ Acquérir les végétaux et les matériaux nécessaires aux projets
- ▶ Gérer le patrimoine, prévoir son devenir et son développement, programmer et planifier les opérations à venir
- ▶ Étudier et concevoir différents projets de jardins
- ▶ Réaliser de nouveaux jardins et rénover certains espaces
- ▶ Animer et développer la communication avec tous les publics
- ▶ Optimiser la gestion des arrosages
- ▶ Réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

- ▶ Recycler les déchets verts

4/ Evolutions et Perspectives en 2016

Perspectives Fonctionnement en 2016

En mai 2014, Monsieur le Maire a validé la proposition du service des Jardins, « Stratégie de mise en valeur paysagère de Biarritz 2014/2020 », aussi c'est autour de cet outil que nous avons structuré le BP 2016 de fonctionnement.

Le concept :

Voici la conclusion générale du Jury National des Villes et des Villages Fleuris qui a visité Biarritz le 10 juillet 2013 et a délibéré à l'unanimité le 15 octobre 2013 l'attribution du label 4 fleurs pour 3 ans.

« Biarritz est une commune qui bénéficie de nombreux atouts que l'équipe municipale a su exploiter au mieux pour offrir aux habitants et aux touristes une qualité de vie exceptionnelle.

La mise en œuvre du projet territorial s'opère de manière très cohérente dans tous les domaines qui impactent la qualité globale de l'espace public.

Cette exigence esthétique est accompagnée d'une volonté d'œuvrer en faveur des ressources naturelles à travers des actions concertées au sein des services municipaux.

Aussi afin de répondre à l'attente générale, je vous propose une stratégie de mise en valeur paysagère de Biarritz pour la période 2014/2020, en intégrant le programme général de l'équipe municipale et la réalité budgétaire actuelle.

Cette stratégie pourrait s'inscrire dans le premier axe du projet municipal « Faciliter votre vie quotidienne dans une ville bien entretenue, accueillante et sûre ».

La stratégie de mise en valeur paysagère de BIARRITZ 2014/2020 s'organise autour de 3 axes de travail :

- 1/ La gestion du patrimoine arboré intégrant un programme de renouvellement.
- 2/ La redéfinition des palettes arbustives pour une requalification de l'espace public en restructurant les petits espaces d'accompagnement sans intérêt et budgétivores.
- 3/ La formalisation du plan d'embellissement avec un objectif de maîtrise budgétaire et la mise en œuvre d'un fleurissement encore plus durable.

Illustration pour l'axe 3 :

- **Continuer** pour l'année 2016 la réduction des surfaces fleuries classiquement en annuelles et en bisannuelles soit 22%, et 325 m2 traités en moins.

Années	Surfaces	Budget dédié au fleurissement
2014	1 781 m2	41 826 €
2015 (objectif atteint)	1 425 m2	33 461 €
2016 (objectif à atteindre)	1 100 m2	33 000 €
Economies		3 461 €

- **Modifier** certains massifs en les positionnant plus efficacement pour augmenter leurs attractivités.
- **Remplacer** les annuelles et bisannuelles sur les 325 m² de fleurissement en moins par des compositions pérennes avec des arbustes et des plantes vivaces, avec les économies réalisées en fleurissement.

Avantages : végétaux moins fragiles, développements plus généreux, économies d'intrants, économies de main d'œuvre.

Perspectives Investissement Programmes courants en 2016

Propositions pour l'année 2016

- ▶ Reprise des allées des parcs de la ville
- ▶ Etudier une signalétique botanique, complétée par une signalétique thématique au lac Marion
- ▶ Mise en peinture de l'ensemble du mobilier urbain (bancs et corbeilles de propreté)
- ▶ L'ensemble des giratoires seront retravaillés avec une recherche d'esthétisme, de structure, de couleurs et de "rajeunissement"
- ▶ Requalification paysagère de l'école du Reptou avec le remplacement de la haie (2^{ème} phase)
- ▶ Nettoyage complet du mur de la résidence d'Angleterre (1 fois/an)
- ▶ Étudier une amélioration qualitative de la Colline aux hortensias avec une recherche de variétés plus hâtives et plus tardives pour échelonner les floraisons des hydrangeas.
- ▶ Poursuivre l'amélioration de la qualité générale des lacets de Beurivage avec une gestion des *Cortaderia selloana* pour limiter l'envahissement
- ▶ Réaliser une taille de rajeunissement sur la côte des Basques dans l'objectif de conserver une vue sur l'océan (1/3 des tamaris sont taillés chaque année, soit 100% sur 3 ans).
- ▶ Gérer les espaces verts du Musée de la mer (mur végétal)
- ▶ Poursuivre l'amélioration de la gestion du parc Mazon
- ▶ Poursuivre l'étude de requalification du parc Natacha avec le projet de création d'une collection d'hydrangea.
- ▶ Étudier des programmes pluriannuels de travaux pour une amélioration paysagère des trois cimetières de Biarritz.
- ▶ Mettre en œuvre la dernière phase de travaux sur l'aire de jeux de la Négresse avec des équipements neufs et un sol coulé.
- ▶ Poursuivre les créations florales originales et innovantes sur le centre-ville
- ▶ Reprendre l'étude des aménagements paysagers à « Notre maison » (aménagement de l'entrée arrière avec la création d'un jardin multi sensoriel)
- ▶ Mettre en œuvre les programmes pluriannuels de mise aux normes et en sécurité les sols coulés et les équipements des aires de jeux dans le cadre d'un marché public.
- ▶ Mettre en œuvre la réhabilitation de certains ilots espaces verts dans les quartiers.
- ▶ Mettre en œuvre le remplacement des fascines sur la Médiathèque.
- ▶ Proposer la mise en place de panneaux « 4 fleurs » sur nos entrées de ville.

- ▶ Acquérir une machine de désherbage à eau chaude en méthode alternative aux produits phytopharmaceutiques.
- ▶ Etudier des programmes pluriannuels de travaux (sur 3 ans) pour une amélioration paysagère du plateau du Phare et des lacets.

5/ CONCLUSION

Voici en quelques pages les éléments « constitutifs » du Service des Jardins. Le point de départ a été en 2007, la rédaction des objectifs du Service en adéquation avec les objectifs de la Ville de Biarritz.

Sans ce préalable, les résultats du Service des Jardins ne seraient pas ce qu'ils sont. Aujourd'hui, le nouveau programme politique est complètement intégré dans nos modes de gestion du quotidien. La mise en place d'une démarche de qualité au travers du concept « « Stratégie de mise en valeur paysagère de Biarritz 2014/2020 » et le projet de réorganisation du service me semblent toujours très fédérateurs, surtout lorsque l'on s'adresse à des professionnels motivés par leur métier, voir pour certains passionnés.

Une ville labellisée 4 fleurs peut être caractérisée autour de 5 axes :

- Une commune qui améliore la qualité de vie
- une commune qui améliore l'image et l'accueil
- Une commune qui développe l'économie locale
- Une commune qui favorise la cohésion sociale
- une commune qui agit en faveur de l'écologie

La stratégie de mise en valeur paysagère de BIARRITZ 2014/2020 représente un outil pertinent pour nous aider à poursuivre l'embellissement de Biarritz dans un contexte de gestion optimisée.

2 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

1/ BILAN D'ACTIVITE 2015

1) ESPACES PUBLICS

A. Voirie - Enrobés :

Le service Voirie du CTM n'assure plus depuis janvier 2015 de prestations de réfection de trottoirs. Ce type de prestation est externalisé et exécuté sous maîtrise d'œuvre du service des Espaces publics.

Le personnel a été affecté à des missions d'entretien des espaces publics (mobiliers urbains, petites maçonneries de voirie, désherbage mécanique.....)

B. Voirie - Éclairage public :

Le service de l'éclairage public gère l'entretien de l'éclairage public, du littoral ainsi que l'éclairage des installations sportives qui représentent environ 8000 foyers.

1) Éclairage des voiries :

Remplacement systématique des lampes.

En 2015, le service a réalisé une tranche de cette campagne, soit le remplacement de 1025 lampes sur tous les grands axes de pénétrations urbains.

Le service doit assurer en parallèle l'entretien du patrimoine éclairage public et participe également de manière très active à la mise en place des besoins électriques permettant le bon déroulement des nombreux événements qui jalonnent le calendrier annuel des manifestations.

2) Éclairage du littoral :

Réalisé de 1994 à 2003 cet éclairage, du phare à la plage du Port Vieux, très apprécié aussi bien par les administrés que les visiteurs, représente plus de 3 000 sources lumineuses à partir de 12 postes de commande.

Le service a assuré plus 1 500 interventions de dépannage

C. Voirie - Signalisation - Mobilier urbain - Tags - graffitis et Affichage

Le service a en charge l'entretien et la maintenance de l'ensemble de la signalisation horizontale (peinture routière) et verticale (panneaux de police et directionnelle) de la ville.

1) Signalisation horizontale :

Application de peinture en 2015.

- 5,5 tonnes de peinture appliquées en 3 teintes
- 4 tonnes de peinture blanche pour la repasse des marquages au sol des rues
- 1 tonne de peinture jaune pour les arrêts Bus et stationnement interdits et transports de fonds
- 0,5 tonne de peinture bleue pour la réfection des 93 emplacements réservés aux handicapés
- 225 logos pour matérialiser les cheminements handicapés

2) Signalisation verticale :

Remplacement de 354 panneaux

Il a aussi posé 200 balises plastiques destinées à matérialiser tous les arrêts de voirie pris par le service de la Réglementation.

Nombre d'interventions assurées par le service : 4 100

3) Mobilier urbain :

Les équipes interviennent selon les programmes définis à l'avance pour des campagnes de préparation d'avant saison pour l'entretien qualitatif du mobilier urbain.

Les unités d'intervention chargées de ces prestations sont équipées soit de véhicules légers pour traiter les parties basses, soit de nacelles pour traiter les parties hautes (candélabres, feux, etc.)

Quelques chiffres illustrant l'activité du service en 2015 :

- pose de 220 barrières de style
- pose de 50 bancs
- pose de 250 potelets fixes ou amovibles
- pose de 6 coussins berlinois
- pose de 60 bornes anti stationnement
- pose de 10 poubelles

- pose de 4 portes vélos

Ils doivent souvent intervenir dans la plus grande urgence (moins d'une heure) pour réparer et assurer la sécurité des usagers (un poteau tordu, une lame de banc cassée, etc.)

Nombre d'interventions assurées par le service : 2 850.

4) Tags - graffitis et Affichage

Le service nettoie à ses frais les bâtiments publics et procède à l'enlèvement gratuit des graffitis sur les immeubles privés à condition qu'ils soient situés sur la voie publique

Les opérations sont réalisées par une équipe de 2 opérateurs et certains mois une équipe supplémentaire vient renforcer l'organisation.

Les délais sont immédiats pour les graffitis à caractères injurieux, xénophobes, diffamatoires, de 48h pour les bâtiments publics, 15 jours sur les bâtiments privés.

De plus un agent du service Propreté urbaine est spécialement affecté à l'enlèvement de l'affichage sauvage.

1 887 m² de surfaces ont été traitées en 2015 (600 m² sur bâtiments publics, 1 287 sur bâtiments privés)

Nombre d'interventions assurées par le service : 2 320

D. Voirie – Fauchage / Désherbage

La prestation de fauchage a été pour la première fois externalisée.

Les résultats obtenus sont bons et à la hauteur de nos attentes.

Cette externalisation nous a permis de nous séparer de notre matériel vétuste et couteux en entretien et de réaffecter les moyens humains sur d'autres missions.

A la demande de nos élus, le service a assuré toutes les campagnes de désherbages sans utiliser de produits phytosanitaires.

Elles sont toutes réalisées par brossages mécaniques ou au rotifil thermiques) ou électrique.

Il est à noter que cette technique nécessite 3 fois plus de main d'œuvre que celle utilisant des produits phytosanitaires

1) Propreté urbaine

L'objectif permanent du service composé de 54 agents est d'améliorer la propreté et la netteté de la Ville, par respect pour les habitants, mais aussi pour l'attractivité de BIARRITZ et sa qualité de vie.

A. Principales interventions du service

La semaine et le week-end :

- Balayage mécanique des rues de la ville selon un planning défini (3 parcours de balayage)
- Lavage des espaces publics (places, promenoir grande plage, parvis et certains trottoirs de l'hyper centre)
- Balayage manuel
- Entretien des toilettes publiques
- Nettoyage des plages

En plus de ses activités le service a dû assurer le nettoyage des espaces publics sur lesquels se déroulent les principaux événements :

- Festival international des projections audiovisuelles FIPA
- Festival latino LA CITA
- Fête des écoles
- Casetas
- Le festival des Arts de la rue
- Roxy Jam côte des Basques
- Le Big Festival (concert Aguiléra)
- Les courses au Trot
- Concours de dressage au centre équestre

B. Collecte transports et traitement des déchets

Les services ont collectés environ 4 000 tonnes de déchets en 2015 qui sont acheminés sur la déchetterie du Centre technique Municipal pour être ensuite, transportés par un partenaire privé, sur des sites de traitement ou de valorisation.

2) BATIMENTS - VEHICULES

A. Bâtiments

Le service de bâtiments intervient pour le compte de la direction de l'Équipement sur plus de 200 bâtiments représentant près de 210 000 m² de plancher dans le cadre de l'entretien et de la maintenance.

Les services ont réalisé plus de 7 500 interventions de dépannage.

En complément de ces missions, une nouvelle fois la technicité des équipes a permis de réaliser en régie des chantiers pour un montant de fournitures de 119 800 €

B. Véhicules

Composition du parc :

- 24 PL
- 101 VL
- 24 deux roues

Le coût d'entretien du parc véhicules de la mairie de Biarritz représente une part importante du budget du CTM (520 000 € en 2015, 60% de ce montant représentent le coût d'achat des carburants, des huiles moteurs et hydrauliques, 25% représentent le coût d'achat des pièces de rechange et 15% les interventions de nos prestataires externes).

Les interventions faites en régie dans les ateliers mécaniques concernent toutes les réparations, entretiens courants et préparations pour les contrôles périodiques (passage aux mines pour les PL et contrôles techniques pour les VL).
Le service mécanique a en 2015 présenté 30 VL au contrôle technique et antipollution et 16 PL au passage aux mines.

Tous nos engins de levage et ponts élévateurs sont contrôlés tous les 6 mois par un organisme agréé et font aussi l'objet d'un suivi rigoureux et périodique.

2/ Objectifs 2016 :

Atteindre un haut niveau de netteté sur les espaces publics

Dans le cadre de la mise en place du nouveau projet municipal, le CTM est chargé de mettre en place le plan stratégique d'entretien et de gestion des Espaces Publics de la ville avec de nouvelles équipes mutualisées entre la Propreté et la Voirie avec pour objectifs :

1^{er} objectif : Améliorer le service rendu à nos citoyens

- ◇ Augmenter la réactivité du service
- ◇ Mettre en place un suivi régulier et transparent des demandes reçues
- ◇ Être attentif aux résultats attendus par les élus et les Biarrots

2^{ème} objectif : Atteindre un « haut niveau de netteté » sur les espaces publics.

- ◇ Obtenir un niveau de propreté remarquable sur l'ensemble des espaces
- ◇ Garantir une gestion optimale dans tous les dysfonctionnements sur la voirie

3^{ème} objectif : S'inscrire dans une démarche de développement durable

4^{ème} objectif : Amélioration des conditions de travail, réduction du nombre de travailleurs isolés

Afin d'augmenter la présence et la réactivité des services sur le terrain, le plan de gestion propose une affectation de moyens humains et matériels sur des secteurs géographiques plus restreints et en cohérence avec le découpage des conseils de quartiers.

Au vu du nouveau découpage territorial et afin d'atteindre les objectifs proposés, les 6 conseils de quartier,

- ◇ Saint Charles / Phare / Larochefoucauld
- ◇ Braou / Ranquine / Aguilera
- ◇ La Négresse

- ◇ Bibi-Beaurivage /Milady / Colline
- ◇ Saint Martin / Chélimitz / Lahouze
- ◇ Centre-Ville

- Saint Charles /Phare / Larochefoucaud
- Braou / Ranquine / Aguiléra
- La Negresse
- Bibi-Beaurivage/ Milady/ Cilline
- Larrepunte / Saint Martin / Chélimitz / Lahouze
- Centre -Ville

ont été répartis en 3 secteurs en fonction de leur urbanisation, de leur attractivité touristique et de leur activité commerciale.

Découpage proposé :

Secteur 1 : Centre-ville – Saint Charles Phare Larochefoucaud

Secteur 2 : Larrepunte St Martin Chélimitz Lahouze -Bibi Beaurivage Milady La Colline

Secteur 3 : Braou Ranquine Aguilera- la Négresse

Les trois secteurs ainsi constitués vont permettre de réduire considérablement les périmètres d'intervention.

Afin d'augmenter la présence et la réactivité des services sur le terrain, le plan de gestion propose une affectation de moyens humains et matériels sur chacun des secteurs définis.

Cette stratégie nous permettra de mettre en place un suivi régulier et transparent des demandes reçues, d'impliquer de manière très forte les équipes, de travailler en transversalité et de mutualiser nos moyens si nécessaire.

La mise en place de ce plan netteté est prévue pour mi-février après validation par nos élus, l'ensemble du personnel et les délégués du personnel.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, le service à prévu de remplacer en 2016 une balayeuse aspiratrice (voir chapitre 2.2 Investissement)

3/ PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 2016

A / FONCTIONNEMENT :

La proposition du budget de fonctionnement du service du CTM s'élève pour 2016 à **1 982 530 € TTC** et se décompose de la manière suivante :

1) Entretien et réparation du parc auto et matériel 528 000€

(Pièces auto-entretien mat. roulant-carburants-contrôles techniques)

Les interventions faites en régie dans les ateliers mécaniques concernent toutes les réparations, entretiens courants et préparations pour les contrôles périodiques (passage aux mines pour les PL et contrôles techniques pour les VL).

Les interventions externalisées concernent le suivi et l'entretien de tous nos équipements complexes que nous ne pouvons assurer en régie par manque d'équipement très importants, complexes et nécessitant des compétences que nos agents n'ont pas.

2) Programme d'entretien Patrimoine Bâtiment 304 000€

(Ensemble du patrimoine communal)

Le service de bâtiments intervient pour le compte de la direction des Bâtiments communaux sur plus de 200 bâtiments représentant près de 210 000 m² de plancher dans le cadre de l'entretien et de la maintenance.

3) Prestations à l'entreprise 577 500€

Le service CTM externalise certaines prestations à l'entreprise, notamment :

- La pose et dépose des illuminations de Noël 51 500 € TTC pour 2016.
- Le transport et le traitement des déchets collectés de la ville de Biarritz 260 000€ pour 2016.
- La collecte des déchets flottants à proximité des zones de baignade sur une période de cinq mois du mois de mai au mois de septembre 105 000 € pour 2016
- La recherche de défauts sur le réseau d'éclairage public et le contrat de maintenance des barrières ville assuré par la société Koné 18 000€ pour 2016
- Réparation outillage et matériel ateliers 7 000€ pour 2016
- Interventions débouchages canalisations : 6 000€
- Externalisation des campagnes de tontes mécaniques des talus des entrées de ville : 60 000 €
- Prestation de collecte de bornes de propreté et nettoyage des espaces publics l'après-midi et le soir jusqu'à minuit. Cette prestation assurée pour la première fois durant l'été 2015 a donné d'excellents résultats. Il est indispensable de maintenir une prestation de collectes des corbeilles de propreté et de nettoyage des espaces publics de l'hyper centre l'après-midi et le soir durant la haute saison. Ces missions ont été confiées à l'association « Horizon » dont la vocation est d'aider les gens en difficultés sociales à rechercher un emploi

- Coût de la prestation : 70 000€

4) Location matériel 212 000 €

- 140 000 € sont consacrés à la location des illuminations de fin d'année

- 72 000 € sont consacrés à la location de l'ensemble du matériel nécessaire à l'exécution de tous nos travaux (nacelle pour le remplacement systématique des lampes, mini pelle, compresseurs, mise à disposition de matériel pour stage de mise à jour CACES....)

Ce principe de location nous a permis de ne pas remplacer de vieux matériels réformés dont le coût d'entretien devenait très élevé, de diminuer notre plan de charge en mécanique et de mettre à disposition de nos agents du matériel en parfait état leurs garantissant un très bon niveau de sécurité lors de leurs utilisation .

5) Entretien des toilettes publiques 20 000 €

Le service à en charge l'entretien des toilettes publiques de la mairie.

20 000 € sont nécessaires à l'acquisition des fournitures d'entretien et consommables

6) Acquisition petit outillage 20 800 €

Budget alloué à l'acquisition de petit outillage

7) Programme d'entretien Patrimoine Voirie 195 500 €

8) Dotation vêtements de travail, EPI, pharmacie 48 000 €

9) Contrat entretien et nettoyage CTM 30 000 €

Nettoyage des locaux du CTM : prestation externalisée (ISS nettoyage) 30 000 €

10) Contrat de maintenance des installations du CTM 24 000 €

- Aire de lavage
- Station-service
- Pompe de relevage déchetterie
- Portails et barrières
- Production d'air comprimé
- Aspiration centralisée atelier menuiserie
- Ascenseur
- Portique de lavage
- Portes sectionnelles ateliers
- Surveillance du CTM et maintenance des alarmes

11) Fournitures Expositions 22 000 €

12) Pharmacie ateliers 730 €

B / INVESTISSEMENT :

La proposition du budget d'investissement du service du CTM s'élève pour 2015 à **789 000 € TTC**.

Il concerne la totalité des acquisitions des matériels mis en œuvre dans le cadre des campagnes de renouvellement (Eclairage public et littoral, Mobilier urbain, Signalisation horizontale et lumineuse et Acquisition de véhicules et matériels).

Il se décompose de la manière suivante :

2151-0208 FOURNITURES MAGASIN	40 000 €
2152-822 ACQUISITION MOBILIER URNAIN	100 000 €
2534-814 ACQUISITION MATERIEL ECLAIRAGE PUBLIC ET LITTORAL	120 000 €
2158-0208 ACQUISITION GROS OUTILLAGE ATELIERS CTM	15 000 €
2182-020 ACQUISITION VEHICULES	115 000 €

Le parc VL de la ville est vieillissant et couteux en entretien.

Il est composé de 37 véhicules, 20 ont plus de dix ans de mise en circulations.

1/ Renouvellement parc VL mairie 40 000 € ttc

2/ Acquisition de véhicules

2.1/ Plateau VL PU : 20 000 € ttc

2.2/ Goupil PU (plan propreté) : 20 000 € ttc

2.3/ Acquisition fourgons voirie : 35 000 € ttc

2182-0208 ACQUISITION VEHICULES PROPLETE 185 000 €

Budget inscrit dans le PPI de la ville et concernant le renouvellement du matériel de la Propreté Urbaine

Le parc matériel de la Propreté Urbaine devient vétuste et couteux en entretien. Il est impératif de maintenir une politique de renouvellement de matériel pour atteindre le niveau de propreté des espaces publics souhaité par nos élus.

**Service concerné :
Propreté Urbaine remplacement d'une balayeuse de voirie**

2184-0208	ACQUISITION EQUIPEMENT ATELIERS CTM	15 000 €
2188-020	ACQUISITION SONO	4 000 €
2188-813	ACQUISITION MATERIEL PROPLETE URBAINE	55 000 €
2188-821	ACQUISITION MATERIEL SIGN HOR ET VERT	90 000 €
2313-0208	AMENAGEMENT CTM	50 000 €

VII - LA POLITIQUE DE COMMUNICATION

STRATEGIE DE COMMUNICATION 2016 : Adapter les ressources, les compétences et les supports aux enjeux actuels et à venir.

1. LES GRANDES TENDANCES DE LA COMMUNICATION PUBLIQUE

► **Un contexte général exigeant** : Les attentes sont de plus en plus fortes en matière d'information, de communication et de participation. Il faut composer avec les besoins actuels et les nouveaux usages, proposer des alternatives de canaux d'informations et de participation en lien avec la vraie vie, donner du corps à la notion du *vivre ensemble*.

► **La vie locale, un sujet prioritaire pour les français** avec deux tendances majeures :

La logique de l'hyper-choix : Les supports se complètent et les usagers choisissent. Si l'on note un glissement du papier vers le digital, la communication locale est toujours dominée par le magazine municipal (79%) et l'affichage urbain (70%), les sites internet institutionnels s'imposent (61%) avec une progression des réseaux sociaux des collectivités (+12%), sachant que 80% des 24/45 ans s'informent via les réseaux. On observe une érosion des grands médias (TV -7% et radios -2%), la presse régionale résiste (+8%).

La perception de l'action municipale qui progresse : La communication des collectivités permet de comprendre les décisions locales, incite à participer à la vie publique et 63% estiment que la communication publique contribue à faire évoluer leurs comportements.

► **Une communication publique qui doit s'adapter** :

- **Le social web se développe** : Un site officiel pour une collectivité ne suffit plus et la majorité des collectivités investissent les réseaux sociaux (95% des grandes villes).
- **Moins d'informations descendantes**, avec plus de services et d'accompagnement, plus de dialogue et de médiation avec les citoyens.
- **Envois des démarches participatives** impliquant de plus en plus les citoyens dans la mise en place des politiques publiques : concertations, conseils et débats publics, etc.
- **Une convergence web/papier favorisée**. Plusieurs villes éditent aujourd'hui un bimestriel doublé d'un webzine quotidien, au lieu du magazine mensuel habituel.
- **Le numérique s'impose** avec l'arrivée de l'open data et de partage des savoirs, de l'affichage dynamique, divers applications mobiles et bornes numériques.
- **Nul n'échappe à la dynamique d'une meilleure efficacité**, face aux restrictions budgétaires et à la forte demande des habitants : mutualisation, réorganisation des services...

2. Les grandes lignes DE L'ANALYSE MEDia 2015

► Les chiffres notables des retombées médias 2015

- **9 000 retombées médias enregistrés**, soit une baisse de 4,5% imputée à la presse nationale malgré une progression des retombées locales (10%) et TV nationale (+26%).
- **Le thème le plus médiatisé reste l'événementiel** (+10%). Vient ensuite le tourisme malgré une baisse importante de -36%, puis le sport avec un pic pour les championnats de France de Surf. 1/5 des retombées culturelles concerne le Malandain Ballet Biarritz.
- **Les sujets marquants** : les accidents (noyades) et la météo (douceurs estivales ou vagues submersions) ont entraîné de nombreux reportages à Biarritz. Forte augmentation sur la politique municipale en lien avec les innovations d'avant-saison (plage sans tabac, services civiques).
- **Les 5 évènements les plus médiatisés**, dans l'ordre : Le *FIPA* (+20%), le *BIG Festival*, le *Festival de Biarritz*, le *Wheels and Waves* (+50%) et le *Temps d'aimer*.
- **Les accroches** : Il prédomine l'image d'une ville très tendance où fêtes estivales, surf et plage prédominent. Le patrimoine reste une accroche privilégiée

► Les chiffres notables de la fréquentation web en 2015

- **Le Portail Biarritz.fr** : 2,5M de visiteurs uniques, soit 7 000/jour. Webcams : 1M de pages vues avec 455 000 visiteurs uniques.
- **Le site Ville** : **530 000 visiteurs uniques**, soit 1 480 visite/jour. consultations.
- **Réseaux sociaux** : **10 290 abonnés pour la Page Facebook** de Biarritz, soit +60% (Anglet 3200, Bayonne 7600, Pau 8600) et **6 135 abonnés** pour le compte Twitter de Biarritz.

3. LES MISSIONS 2016

► Cinq axes :

- **Information** : promouvoir l'usage des services publics et valoriser l'actualité locale.
- **Citoyenne** : rendre compte de l'action municipale, favoriser la démocratie locale.
- **Sociétale** : éclairer sur les enjeux collectifs et les comportements individuels.
- **Valorisation du territoire** et donner de la cohérence à l'ensemble des messages émis par la collectivité.
- **Animation du territoire** : Valoriser les projets culturels, associatifs et créer des évènements identitaires.

► **Deux champs d'action** : La **communication de proximité** destinée aux habitants et usagers de la ville et la **communication grand public** qui porte au-delà du territoire et touche les relais d'opinion (institutionnels, investisseurs, médias).

4. LE PANORAMA 2016

- **Les grandes tendances** : L'avancée du dossier océan en coordination avec nos partenaires institutionnels et la marque Biarritz-Pays basque portée par Biarritz Tourisme.
- **Les grands évènements** : 2 nouveaux festivals culturels (*Les Beaux Jours* et *Invitation aux voyages*), les festivals internationaux, les manifestations populaires (Biarritz en Lumière, Halloween, Le FAR, Les Casetas, Les Jeudis des Jardins de l'Océan), etc.
- **Les grands projets** : Le Skate Parc, le logement, Kleber, Aguiléra, la valorisation de la Côte des Basques, la rénovation des écoles publiques dont le groupe scolaire des Thermes Salins.
- **Cadre de vie** : AVAP, Plan Vélo, Plan de circulation, Plan numérique, qualité des eaux de baignade, les actions en matière d'incivilités et d'économie sociale et solidaire.

5. LES ORIENTATIONS 2016

- **La priorité sera donnée au numérique** avec la définition d'une stratégie associant l'ensemble des opérateurs de la Ville, avec le lancement d'un plan numérique de quatre ans, suite à l'audit mené en 2015.
- **Adaptation des outils permanents de communication** : refonte des supports web, réflexion autour du Biarritz magazine, de la charte graphique, évolution des éditions, etc.
- **Plus de proximité avec les biarrots**, de partage d'idées, d'implication du citoyen dans les projets, de pédagogie avec une meilleure stratégie de proximité (réunions publiques, etc.)
- **Une logique de marketing territorial plus affirmée**, principalement autour du dispositif *océan* et de la marque *Biarritz*.
- **Initier une approche transversale des dossiers** afin de recouper les projets et mutualiser les coûts portés par les différentes directions ou structures paramunicipales.

6. LES PRINCIPALES ACTIONS 2016

► **ORGANISATION ET RESSOURCES DE LA COMMUNICATION.** L'objectif est de s'assurer que le service soit producteur ou coordonnateur des actions de communication pour garantir la cohérence des messages, qu'il soit positionné en

amont des projets pour une communication plus pertinente, que le mode de travail par projet soit privilégié pour penser la complémentarité des outils.

Réorganisation interne : Une réflexion est en cours sur la réorganisation du service communication afin d'optimiser le potentiel : Aujourd'hui basée sur une approche métiers (attachée de presse, webmaster), il s'agit de privilégier une organisation favorisant polyvalence et mutualisation. Enfin, la fonction information sera centralisée au standard, dans le hall de la Mairie (réaménagement à l'étude), afin de supprimer la fonction accueil du service pour que l'équipe soit entièrement dédiée à la communication.

Coordination externe : L'objectif est de privilégier une approche coordonnée, une communication concertée entre la communication, le cabinet du Maire et les responsables des secteurs d'activités. Il s'agit de mettre en place **un groupe de coordination des organismes municipaux destinés à communiquer au nom de la Ville** (Biarritz Tourisme, Affaires culturelles, etc.), et de mutualiser les productions des structures porteuses de l'image de Biarritz, pour réduire les coûts et faciliter l'usage (RP, photothèque, numérique...).

► **NUMERISATION des OUTILS de communication.** Il s'agit de développer la coordination et l'interactivité entre les supports de communication **avec déploiement de la complémentarité entre le web et l'édition.**

Refonte de l'écosystème des supports numériques de la Ville : Le modèle du site internet unique ne suffit plus. Le site web doit être la base centrale de notre écosystème numérique. Il est prioritaire de définir l'organigramme de nos supports digitaux afin de lancer la refonte complète du site. La rédaction du cahier des charges avec Assistance à Maitrise d'Ouvrage est lancée, la consultation pour le choix du prestataire est planifiée pour la fin du 1^{er} semestre.

Les réseaux sociaux ont bouleversé la communication traditionnelle, en passant d'un modèle descendant à un modèle conversationnel. Être présent sur les réseaux sociaux implique d'adapter un mode jusqu'ici institutionnel à un esprit 2.0 qui suppose de repenser l'organisation et d'intégrer la formation des agents à ces compétences.

Les applications mobiles : Les smartphones sont devenus le 1^{er} canal d'accès à l'information, y compris des seniors. Les applications représentent un mode d'information qui assure une liaison permanente des citoyens avec leur ville. Ces nouveaux services requièrent une application mobile réfléchie. Cette réflexion est en cours dans le cadre de la refonte des supports web de Biarritz.

Journal municipal : Le coût de la presse territoriale pèse sur toutes les collectivités (Biarritz 22% du budget com.). Mais peut-on se passer d'un support qui bénéficie de la plus forte audience ? Certains diminuent la pagination, la périodicité. Une réflexion sur le Biarritz magazine est en cours, sur le contenu comme sur la forme, **avec une mutation vers le modèle du bi-média** (journal bimestriel + webzine). Le Biarritz magazine donnerait sa juste place aux politiques locales et dossiers de fond alors que les informations factuelles seraient en ligne sur biarritzmag.fr, avec l'avantage d'une continuité dans l'information et de la réactivité, tout en élargissant son lectorat.

► LES OPERATIONS SPECIFIQUES

Accompagnement des projets : Les projets urbains concernent des opérations impactant la vie quotidienne des citoyens. Un dispositif de communication progressive permettra la bonne compréhension de ces projets.

Campagnes de communication : L'objectif est la prise de conscience, l'appel au respect de l'espace partagé, en communiquant sur l'ensemble des mesures prises pour le bien-être et la sécurité de tous : prévention, plages sans tabac, Dimanche sans voiture, qualité des eaux de baignade... La réflexion sera lancée prochainement pour une proposition d'un plan de communication spécifique.

- **Les incivilités à l'amende !** En 2015, un arrêté contre les incivilités a été pris par le Maire. Un projet de campagne sera proposé pour l'été 2016 avec un visuel générique, un plan d'actions spécifique (RP, Magazine municipal, affichage), une action de terrain (médiation, pénalisation) et un espace numérique dédié : web, clip...
- **Infoplages** : L'application sur la qualité des eaux de baignade a été lancée en 2014, actualisée en 2015 et regroupe prévention, sécurité et informations pour les usagers de la baignade. En 2016, il s'agit d'optimiser l'opération avec pour objectif l'augmentation du nombre d'utilisateurs (6 000 en 2015) et une campagne dédiée.

► **POSITIONNEMENT DE BIARRITZ** : Valoriser un territoire c'est le rendre lisible par son identité, sa culture et son dynamisme. A Biarritz, ce lien d'appartenance entre la ville et ses habitants est fort. Une communication Territoriale pertinente permettra aux habitants de changer de regard sur leur territoire, avec une promesse d'avenir.

Marketing territorial : La marque Biarritz est la partie visible d'une démarche au service de la destination, entreprise par Biarritz Tourisme (marque Biarritz-Pays Basque, pôles de compétence). La valorisation de Biarritz doit inclure de nouveaux paramètres, en lien direct avec des projets innovants et structurants :

- **AVAP** : Vecteur d'identité et de cohésion, les enjeux de la valorisation du patrimoine sont nombreux, **Le plan de communication est engagé, planifié et budgété** (visuel, réunions publiques, RP, expositions, éditions et web). Enfin, dans le cadre du plan numérique, le principe de balades urbaines dans la ville, ponctuée de borne historiques interactives, est à l'étude.
- **L'OCEAN** est un angle novateur de marketing territorial pour Biarritz. En lien avec le projet fédérateur de la filière océan, la démarche de marketing territoriale devra être réalisée en coproduction avec ses partenaires (Agglomération, Région, entreprises). Un plan de communication est à l'étude pour un début de visibilité en 2016 (semaine du DD).

► **Animation du territoire** : porteur d'une image positive, l'événement constitue un véritable marqueur d'identité. Les thématiques peuvent être aussi variées que les

événements culturels, les fêtes populaires, l'environnement ou la mobilité et s'inscrivent dans la stratégie globale de communication. Ainsi, *les jeudis des jardins de l'océan*, dont le public s'avère être en majorité des locaux, seront reconduits et d'autres opérations sont envisagés, par exemple dans le cadre de l'AVAP (Journées du Patrimoine) ou de l'océan (Semaine du DD) avec des expos ou autres formes.

CONCLUSION GENERALE

Les Orientations Budgétaires 2016 seront présentées au Conseil Municipal au cours de sa séance du 10 février prochain.

A la suite de sa présentation, elles feront l'objet d'un débat au sein de l'assemblée.

Elles traduisent de façon claire et complète l'ensemble des politiques publiques qui seront mises en œuvre au cours du mandat par la majorité municipale, conformément aux engagements souscrits vis-à-vis de la population.

Ces orientations serviront de base de données pour construire comptablement le budget primitif 2016 qui sera présenté au Conseil Municipal à la fin du mois de mars prochain en même temps que le vote de la fiscalité.